

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017 2018

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles



Québec 

Photos

Couverture : Édith Lachance

Lettre du ministre : Jean Y. Gagnon

Mot de la sous-ministre : Pierre-Luc Fortin

Fiabilité des données et contrôles afférents : Jean-Marc Beaubien

Rapport de validation : Pierre Rhéaume

Le MERN en chiffres : Hydro-Québec

Faits saillants : Micheline Dulong

MERN : Jacinthe Paquet

Résultat 2017-2018 : Édith Lachance

Annexes : Jacinthe Paquet

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-82879-2 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-82882-2 (PDF)

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017 2018

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles





LETTRE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

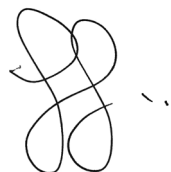
Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2018.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique et rend compte des résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements ainsi que ses principales réalisations sous l'administration qui m'a précédé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,



Jonatan Julien

Québec, décembre 2018



MOT DE LA SOUS-MINISTRE



J'ai le plaisir de vous présenter le bilan annuel 2017-2018 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Au fil des pages, vous serez à même de constater l'ampleur des efforts déployés au cours de la dernière année financière par le Ministère afin d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable.

En avril dernier, le MERN a levé le voile sur le plan stratégique qui le guidera dans cette mission pour la période 2018-2021. Ce plan, qui propose des objectifs clairs afin de baliser le travail de notre organisation, se veut d'abord et avant tout un engagement concret envers les différentes clientèles que nous servons, à commencer par les citoyens du Québec, au bénéfice desquels s'implantent les différents projets de mise en valeur.

C'est pourquoi l'un des éléments centraux de ce plan stratégique est sans conteste l'acceptabilité sociale entourant les projets économiques. Pour contribuer davantage à l'atteinte de celle-ci, nous veillons au quotidien à favoriser la mise en place de comités de suivi et à diffuser de l'information relative aux projets majeurs.

La qualité de vie des milieux régionaux figure également sur la liste de nos priorités. La sécurité des personnes et la protection de l'environnement constituent des préoccupations majeures pour le MERN. Sur la base de notre cadre légal et réglementaire, nous prenons l'engagement de mobiliser notre expertise et nos ressources afin de maintenir nos cibles de réduction du passif environnemental.

Nous réaffirmons également notre mission de développement économique. Pour y parvenir, nous verrons à favoriser un environnement d'affaires attrayant pour les entreprises et à accompagner les promoteurs et les acteurs locaux.

Bien entendu, chaque geste posé s'inscrit en conformité avec les objectifs énoncés dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021. Il s'agit là d'une contribution active à la stratégie gouvernementale en la matière, mais il faut également y voir une visée plus large, soit celle d'offrir aux générations actuelles et futures un milieu de vie à la hauteur de leurs aspirations.

Avant de conclure, je tiens à témoigner ma reconnaissance à l'ensemble du personnel du MERN pour son travail et son dévouement. Les réalisations dont fait état le présent rapport reflètent l'engagement continu et les compétences exceptionnelles de tous.



Dominique Savoie

Québec, décembre 2018



FIABILITÉ DES DONNÉES ET CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et des contrôles afférents.

Les résultats et les informations du Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- ▶ décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- ▶ présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- ▶ présentent des données exactes et fiables.

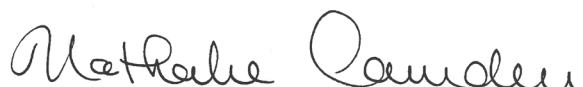
Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

La sous-ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles,



Dominique Savoie

La sous-ministre associée aux Mines,



Nathalie Camden

La sous-ministre associée à l'Énergie,



Luce Asselin

Le sous-ministre associé au Territoire,



Mario Gosselin

Québec, décembre 2018



RAPPORT DE VALIDATION

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) au 31 mars 2018.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme (DAIEP) du MERN.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre examen.

Nous avons fait notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du MERN n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne et de l'évaluation de programme,



Roger Langlois

Québec, décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DU MINISTRE	V
MOT DE LA SOUS-MINISTRE	VII
FIABILITÉ DES DONNÉES ET CONTRÔLES AFFÉRENTS.....	IX
RAPPORT DE VALIDATION	XI
LISTE DES TABLEAUX	XIV
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	XVI
LISTE DES LOGOS	XVII
LE MERN EN CHIFFRES.....	1
FAITS SAILLANTS	3
Transition Énergétique Québec	3
Programme d'attribution des terres du domaine de l'État.....	3
Bilan du Plan d'action de la Politique Énergétique 2030	3
Extension du réseau de gaz naturel	4
Encadrement règlementaire des hydrocarbures.....	4
Fonds des Ressources naturelles, volet Patrimoine minier	4
Diffusion des données géoscientifiques : le Bulletin géologiQUE	5
Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM)	5
Analyse de risques et de vulnérabilités liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois	5
Cadre normatif s'appliquant au domaine minier.....	6
Chargés de projet du réseau régional	6
Implantation de l'infrastructure foncière au Nunavik.....	6
Entente de principe sur la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État entre le gouvernement et les municipalités régionales de comté (MRC).....	7
Occupations sans droit	7
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	9
1. Mission.....	9
2. Fonctions stratégiques	9
3. Parties prenantes	10
4. Structure administrative.....	11

RÉSULTATS 2017-2018	13
Plan stratégique 2015-2018	13
Sommaire des résultats	14
Orientation 1 Contribuer au développement économique du Québec.....	24
Orientation 2 Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes.....	44
Orientation 3 Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services	49
Contribution du MERN au Plan Nord	58
Plan d'action de développement durable 2016-2021	59
Résultats 2017-2018.....	60
Plan annuel de gestion des dépenses	72
Services à la clientèle.....	73
Organisation	73
Principales améliorations apportées	74
Demandes de renseignements	74
Résultats relatifs aux engagements dans la Déclaration de services à la clientèle.....	75
Délais de traitement des dossiers	75
Gestion des plaintes.....	76
Prestation électronique de services	76
Utilisation des ressources.....	78
Ressources humaines	78
Ressources financières	82
Ressources informationnelles	84
Exigences législatives et gouvernementales	85
Accès à l'égalité en emploi	85
Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	89
Accessibilité du Web.....	89
Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.....	91
Allègement réglementaire et administratif	91
Emploi et qualité de la langue française	93
Occupation et vitalité des territoires	95
Politique de financement des services publics	97
Renseignements relatifs aux contrats de services	98
Suivi des recommandations du Rapport du Vérificateur général du Québec – Rapport du Commissaire au développement durable.....	98
ANNEXES	103
Annexe I Organigramme au 31 mars 2018.....	104
Annexe II Éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence	106
Annexe III Coûts des principales activités ministérielles	110
Annexe IV Revenus de tarification.....	111
Annexe V Liste des résultats visés, des objectifs complémentaires et des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels contribue le Plan d'action de développement durable 2016-2021	114

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Sommaire des résultats du Plan stratégique 2015-2018	14
TABLEAU 2	Bilan des actions prévues dans la Vision stratégique du développement minier 2016-2021 qui relèvent du MERN	27
TABLEAU 3	Nouvelles ententes signées.....	36
TABLEAU 4	Ententes en vigueur tout au long de l'année 2017-2018	36
TABLEAU 5	Ententes arrivées à échéance	39
TABLEAU 6	Publications réalisées dans le cadre des contrats de recherche et diffusées par le MERN	40
TABLEAU 7	Type de clientèle des pages Web informationnelles et des plateformes transactionnelles	52
TABLEAU 8	Fréquence des visites des pages Web informationnelles et des plateformes transactionnelles	53
TABLEAU 9	Résultat du sondage de satisfaction de la clientèle de mars 2018.....	53
TABLEAU 10	Résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2021	60
TABLEAU 11	Nombre de contacts selon le mode de communication	74
TABLEAU 12	Résultats relatifs aux engagements sur les délais de réponse aux demandes d'information générale de la Déclaration de services à la clientèle.....	75
TABLEAU 13	Résultats relatifs aux engagements sur les délais de traitement des dossiers.....	75
TABLEAU 14	Nombre de plaintes reçues	76
TABLEAU 15	Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées.....	77
TABLEAU 16	Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du MERN	78
TABLEAU 17	Répartition de l'effectif en poste, au 31 mars 2018, par grand secteur d'activité	78
TABLEAU 18	Répartition de l'effectif utilisé, en heures rémunérées, au 31 mars 2018, par grand secteur d'activité	79
TABLEAU 19	Répartition de l'effectif en poste, au 31 mars 2018, par région administrative.....	79
TABLEAU 20	Répartition de l'effectif en poste du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, par catégorie d'emploi.....	80
TABLEAU 21	Répartition des dépenses totales de formation et de développement du personnel	80
TABLEAU 22	Évolution des dépenses de formation.....	81
TABLEAU 23	Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi	81
TABLEAU 24	Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi	81
TABLEAU 25	Taux de départ volontaire du personnel permanent	81
TABLEAU 26	Répartition des revenus selon le domaine d'activité.....	82
TABLEAU 27	Répartition des dépenses selon le domaine d'activité.....	82
TABLEAU 28	Répartition des dépenses selon la catégorie	83
TABLEAU 29	Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation.....	83
TABLEAU 30	Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2017-2018.....	84
TABLEAU 31	Liste des principaux projets en ressources informationnelles, leur état d'avancement et les ressources affectées.....	85
TABLEAU 32	Nombre d'employés permanents en poste au 31 mars 2018.....	86
TABLEAU 33	Nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi au cours de l'année 2017-2018.....	86
TABLEAU 34	Embauche des personnes faisant partie de groupes cibles	86
TABLEAU 35	Évolution du taux d'embauche des personnes faisant partie d'un groupe cible par statut d'emploi.....	86
TABLEAU 36	Évolution de la représentativité des personnes appartenant à un groupe cible au sein de l'effectif permanent.....	87
TABLEAU 37	Représentativité des personnes appartenant à un groupe cible au sein de l'effectif permanent au 31 mars 2018, par catégorie d'emploi.....	87

TABLEAU 38	Taux d'embauche des femmes en 2017-2018, par statut d'emploi.....	87
TABLEAU 39	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2018.....	88
TABLEAU 40	Nombre de projets soumis dans le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	88
TABLEAU 41	Demandes d'accès aux documents.....	89
TABLEAU 42	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.....	90
TABLEAU 43	Divulgence des actes répréhensibles.....	91
TABLEAU 44	Évolution du nombre, du coût et du volume de formalités administratives et taux de variation par rapport à l'année 2004-2005.....	92
TABLEAU 45	Comité permanent et mandataire.....	94
TABLEAU 46	État d'avancement de la mise à jour de la politique linguistique ministérielle	94
TABLEAU 47	Implantation de la politique linguistique ministérielle.....	94
TABLEAU 48	Suivi des actions relevant du MERN qui sont inscrites dans la Stratégie pour assurer l'OVT 2011-2016 ...	95
TABLEAU 49	Coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire).....	97
TABLEAU 50	Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers.....	98
TABLEAU 51	Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.....	98
TABLEAU 52	Suivi des recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec – Rapport du Commissaire au développement durable dans le Secteur du territoire.....	99

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Sigle ou acronyme	Nom
ETC	Équivalent temps complet
GES	Gaz à effet de serre
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OVT	Occupation et vitalité des territoires
TEQ	Transition énergétique Québec

LISTE DES LOGOS

Logo	Nom
	Agenda 21 de la culture du Québec
	Occupation et vitalité des territoires
	Plan annuel de gestion des dépenses
	Plan d'action de développement durable 2016-2021
	Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
	Vision stratégique du développement minier au Québec



LE MERN EN CHIFFRES

2017-2018

Le Québec :

- ▶ 1,7 million de km²
- ▶ Plus de 12 000 km de frontières
- ▶ Territoire public : 92 %
- ▶ 49 000 citoyens et organismes bénéficiant d'un droit d'utilisation
- ▶ Territoire privé : 8 %
- ▶ 4 400 000 lots actifs

Le Ministère :

- ▶ 1 288 employés, dont 213 en région

Les mines :

- ▶ 25 mines actives
- ▶ 26 projets miniers
- ▶ 27 841 nouveaux claims
- ▶ 158 169 claims actifs

La restauration des sites miniers abandonnés :

- ▶ 197 sites inspectés
- ▶ 81,9 M\$ investis dans ces travaux depuis 2012
- ▶ Passif environnemental réduit de 11,5 % par rapport à l'objectif initial

Les hydrocarbures :

- ▶ 3 projets d'exploration en cours
- ▶ 2 baux d'exploitation de réservoirs souterrains
- ▶ 1 bail d'exploitation de gaz naturel
- ▶ 3 autorisations d'exploiter de la saumure
- ▶ Aucun nouveau permis de recherche de pétrole, de gaz naturel ou de réservoir souterrain attribué par appel d'offres au cours de la période
- ▶ 304 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain en vigueur au 31 mars 2018

Le repérage et la sécurisation des puits d'hydrocarbures inactifs :

- ▶ 711 puits pétroliers et gaziers qualifiés d'inactifs au Québec
- ▶ 229 inspections de sites/puits menées
- ▶ 80 sites et puits inactifs désignés pour faire l'objet de certains travaux au 31 mars 2018

L'acquisition de connaissances sur le territoire :

- ▶ Levés topographiques sur 173 308 km²
- ▶ Levés géoscientifiques sur 180 590 km²

La réforme cadastrale :

- ▶ 92,6 % des lots rénovés

Le nombre de demandes de renseignements :

- ▶ 97 451





FAITS SAILLANTS

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

Le 1^{er} avril 2017, le Gouvernement du Québec créait un nouvel organisme appelé Transition énergétique Québec. La mission de ce dernier est de soutenir la transition énergétique au Québec selon les cibles établies dans la Politique énergétique 2030.

Le 15 juin 2017, le Gouvernement du Québec a établi les orientations et les objectifs généraux que doit poursuivre Transition énergétique Québec et les cibles à atteindre en matière énergétique.

PROGRAMME D'ATTRIBUTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Le 10 mai 2017, le Gouvernement du Québec a approuvé un nouveau programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes afin de permettre la location de terres du domaine de l'État dans le cadre de projets de gré à gré ou dans le cadre de projets dont l'électricité produite est destinée notamment à l'exportation.

BILAN DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

Le Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030 engage la société québécoise dans la transition énergétique.

Dévoilé le 26 juin 2017, le plan, qui contient 42 actions, est construit autour des quatre grandes orientations et des axes d'intervention présentés dans la Politique énergétique 2030, soit :

- ▶ assurer une gouvernance intégrée de la transition énergétique;
- ▶ favoriser la transition énergétique vers une économie à faible empreinte carbone;
- ▶ proposer une offre renouvelée et diversifiée aux consommateurs;
- ▶ définir une nouvelle approche en matière d'énergies fossiles.

EXTENSION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Dans le cadre de la Politique énergétique 2030, le Gouvernement du Québec entend poursuivre l'extension du réseau gazier pour assurer un accès fiable, sécuritaire et stable en gaz naturel.

Au cours de l'été 2017, le Gouvernement du Québec a annoncé l'attribution d'une aide financière maximale de 7,5 M\$ pour le projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de 14 km dans la municipalité de Saint-Marc-des-Carières. Des sommes ont également été annoncées au cours de cette même année pour le prolongement du réseau à Saint-Éphrem-de-Beauce (6,7 M\$ pour 14 km) et à Thetford Mines (13,3 M\$ pour 37 km).

De plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 36,5 M\$ additionnels pour appuyer financièrement la réalisation de nouveaux projets afin d'étendre le réseau de distribution de gaz naturel dans différentes régions du Québec, notamment en Montérégie, en Estrie et en Chaudière-Appalaches.

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DES HYDROCARBURES

La Loi sur les hydrocarbures a été sanctionnée en décembre 2016 et quatre projets de règlement ont été soumis à la consultation en septembre 2017. Ils ont été élaborés à partir, d'une part, d'études sur les meilleures pratiques d'autorités reconnues comme ayant une expérience probante en matière d'hydrocarbures et, d'autre part, des consultations réalisées lors des évaluations environnementales stratégiques tenues entre 2009 et 2016.

Les projets de règlement publiés sont les suivants :

- ▶ le projet de règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline;
- ▶ le projet de règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre;
- ▶ le projet de règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu hydrique;
- ▶ le projet de règlement abrogeant le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains (RLRQ, chapitre M-13.1, r. 1) de la Loi sur les mines.

Au 31 mars 2018, les règlements étaient en cours de révision afin d'y intégrer les commentaires reçus.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES, VOLET PATRIMOINE MINIER

La période 2017-2018 a marqué la fin d'un investissement total de près de 160 M\$, réparti sur dix ans, provenant du volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles afin notamment d'améliorer la connaissance géologique du territoire québécois. Au cours des dix dernières années, cet investissement a permis de mieux caractériser le sous-sol de diverses régions du Québec pour en évaluer son potentiel minéral. En 2017-2018, les équipes du Ministère ont été déployées dans les régions du Nord-du-Québec, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent. Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont permis de découvrir 112 zones favorables aux travaux d'exploration. Cette initiative structurante pour le développement

minier et porteuse d'une vision à long terme de la mise en valeur des ressources minérales a d'ailleurs été reconduite pour une durée de dix ans dans le budget 2018-2019 du Gouvernement du Québec.

DIFFUSION DES DONNÉES GÉOSCIENTIFIQUES : LE BULLETIN GÉOLOGIQUE

Le Bulletin géologiQUE remplace dorénavant les rapports géologiques produits par les géologues du Secteur des mines. Ce bulletin Web, de type Wiki, intègre toutes les informations d'un même territoire qui sont disponibles dans le Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM). Le Bulletin géologiQUE, dont les contenus sont maintenant standardisés, met en valeur les ressources géologiques du Québec.

Un premier exemplaire a été publié¹ en septembre 2017, suivi de huit bulletins préliminaires, en novembre de la même année, sur les travaux de terrain de l'été 2017.

PROGRAMME D'APPUI À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION DU DOMAINE MINIER (PARIDM)

Le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) a été lancé le 31 mai 2017.

Ce programme permet au MERN de financer, sous forme de subvention, jusqu'à 40 % des dépenses de recherche des entreprises admissibles de l'industrie minière pour des projets de R et D technologiques, sociétaux et environnementaux, afin qu'elles trouvent et appliquent de nouvelles technologies dans la conduite de leurs opérations. Les domaines de recherche touchent toutes les phases du développement minier, de l'exploration à la restauration minière, en passant par l'exploitation, la transformation et le traitement du minerai.

Au 31 mars 2018, le PARIDM avait reçu deux demandes de subvention :

- ▶ une entente a été signée, l'autre est en cours d'évaluation;
- ▶ l'ensemble de ces demandes pourrait atteindre un montant d'aide financière de près de 300 000 \$ provenant du PARIDM;
- ▶ la valeur de ces deux projets totalise près de 1 M\$.

ANALYSE DE RISQUES ET DE VULNÉRABILITÉS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE SECTEUR MINIER QUÉBÉCOIS

Le MERN a mandaté l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue afin de faire une analyse des risques et des vulnérabilités liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois. Il s'agit de la seule étude du genre à avoir été réalisée au Canada pour une province. L'étude est financée par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020.

¹ <http://gq.mines.gouv.qc.ca/bulletins-geologiques/>

Les résultats du rapport, terminé en juillet 2017, ont été intégrés aux documents suivants :

- ▶ le Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec (élaboré en collaboration avec le MDDELCC et révisé en novembre 2017) : dorénavant, les plans de restauration exigés en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) devront tenir compte des changements climatiques dans les choix inhérents à la restauration;
- ▶ la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) : depuis mars 2018, les dispositions de cette loi prennent davantage en compte les impacts des changements climatiques lors de l'autorisation des projets, incluant les projets miniers.

CADRE NORMATIF S'APPLIQUANT AU DOMAINE MINIER

Lors de la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021, le MERN s'est engagé à rendre public un cadre normatif destiné au domaine minier. Celui-ci a été diffusé le 1^{er} mars 2018.

Ce document répond à la volonté du MERN de rendre plus accessible et conviviale l'information relative à l'environnement réglementaire et législatif entourant l'élaboration d'un projet minier. Le cadre normatif englobe toutes les étapes du développement, de la prospection à la restauration des sites miniers. Il présente de façon concise les principaux permis et baux ainsi que les principales autorisations qu'un promoteur d'exploration ou d'exploitation minière est susceptible de devoir obtenir à chaque étape de son projet.

Ce document s'adresse aussi bien aux promoteurs d'un projet minier qu'aux citoyens qui désirent s'informer sur l'environnement législatif et réglementaire en vigueur au Québec pour réaliser un projet minier.

Une vingtaine de ministères et organismes, tant fédéraux que provinciaux, ont été consultés pour son élaboration.

CHARGÉS DE PROJET DU RÉSEAU RÉGIONAL

Chacune des directions régionales du MERN dispose de chargés de projet qui peuvent conseiller et soutenir les promoteurs, notamment sur la question de l'acceptabilité sociale. Les chargés de projet jouent ainsi un rôle clé dans l'accompagnement du promoteur et des communautés locales à toutes les étapes de réalisation d'un projet. Cette nouvelle approche reflète la volonté gouvernementale de mieux soutenir le développement économique sur l'ensemble du territoire québécois par une offre orientée vers le service à la clientèle, dans le respect des communautés et dans une perspective durable.

IMPLANTATION DE L'INFRASTRUCTURE FONCIÈRE AU NUNAVIK

Le 1^{er} décembre 2017 a marqué une date très importante au Québec : le moment où l'infrastructure foncière officielle (cadastre et Registre foncier) a été implantée dans le Nord-du-Québec.

Cette remarquable réalisation est le fruit de travaux de longue haleine, orchestrés par le Bureau de l'arpenteur général du Québec de concert avec la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik

et l'Association des corporations foncières du Nunavik. Ce sont environ 4 000 nouveaux lots répartis dans 13 villages nordiques qui ont été créés.

Maintenant qu'elle s'étend à l'ensemble du territoire privé du Québec, l'infrastructure foncière permettra aux corporations du Nunavik d'exercer une gestion territoriale résolument moderne.

ENTENTE DE PRINCIPE SUR LA DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC)

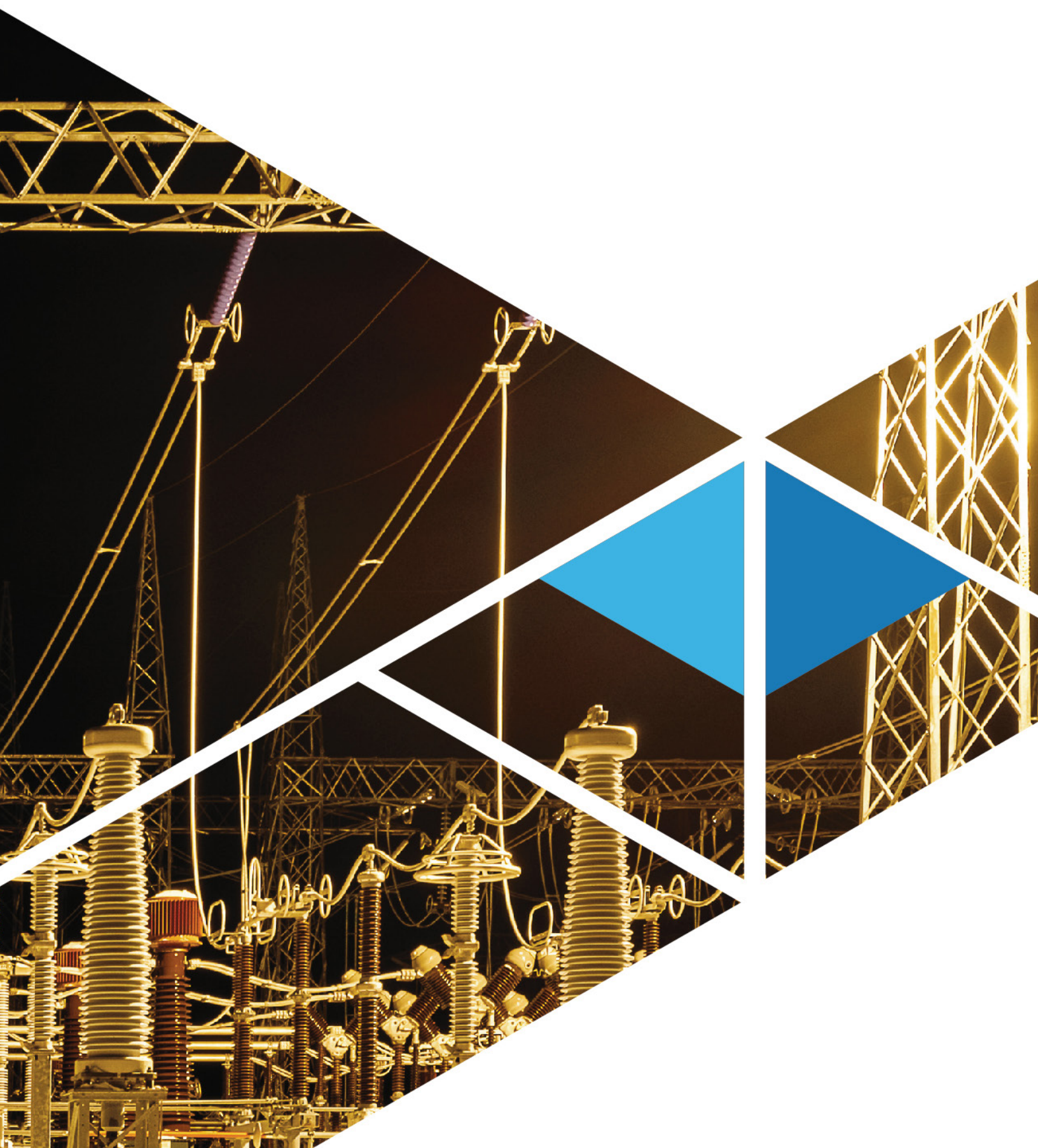
Une entente de principe sur la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État a été signée avec les associations municipales le 14 décembre 2017. Par cette entente, le MERN s'est engagé à élaborer un nouveau programme de délégation permettant de soutenir davantage le développement régional en confiant de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités en matière de gestion de baux de villégiature et de substances minérales de surface aux MRC délégataires.

Une simplification de la reddition de comptes est également prévue à l'Entente de façon à alléger le fardeau administratif des MRC.

OCCUPATIONS SANS DROIT

En vertu du cadre légal et réglementaire, toute personne doit obtenir un droit d'utilisation pour occuper une terre publique. Le MERN est responsable du contrôle des occupations sans droit sur les terres du domaine de l'État. Les actions qu'il pose consistent à demander au contrevenant de libérer les lieux et de les remettre en état. Le gouvernement doit assurer une saine gestion du territoire public afin de protéger son intégrité et de veiller à l'attribution équitable des droits d'occupation auprès des utilisateurs du territoire.

En 2017-2018, 799 terres du domaine de l'État qui étaient occupées sans droit ont été libérées.



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

1. MISSION

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère mise avant tout sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

2. FONCTIONS STRATÉGIQUES

Les activités du Ministère regroupent cinq fonctions stratégiques axées sur le développement économique du Québec, à savoir :

- 1.** Promouvoir et encadrer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public :
 - > Évaluer et promouvoir le potentiel minéral du Québec
 - > Accorder et gérer des droits liés aux ressources minérales et énergétiques
 - > Assurer l'approvisionnement en énergie du Québec
 - > Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux, notamment afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets
- 2.** Agir à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du MERN :
 - > Assurer la mise en valeur des terres du domaine de l'État
 - > Planifier l'affectation du territoire public et veiller à la conciliation des usages
 - > Accorder et gérer les droits d'utilisation du territoire public
 - > Accompagner les municipalités et les MRC dans la gestion des activités qui leur sont déléguées
- 3.** Soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre :
 - > Contribuer à la protection des droits fonciers des citoyens, des entreprises et de l'État
 - > Contribuer à la transparence du marché immobilier
- 4.** Veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec :
 - > S'assurer que le Québec exerce ses compétences et applique ses lois sur l'ensemble de son territoire
 - > Veiller au respect de la position du Québec quant à ses frontières
 - > Effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec
 - > Décrire les limites des territoires administratifs et les limites des territoires ayant un statut juridique particulier dans les cas qui relèvent de sa compétence
 - > Tenir le Registre du domaine de l'État et le Greffe de l'arpenteur général du Québec

5. Produire et diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises :
- > Acquérir, analyser et diffuser la connaissance géoscientifique (géologie, géochimie et géophysique) ainsi que la connaissance sur le territoire (cartographie, imagerie et réseaux géodésiques officiels)
 - > Produire et diffuser de l'information économique, géospatiale et foncière
 - > Valoriser et promouvoir la connaissance géoscientifique, économique, géospatiale et foncière (ex. : projets majeurs, géomatique, etc.)
 - > Assurer la gouvernance de la géomatique gouvernementale par l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)

3. PARTIES PRENANTES

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle, ses partenaires, ses délégataires et les communautés autochtones. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégataires. C'est le cas notamment des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC).

La clientèle du Ministère est composée des groupes suivants :

- ▶ Les citoyens
- ▶ Les villégiateurs
- ▶ Les municipalités, les MRC et les communautés locales
- ▶ Les titulaires de droits fonciers, de droits miniers et de droits liés aux hydrocarbures
- ▶ Les professionnels du domaine foncier et des ressources énergétiques et minérales : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.
- ▶ Les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public
- ▶ Les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières ou de produits énergétiques
- ▶ Les équipementiers et les entreprises de services des ressources énergétiques et minérales, y compris les énergies renouvelables
- ▶ Les entreprises de distribution, de stockage et de transport de produits énergétiques
- ▶ Les entreprises et les industries grandes consommatrices d'énergie

Les partenaires du Ministère sont :

- ▶ Les producteurs, les distributeurs et les transporteurs de produits énergétiques (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergie, gaz naturel et pétrole)
- ▶ Les associations liées aux ressources énergétiques et minérales
- ▶ Les associations professionnelles du domaine minier
- ▶ Les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public
- ▶ La Fédération québécoise des municipalités
- ▶ L'Union des municipalités du Québec
- ▶ Les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.)
- ▶ Les gestionnaires de pourvoies ou de zones d'exploitation contrôlée (ZEC)
- ▶ Les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs et notaires)
- ▶ Les ministères et organismes du Québec

- ▶ Les ministères fédéraux et territoriaux
- ▶ Les arpenteurs généraux des autres provinces
- ▶ Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- ▶ Le Conseil canadien de géomatique

Les délégataires sont :

- ▶ Les municipalités
- ▶ Les municipalités régionales de comté
- ▶ Les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothèques)

Le Ministère consulte les différentes communautés autochtones du Québec dans le cadre de ses activités.

4. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2018, la structure administrative du Ministère est composée de deux secteurs :

- ▶ Secteur de l'énergie et des mines
- ▶ Secteur du territoire

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et secrétariat général, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles, la Direction générale des mandats stratégiques et la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. L'organigramme du Ministère au 31 mars 2018 est présenté à l'annexe I.

Au 31 mars 2018, l'effectif du Ministère comptait 1 288 employés. Bien que la majorité occupe un emploi dans la région de la Capitale-Nationale, 213 employés travaillent dans les différentes régions administratives de la province.



RÉSULTATS 2017-2018

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire constitue l'enjeu prioritaire du Ministère pour la période 2015-2018. Cet enjeu structure les orientations du plan stratégique.

Premièrement, il réitère la vocation économique du Ministère qui contribue directement, par ses interventions, au développement économique du Québec (orientation 1). Deuxièmement, le MERN entend exercer un leadership en matière d'acceptabilité sociale des projets et favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones à la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire (orientation 2). Finalement, le MERN doit s'assurer de la qualité de sa prestation de services et améliorer son efficacité (orientation 3).

Les résultats sont présentés de façon sommaire dans le tableau 1, puis de façon plus détaillée.

Les éléments du Plan d'action de développement durable 2016-2021  qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 sont clairement indiqués dans le Rapport annuel de gestion. Il en va de même pour le Plan annuel de gestion des dépenses .

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

TABLEAU 1 SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte	
Orientation 1 : Contribuer au développement économique du Québec			
Axe d'intervention : Un levier à la création durable de richesse			
Objectif 1.1 : Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire			
1.1.1 Élaboration et mise en œuvre de la Politique énergétique 2016-2025	Rédaction et approbation (31 mars 2016)	Atteint	
	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint	
1.1.2 Élaboration et mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier	Rédaction et approbation (31 mars 2016)	Atteint	
	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint	
1.1.3 Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint	

Résultats			
au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	au 31 mars 2018	Page
► Dévoilement en cours de préparation	► Politique énergétique rendue publique le 7 avril 2016 ► Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 sanctionnée le 10 décembre 2016 ► Plan d'action en cours d'élaboration	► Plan d'action 2017-2020 dévoilé le 26 juin 2017 ► Transition énergétique Québec (TEQ) créée le 1^{er} avril 2017 ► Orientations, objectifs et cibles du premier Plan directeur de TEQ adoptés en juin 2017 ► Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes révisé, puis adopté en mai 2017 ► Minicentrale de la Onzième Chute mise en service en décembre 2017 ► Parcs éoliens Nicolas-Riou et Mont-Sainte-Marguerite mis en service respectivement en janvier et en mars 2018 ► Mise en service du barrage de la Romaine-3 en septembre 2017	24
► Dévoilement le 15 mars 2016	► Plan d'action élaboré afin de réduire les sources d'insatisfaction liées à l'application de la Loi sur les mines ► Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place ► Cadre normatif de la recherche élaboré ► Orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière diffusée ► 2 ententes conclues avec les fonds miniers autochtones	► Plan d'action 2016-2021 pour la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec rendu public le 31 mai 2017 ► Évaluation de l'efficacité de la disposition introduite en 2015 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz et la saumure visant à réduire de 35 % le coût des travaux statutaires réalisée ► Financement du volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles prolongé de 10 ans ► Cadre normatif du domaine minier rendu public en mars 2018 ► Processus, incluant les délais, pour le traitement des baux miniers et des baux exclusifs de substances minérales de surface mis en ligne en décembre 2017 sur le site Web du Ministère ► Service d'accompagnement des projets miniers mis en place par la Direction générale du réseau régional et projets pilotes réalisés ► Cadre normatif du Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier rendu public en mai 2017	26
► Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains ► 2 études environnementales stratégiques en cours de finalisation ► 57 puits inactifs localisés ► 300 inspections de sites d'exploration ► Rapport d'étape de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures (canalisation 9B d'Enbridge)	► Loi sur les hydrocarbures sanctionnée le 10 décembre 2016 ► 2 études environnementales stratégiques terminées ► 11 puits inactifs inspectés ► 69 inspections de sites d'exploration	► 4 projets de règlement découlant de la Loi sur les hydrocarbures publiés à la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 20 septembre 2017 ► 229 sites et puits inactifs inspectés	30

Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte	
Objectif 1.2 : Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable			
1.2.1 Élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire ^A	100 % des activités prévues au plan	Partiellement atteint	
1.2.2 Réduction des délais d'autorisation ^B	État de situation Bilan annuel	Atteint Atteint	
Objectif 1.3 : Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets			
1.3.1 Nombre et bénéfices des projets sectoriels réalisés	Bilan annuel	Atteint	
			
Axe d'intervention : Un soutien au développement par l'acquisition, l'enrichissement des connaissances stratégiques et l'innovation			
Objectif 1.4 : Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique			
1.4.1 Ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances	Bilan annuel	Atteint	
			
1.4.2 Nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication	Bilan annuel	Atteint	
Objectif 1.5 : Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord			
1.5.1 Nombre et bénéfices des projets d'acquisition et de traitement des connaissances scientifiques	100 % des activités prévues annuellement	Atteint	
 			

	Résultats au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	au 31 mars 2018	Page
	▶ Plan adopté et transmis au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation le 15 décembre 2015 ▶ Création du comité de révision interne	▶ 2 règlements révisés et analyse d'impact réglementaire élaborée pour chacun	▶ 1 règlement et 1 programme de nature réglementaire révisés et analyse d'impact réglementaire élaborée pour chacun	32
	▶ Inventaire des formalités en cours	▶ Inventaire des formalités terminé ▶ Plan de réduction du délai de traitement des dossiers en cours d'élaboration	▶ Plan ministériel de réduction des délais de traitement des permis et des autorisations approuvé par les autorités du Ministère ▶ Processus pour 3 types d'autorisation dans le domaine minier publiés ▶ Délai de traitement de 2 processus réduit	33
	▶ Préparation de la mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs	▶ Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place ▶ Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé et 4 autres en cours d'élaboration	▶ 2 documents synthèses sur des projets miniers majeurs diffusés et 7 autres en cours d'élaboration ▶ Chargés de projet formés en acceptabilité sociale et sur le fonctionnement des comités de suivi	34
	▶ 10 nouvelles ententes ▶ 1 entente bonifiée ▶ 2 ententes renouvelées ▶ 5 ententes en vigueur tout au long de l'année ▶ 12 ententes terminées ▶ 2 ententes en voie d'être approuvées	▶ 19 nouvelles ententes ▶ 2 ententes renouvelées ▶ 13 ententes en vigueur tout au long de l'année ▶ 4 ententes terminées	▶ 13 nouvelles ententes ▶ 15 ententes en vigueur tout au long de l'année ▶ 15 ententes terminées	35
	▶ 2 publications téléchargées respectivement 27 et 6 fois	▶ 15 publications téléchargées 116 fois au total	▶ 21 publications^C	40
	▶ Connaissances du territoire : 155 557 km² ▶ Connaissances géoscientifiques : 24 projets couvrant 254 120 km²	▶ Connaissances du territoire : 145 119 km² ▶ Connaissances géoscientifiques : 21 projets couvrant 115 578 km²	▶ Connaissances du territoire : 173 308 km² ▶ Connaissances géoscientifiques : > 20 projets couvrant 180 590 km² > 112 zones favorables aux travaux d'exploration découvertes	41

Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte	
Objectif 1.6 : Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise			
1.6.1 Nombre d'indicateurs sectoriels élaborés	Inventaire des indicateurs (31 mars 2016)	Atteint	
	Élaboration et adaptation des indicateurs (31 mars 2017)	Partiellement atteint	
	Diffusion des indicateurs (31 mars 2018)	Atteint	
Objectif 1.7 : Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois			
1.7.1 Taux de réalisation des travaux  	84 % (2016)	Atteint	
	87 % (2017)	Atteint	
	90 % (2018)	Atteint	
Orientation 2 : Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes			
Axe d'intervention : La participation des communautés dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire			
Objectif 2.1 : Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public			
2.1.1 Élaboration et mise en œuvre d'orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale 	Élaboration et approbation (31 mars 2016)	Atteint	
	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint	
Objectif 2.2 : Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation			
2.2.1 Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales 	Développement (30 septembre 2016)	Partiellement atteint	
	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas	
2.2.2 Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones 	Développement (30 septembre 2016)	Partiellement atteint	
	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas	
2.2.3 Développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultations 	Inventaire (31 mars 2016)	Non atteint	
	Développement des outils (31 mars 2017)	Non atteint	
	Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)	Non atteint	

	Résultats au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	au 31 mars 2018	Page
	▶ Inventaire en voie d'être terminé	▶ Inventaire terminé ▶ 2 groupes d'indicateurs pour les projets miniers élaborés ▶ Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé, intégrant les deux groupes d'indicateurs pour les projets miniers (résultat avancé)	▶ 2 documents synthèses intégrant les deux groupes d'indicateurs pour les projets miniers sur des projets miniers majeurs diffusés ▶ 7 documents synthèses pour d'autres projets miniers en cours d'élaboration	42
	▶ 86,0 %	▶ 89,5 %	▶ 92,6 %	43
	▶ Livre vert déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016 ▶ Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en cours	▶ Orientations rendues publiques le 24 janvier 2017 ▶ 70 % des actions prévues en 2016-2017 achevées ou en cours	▶ 37 % des actions prévues en 2017-2018 ont été achevées ou sont réalisées en continu	44
	▶ Recherche bibliographique en cours	▶ Recherche bibliographique en cours ▶ Politique en cours d'élaboration	▶ Aucun	45
	▶ Élaboration en cours d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, qui servira de base à la politique ministérielle	▶ Élaboration en cours de la politique ministérielle de consultation des communautés autochtones ainsi que celle propre au secteur minier	▶ Première consultation interministérielle et des communautés autochtones sur la Politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones terminée ▶ Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier en cours de finalisation	45
	▶ Reporté à 2016-2017	▶ Reporté à 2017-2018	▶ Aucun* * Les outils d'appréciation en matière de consultation seront élaborés lorsque la politique ministérielle de participation des communautés locales aura été adoptée et rendue publique.	46

Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte	
Objectif 2.3 : Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles			
2.3.1 Contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec - municipalités 	Bilan annuel	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)	
2.3.2 Bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC 	Bilan de l'entente de principe (31 mars 2016)	Atteint (Terminé au 31 mars 2017)	
2.3.3 Contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées 	Bilan annuel	Atteint	
Orientation 3 : Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services			
Axe d'intervention : L'évolution de l'organisation et la qualité de l'offre de services			
Objectif 3.1 : Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès			
3.1.1 Proportion des clients considérant être bien informés 	Bilan annuel	Atteint	
Objectif 3.2 : Instaurer une approche clientèle renouvelée			
3.2.1 Rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC)	DSC mise en ligne (31 mars 2016)	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)	

	Résultats au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	au 31 mars 2018	Page
	▶ Contribution à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles et des modalités de mise en œuvre	▶ s. o. (sans objet)	▶ s. o.	46
	▶ Rapport d'évaluation en cours d'approbation	▶ Rapport d'évaluation diffusé	▶ Nouvelle entente de principe en vigueur ▶ 34 ententes de délégation renouvelées	47
	▶ Contribution du MERN à 8 négociations en cours	▶ Contribution du MERN à 8 négociations en cours dont 1 a été conclue en 2016-2017	▶ Contribution du MERN à 7 négociations	48
	▶ Travaux en cours ▶ Québec Mines (degré de satisfaction de 84,2 %) ▶ 2 nouveaux produits d'Adresses Québec ▶ 2 licences accordées pour une utilisation gratuite de données ▶ Rapports géologiques publiés dans le système d'informations géominières du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 37 % ▶ Index des noms numérisés et accessibles en ligne	▶ Travaux en cours ▶ Québec Mines (degré de satisfaction de 88 %) ▶ Géobase du réseau hydrographique : 29 % des unités de découpage hydrographique diffusés ▶ 2 licences accordées pour une utilisation gratuite d'Adresses Québec ▶ Partage sans tarification de certains produits et services auprès des membres de l'ACRIgéo ▶ Nouvelles données lidar pour 7 secteurs ▶ 4 types de cartes diffusées gratuitement ▶ Mise en ligne de l'onglet « Information foncière » du site Web du MERN ▶ Rapports géologiques publiés dans le système d'informations géominières du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 70 % ▶ Subdivision territoriales forestières diffusées par le MERN	▶ Sondage sur les pages du site Web du MERN et sur les plateformes transactionnelles réalisé en mars 2018 ▶ Québec Mines (degré de satisfaction de 94 %) ▶ Géobase du réseau hydrographique : 64 % des unités de découpage hydrographique diffusés ▶ 2 licences accordées pour une utilisation gratuite d'Adresses Québec ▶ 1 licence d'utilisation de l'information géographique gouvernementale accordée au Bureau de coopération interuniversitaire pour les 16 établissements universitaires ▶ Partage sans tarification de certains produits et services auprès des membres de l'ACRIgéo et droit de rediffusion de certaines données pour les membres de l'ACRIgéo ▶ AQRéseau et AQRéseau+ accessibles sur le portail « Données Québec » ▶ Nouvelles données lidar disponibles pour 16 secteurs ▶ Produits géodésiques diffusés gratuitement ▶ Publication dans le Système d'information géomineire du Québec (SIGÉOM) d'un premier Bulletin géologiQUE en septembre 2017 et de 8 bulletins préliminaires en novembre 2017 ▶ Section « cartes et information géographique » du site Web du Ministère mise à niveau	49
	▶ DSC mise en ligne le 31 mars 2016	▶ s. o.	▶ s. o.	

Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte	
3.2.2 Taux de satisfaction de la clientèle	Détermination dans le cadre de la révision de la DSC	Atteint	

Objectif 3.3 : Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable

3.3.1 Nombre de processus d'affaires révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016)	Atteint	
	Nombre de processus d'affaires révisés annuellement (3)	Atteint	
3.3.2 Nombre d'outils de gestion révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016)	Atteint	
	Nombre d'outils révisés annuellement (3)	Atteint	

Objectif : 3.4 Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise

3.4.1 Mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint	
3.4.2 Bilan des activités des programmes de relève en gestion	Bilan annuel	Atteint	
3.4.3 Mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint	

- A Cet indicateur est en lien avec la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.
- B Cet indicateur est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.
- C Le nouveau mode de diffusion des documents téléchargeables permet à la clientèle d'accéder aux rapports par moteurs de recherche communs tels que Google. La diffusion en est ainsi facilitée, mais il n'est plus possible d'évaluer le nombre de rapports téléchargés.

	Résultats au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	au 31 mars 2018	Page
	► Travaux en cours	► Travaux en cours	► Sondage sur le degré de satisfaction à l'égard de l'information sur les pages Web du MERN et des plateformes transactionnelles réalisé en mars 2018 ► Besoins en information comblés entièrement ou en partie, pour 91 % des répondants ► 85 % des répondants très ou plutôt satisfaits des pages Web informationnelles et des plateformes Web transactionnelles	52
	► Inventaire ► Autodiagnostic ► 4 processus révisés	► 4 processus révisés	► 4 processus révisés	53
	► Inventaire ► Autodiagnostic ► 9 outils révisés	► 3 outils révisés	► 3 outils révisés	55
	► 4 activités de développement incluant 2 séances d'information ► 3 nouveaux outils	► 5 activités de développement incluant 2 séances d'information	► 4 activités de formation ► 1 nouvel outil créé ► Coffre à outils en matière de transfert d'expertise mis en ligne	56
	► Première cohorte, avril 2014-mai 2015	► 3 cohortes de premier niveau et 1 cohorte de niveau supérieur, juin 2015-mai 2016	► 2 cohortes de 1 ^{er} niveau (8 participants) et 1 cohorte de niveau supérieur (7 participants)	56
	► 8 plans de gestion mobilisatrice	► Sondage sur le climat de travail réalisé : taux de satisfaction de 79 %	► Plan de gestion mobilisatrice ministériel élaboré et mis en œuvre	57

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Axe d'intervention : Un levier à la création durable de richesse

Objectif 1.1 Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire

Indicateur 1.1.1	Cible	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre de la politique énergétique 2016-2025 	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Dévoilement en cours de préparation	► Politique énergétique rendue publique le 7 avril 2016 ► Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 sanctionnée le 10 décembre 2016 ► Plan d'action en cours d'élaboration	► Plan d'action 2017-2020 dévoilé le 26 juin 2017 ► Transition énergétique Québec (TEQ) créée le 1^{er} avril 2017 ► Orientations, objectifs et cibles du premier plan directeur de TEQ adoptés en juin 2017 ► Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, révisé, puis adopté en mai 2017 ► Minicentrale de la Onzième Chute mise en service en décembre 2017 ► Parcs éoliens Nicolas-Riou et Mont-Sainte-Marguerite mis en service respectivement en janvier et en mars 2018 ► Mise en service du barrage de la Romaine-3 en septembre 2017

La Politique énergétique 2030 : L'énergie des Québécois – Source de croissance (Politique) a été rendue publique le 7 avril 2016. Cette nouvelle politique énergétique a pour objectifs de :

- privilégier une économie faible en carbone;
- mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques;
- favoriser une consommation responsable;
- tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique;
- stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale.

Avec cette politique, le gouvernement entend réaliser une importante transition vers une économie nouvelle, forte et à faible empreinte de carbone. C'est pourquoi les cibles qui devront être atteintes d'ici 2030 sont ambitieuses et exigeantes. Elles consistent à :

- ▶ améliorer de 15 % l'efficacité de l'énergie utilisée;
- ▶ réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés;
- ▶ éliminer l'utilisation du charbon thermique;
- ▶ augmenter de 25 % la production totale d'énergie renouvelable;
- ▶ augmenter de 50 % la production de bioénergie.

La Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives a été sanctionnée le 10 décembre 2016. Le Plan d'action 2017-2020 découlant de la Politique a été dévoilé le 26 juin 2017. Au 31 mars 2018, trois des 15 actions sous la responsabilité du MERN étaient terminées. La première concerne la création, le 1^{er} avril 2017, de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ). La deuxième concerne l'adoption par décret, en juin 2017, des orientations et des objectifs généraux que doit poursuivre TEQ, de même que les cibles à atteindre au terme de son premier plan directeur pour la période de 2018 à 2023. Enfin, le programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, révisé, a été adopté en mai 2017.

Parmi les actions en cours, il faut mentionner la mise en service, en décembre 2017, de la minicentrale de la Onzième Chute (rivière Mistassini) qui concrétise l'accompagnement, par le Ministère, de projets de minicentrales hydroélectriques relancés en 2014.

Enfin, les parcs éoliens Nicolas-Riou et Mont-Sainte-Marguerite ont également été mis en service, respectivement en janvier et en mars 2018, tout comme la centrale hydroélectrique de la Romaine-3 l'a été en septembre 2017, concourant ainsi à répondre à l'objectif d'augmenter de 25 % la production d'énergie renouvelable, énoncé dans la Politique énergétique 2030.

Indicateur 1.1.2	Cible	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier 	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Dévoilement le 15 mars 2016	▶ Plan d'action élaboré afin de réduire les sources d'insatisfaction liées à l'application de la Loi sur les mines ▶ Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place ▶ Cadre normatif de la recherche élaboré ▶ Orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière diffusée ▶ 2 ententes conclues avec les fonds miniers autochtones	▶ Plan d'action 2016-2021 pour la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec rendu public le 31 mai 2017 ▶ Évaluation de l'efficacité de la disposition, introduite en 2015, du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz et la saumure visant à réduire de 35 % le coût des travaux statutaires réalisée ▶ Financement du volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles prolongé de 10 ans ▶ Cadre normatif du domaine minier rendu public en mars 2018 ▶ Processus, incluant les délais, pour le traitement des baux miniers et des baux exclusifs de substances minérales de surface mis en ligne en décembre 2017 sur le site Web du MERN ▶ Service d'accompagnement des projets miniers mis en place par la Direction générale du réseau régional et projets pilotes réalisés ▶ Cadre normatif du Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier rendu public en mai 2017

La Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021  comporte des actions pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et pour consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier responsable. Elle s'étend à l'ensemble de la filière minière, de l'exploration à la première transformation des métaux en passant par l'exploitation, et traite également de questions relatives aux fournisseurs et aux équipementiers. Elle a été rendue publique le 15 mars 2016. Le Plan d'action 2016-2021 permettant la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec a été rendu public le 31 mai 2017. L'état d'avancement de la mise en œuvre des actions sous la responsabilité du MERN est présenté dans le tableau 2.

Les éléments de la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021 se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 et dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 du MERN.

**TABEAU 2 BILAN DES ACTIONS PRÉVUES DANS LA VISION STRATÉGIQUE
DU DÉVELOPPEMENT MINIER 2016-2021 QUI RELEVANT DU MERN**

Orientation 1 : Mettre en valeur les filières minières actuelles et en développer de nouvelles			
Axe d'intervention : exploration minière			
Objectif	Action prévue	Action réalisée (2017-2018)	Terminée^A
1 – Soutenir plus efficacement les entreprises d'exploration minière	Évaluer l'efficacité de la disposition introduite en 2015 au Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz et la saumure, soit de réduire de 35 % le coût des travaux statutaires	En décembre 2017, après un an d'application, l'évaluation de l'efficacité de la disposition réglementaire a été transmise aux autorités du MERN et au ministère des Finances.	X
2 – Favoriser le transfert technologique aux entreprises juniors d'exploration	Soutenir le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM)	L'aide financière globale versée au Consortium a contribué à la réalisation de 7 projets de recherche et de 29 activités de suivi et de transfert de connaissances en 2017-2018.	
3 – Intensifier l'acquisition des connaissances géoscientifiques et en faciliter l'accès	Prolonger le financement du volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles	La prolongation du financement, sur une période de 10 ans, du Fonds des ressources naturelles – volet Patrimoine minier a été annoncée dans le budget 2018-2019.	X
	Mettre aux normes le système d'information SIGÉOM	Faciliter l'accès aux connaissances géoscientifiques : ▶ 3 795 cartes des travaux des compagnies d'exploration géoréférencées comparativement aux 3 000 qui devaient l'être; ▶ 2 289 cartes de travaux statutaires diffusées sur la carte interactive du SIGÉOM, soit un peu plus que les 2 200 qui devaient l'être.	
5 – Réduire les formalités administratives et les délais d'obtention des claims ^B	Mettre en place des mesures pour réduire les sources d'insatisfaction liées à l'application de la Loi sur les mines	▶ Optimisation du processus de traitement des demandes de baux miniers et publication de celui-ci en janvier 2018 sur le site Web du MERN ▶ Établissement d'un délai de traitement maximal pour la délivrance d'un bail minier et pour l'approbation du plan de réaménagement et de restauration ▶ Mise en vigueur d'une directive sur l'étude de faisabilité requise lors d'une demande de bail minier ▶ Désignation d'un chargé de projet pour chacun des projets miniers majeurs ▶ Publication du Guide de rédaction d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec ▶ Révision et publication, sur le site Web du MERN, du Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec	

Axe d'intervention : exploitation minière			
Objectif	Action prévue	Action réalisée (2017-2018)	Terminée ^A
5 – Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier ^B	Rendre public un cadre normatif du domaine minier	Le cadre normatif s'appliquant au domaine minier a été rendu public sur le site Web du MERN en mars 2018.	X
	Fixer des délais maximums de traitement des baux miniers et des baux exclusifs de substances minérales de surface	Les processus, incluant les délais, pour le traitement des baux miniers et des baux exclusifs de substances minérales de surface ont été mis en ligne en janvier 2018 sur le site Web du MERN.	X
	Mettre en place une porte d'entrée unique pour le traitement des baux miniers et des baux exclusifs de substances minérales de surface	Mise en place, par le Réseau régional du Ministère, d'un service d'accompagnement minier et réalisation de projets pilotes : ► chargés de projet du Réseau régional attirés et actifs dans les projets miniers majeurs; ► guide du chargé de projet élaboré et formation donnée aux 15 chargés de projet en décembre 2017; ► participation des chargés de projet à une formation sur les comités de suivi en mars 2018; ► mise en place d'une table de discussion pour les chargés de projet.	X
6 – Assurer un financement de la recherche stable et prévisible et intégrer les résultats de recherche	Se doter d'un cadre normatif de la recherche	Le cadre normatif du Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier a été rendu public en mai 2017.	X
	Intégrer les résultats du programme de recherche sur le développement durable du secteur minier	3 rapports ont été rendus publics sur le site du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Tenue d'une première rencontre du comité d'intégration de la connaissance en mars 2018	
7 – Améliorer la productivité de l'industrie minière et soutenir la commercialisation des résultats de recherche	Soutenir financièrement le Consortium de recherche appliquée en traitement et transformation des substances minérales (COREM)	L'aide financière globale versée au Consortium a contribué aux réalisations suivantes : ► 26 projets de recherche sont en cours de réalisation; ► 85 projets scientifiques ont été présentés au comité de recherche précompétitive; ► 7 projets de recherche ont été publiés dans l'Espace membres du COREM.	

Axe d'intervention : réseau de fournisseurs et d'équipementiers

Objectif	Action prévue	Action réalisée (2017-2018)	Terminée ^A
2 – Promouvoir l'amélioration continue des processus	Expérimenter un processus d'amélioration continue sur toute la filière minière	▶ 13 entreprises participent au Réseau Performance Mine. ▶ 2 formations ont été données auprès de spécialistes faisant partie du Réseau Performance Mine ▶ 1 cartographie de la chaîne de valeur a été réalisée.	

Orientation 2 : prévenir et atténuer les impacts sur l'environnement

Objectif	Action prévue	Action réalisée (2017-2018)	Terminée ^A
1 – Poursuivre la restauration des sites miniers abandonnés 	Restaurer les sites jugés prioritaires Rendre publique la liste des contrats attribués pour la restauration des sites miniers abandonnés	Passif environnemental réduit de 11,5 % Liste des contrats octroyés du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 publiée sur le site Web du MERN	
2 – Mieux faire connaître la nouvelle réglementation concernant les sites miniers actifs	Rendre publics les plans de réaménagement et de restauration ainsi que le montant des garanties financières	100 % des plans et des montants publiés sur le site Web du MERN dans les 30 jours suivant leur approbation	
4 – Optimiser les façons de faire de l'industrie minière dans un contexte de développement durable	Déterminer des pistes pour optimiser la consommation des métaux et préciser les impacts de l'industrie québécoise sur l'environnement	▶ Rapports préliminaires sur l'analyse de flux de matières du cuivre, du fer et du lithium et sur l'analyse du cycle de vie produits ▶ Rapport final sur l'analyse des freins et leviers produit et mis en ligne sur le site Web du MERN ▶ Session de conférences d'une demi-journée portant sur les métaux et l'économie circulaire tenue lors du congrès Québec Mines 2017 tenu en novembre. ▶ 5 rapports produits : Analyse de flux de matières du cuivre, du fer et du lithium; Analyse du cycle de vie – Métaux et économie circulaire au Québec; Analyse technico-économique des stratégies de circularité; Analyse du cycle de vie des stratégies de circularité; Rapport final – conclusions et recommandations. L'ensemble de ces rapports ont été mis en ligne sur le site Web du MERN.	
7 – Développer des sources d'énergies renouvelables 	Évaluer la faisabilité de l'utilisation des technologies émergentes associées aux énergies renouvelables dans les opérations minières	▶ 11 sociétés minières ont entrepris une démarche en efficacité énergétique depuis 2016. ▶ 1 atelier de formation sur l'efficacité énergétique a été donné en mai 2017 aux membres de la filière d'experts en gestion de l'énergie. ▶ 1 veille des activités a permis de préparer un portfolio de projets utilisant des technologies renouvelables dans les opérations minières.	

Objectif	Action prévue	Action réalisée (2017-2018)	Terminée ^A
8 – Adopter des technologies propres 	Faire connaître aux sociétés minières les innovations technologiques québécoises	2 ateliers tenus en 2017 : atelier de sensibilisation des fournisseurs d'innovations technologiques en octobre et atelier de maillage en décembre Le taux de satisfaction a été de 100 % ^C .	

Orientation 3 : promouvoir la participation citoyenne et la transparence

Objectif	Action prévue	Action réalisée (2017-2018)	Terminée ^A
11 – Mettre en place des mesures favorisant la transparence 	Mettre en œuvre la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Les lignes directrices pour guider les entreprises dans l'application de la Loi ont été publiées sur le site Web du MERN en décembre 2017. Comme la Loi l'exige, 42 entreprises ont soumis leur déclaration à l'Autorité des marchés financiers au 31 mars 2018.	
	Publier les déclarations annuelles relatives à la quantité et à la valeur du minerai extrait au Québec, de même qu'à l'impôt minier versé au cours de l'exercice	Les données de 2016 ont été publiées sur le site Web du MERN en janvier 2018.	

A Action qui s'est terminée en 2017-2018.

B Cet objectif est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

C Chez les participants ayant répondu au sondage.

Indicateur 1.1.3	Cible	Degré d'atteinte
Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains ▶ 2 études environnementales stratégiques en cours de finalisation ▶ 57 puits inactifs localisés ▶ 300 inspections de sites d'exploration ▶ Rapport d'étape de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures (canalisation 9B d'Enbridge)	▶ Loi sur les hydrocarbures sanctionnée le 10 décembre 2016 ▶ 2 études environnementales stratégiques terminées ▶ 11 puits inactifs inspectés ▶ 69 inspections de sites d'exploration	▶ 4 projets de règlement découlant de la Loi sur les hydrocarbures publiés à la Gazette officielle du Québec le 20 septembre 2017 ▶ 229 sites et puits inactifs inspectés

Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures (Plan d'action) a été annoncé par le MERN, conjointement avec le MDDELCC, le 30 mai 2014. Les principales mesures prévues étaient les suivantes :

- ▶ la modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire applicable aux hydrocarbures;
- ▶ la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures;
- ▶ la réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques;
- ▶ un projet de loi sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- ▶ le Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs;
- ▶ le groupe de travail Québec-Ontario;
- ▶ l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures.

Outre l'inspection des puits inactifs, le MERN procède également au contrôle et à la surveillance des travaux et des sites d'exploration.

Le MERN rend compte des activités du Plan d'action qui sont sous sa responsabilité.

Modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire applicable aux hydrocarbures²

Le 10 décembre 2016, la Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives a été sanctionnée. Elle a été élaborée à partir des travaux menés dans le cadre des deux évaluations environnementales stratégiques et a fait l'objet de consultations particulières en commission parlementaire. Cette loi édicte la Loi sur Transition énergétique Québec, révisé la Loi sur la Régie de l'énergie, autorise le financement du matériel fixe nécessaire à l'électrification de services de transport collectif par Hydro-Québec et édicte la Loi sur les hydrocarbures, qui sera en vigueur à la suite de l'adoption des quatre règlements de mise en œuvre s'y rattachant.

Le 20 septembre 2017, le gouvernement a publié un projet de cadre réglementaire d'application de la Loi sur les hydrocarbures à la *Gazette officielle du Québec*. L'édiction du cadre réglementaire par le gouvernement est nécessaire pour permettre l'entrée en vigueur de la loi. La publication à la *Gazette officielle du Québec* s'est terminée le 9 décembre 2017.

Au 31 mars 2018, le Ministère compilait et analysait les observations et les commentaires reçus. La Loi sur les hydrocarbures n'était pas en vigueur, puisque les règlements de mise en œuvre s'y rattachant n'avaient pas encore été édictés par le gouvernement.

Sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures

Le 5 octobre 2017, la société TransCanada a annoncé qu'elle ne poursuivrait pas le projet Énergie Est ni celui du Réseau principal Est. Le Comité interministériel sur le projet Énergie Est mis en place en mars 2015 a donc cessé ses activités, puisqu'il avait pour but de coordonner l'évaluation de la portion québécoise de ce projet.

Projet de loi sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent

En juin 2015, les gouvernements du Québec et du Canada déposaient respectivement leur projet de loi miroir devant l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Canada. L'adoption de ces projets de loi avait pour but de créer un environnement juridique plus stable permettant la gestion conjointe des activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent. Compte tenu de la dissolution de la Chambre des communes qui a précédé l'élection fédérale d'octobre 2015, les deux gouvernements ont échangé en vue de déposer un nouveau projet de loi miroir au Parlement du Canada. Au 31 mars 2018, les discussions se poursuivaient avec le gouvernement fédéral.

Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs

Il y a 711 puits pétroliers et gaziers qualifiés d'inactifs au Québec, c'est-à-dire fermés définitivement ou dont le statut n'a pu être établi. Bien que 93 de ces puits soient sous la responsabilité d'entreprises toujours actives, pour les 618 puits restants, le Ministère aura à déterminer si ces sites de forage présentent des signes de contamination et, le cas échéant, nécessitent des travaux correctifs et de réhabilitation.

2 Cette mesure est en lien avec la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

En 2017-2018, 229 inspections de sites et de puits inactifs ont été effectuées par le MERN. À ce nombre s'ajoutent 11 inspections faites par le Ministère et pour lesquelles les rapports n'étaient pas terminés en date du 31 mars 2018 ainsi que deux inspections menées conjointement avec Ressources Québec pour leur compte. Au cours de ces inspections, 80 sites et puits devant faire l'objet de certains travaux ont été repérés.

Groupe de travail Québec-Ontario

Au cours de l'année 2017-2018, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont suivi de près le processus de modernisation de l'Office national de l'énergie et son remplacement par la Régie canadienne de l'énergie. De plus, les deux gouvernements envisagent la reprise des discussions advenant la proposition de projets de pipelines majeurs ayant des répercussions sur les deux provinces.

Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures

Dans le Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030, les travaux de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures (Unité de vigilance) ont été étendus au transport des hydrocarbures.

En mai et en décembre 2017, l'Unité de vigilance a tenu des rencontres de travail avec des représentants de Transport Desgagnés et d'Énergie Valero sur le transport maritime de pétrole brut entre Montréal-Est et la raffinerie de Lévis, ainsi que sur l'exploitation et la préparation aux interventions d'urgence du Pipeline Saint-Laurent d'Énergie Valero. Les mesures d'urgence en matière de transport ferroviaire ont été abordées lors de ces rencontres. Au 31 mars 2018, les travaux étaient en cours.

Contrôle et surveillance des sites d'exploration

Les inspections des sites d'exploration visent à surveiller la conformité des activités avec les autorisations et les permis délivrés.

En 2017-2018, le MERN a procédé à l'inspection de trois puits réputés actifs ou fermés temporairement. Notons cependant qu'aucun permis d'activités relatives à l'exploration ou à l'exploitation d'hydrocarbures n'a été délivré au cours de cet exercice.

Au 31 mars 2018, la planification des travaux d'inspection pour la saison 2018 était en cours, notamment pour les travaux de fermeture définitive de puits et de restauration de sites à l'état initial sur l'île d'Anticosti.

Objectif 1.2 Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable

Indicateur 1.2.1	Cible	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire ^A	100 % des activités prévues au plan	Partiellement atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
- Plan adopté et transmis au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation le 15 décembre 2015 - Création du comité de révision interne	2 règlements révisés et analyse d'impact réglementaire élaborée pour chacun	1 règlement et 1 programme de nature réglementaire révisés - Analyse d'impact réglementaire élaborée pour chacun

A Cet indicateur est en lien avec la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Tout en permettant à l'État d'accomplir sa mission, la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, modifiée en 2017, a pour objectif de s'assurer que les coûts ayant trait à l'adoption de règles sont réduits à l'essentiel et que le fardeau cumulatif ne constitue pas un frein au développement des entreprises. Elle comporte des obligations, dont la mise en place d'un mécanisme de révision des lois et des règlements qui concernent les entreprises ou qui ont des impacts sur elles.

La révision des règles consiste à évaluer les lois et les règlements dans le but de vérifier s'ils sont toujours utiles. Le cas échéant, il s'agit de s'assurer qu'ils remplissent adéquatement leurs fonctions sans avoir d'effets défavorables, notamment en raison d'une réglementation et de formalités qui alourdissent indûment le fardeau des entreprises. Selon les résultats obtenus, les lois et les règlements analysés sont simplifiés, harmonisés ou améliorés.

La réduction du corpus législatif et réglementaire s'applique également à la Régie de l'énergie et à Transition énergétique Québec (TEQ) dont la reddition de comptes est intégrée à celle du MERN. En effet, parmi les organismes sous la responsabilité du ministre, seules la Régie de l'énergie et TEQ ont des règlements qui concernent les entreprises ou qui ont une incidence sur elles. Au 31 mars 2018, une mise à jour du calendrier de révision des règles de la Régie de l'énergie était en cours.

Au 31 mars 2018 :

- ▶ TEQ a révisé le Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures;
- ▶ Le Ministère a revu le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes (de nature réglementaire), lequel a été remplacé.

Indicateur 1.2.2	Cible	Degré d'atteinte
Réduction des délais d'autorisation ^A	État de situation	Atteint
	Bilan annuel	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Inventaire des formalités en cours	▶ Inventaire des formalités terminé ▶ Plan de réduction du délai de traitement des dossiers en cours d'élaboration	▶ Plan ministériel de réduction des délais de traitement des permis et des autorisations approuvé par les autorités du Ministère ▶ Processus pour 3 types d'autorisations dans le domaine minier publiés ▶ Délai de traitement de 2 processus réduit

A Cet indicateur est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

L'amélioration de l'environnement d'affaires constitue une des priorités gouvernementales en matière de développement économique. L'allègement du fardeau administratif des entreprises représente un moyen efficace pour y arriver. C'est ainsi que le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif (Plan d'action gouvernemental) a été publié en juillet 2016. Il engage les ministères et organismes concernés à réduire les délais de traitement des demandes de permis et d'autorisations des entreprises, notamment les demandes qui relèvent du MERN.

Le Plan d'action gouvernemental prévoit le dépôt d'un plan ministériel de réduction des délais de traitement et sa mise en œuvre d'avril 2017 à mars 2019. Le plan ministériel doit fournir le délai de traitement actuel pour chaque demande de permis et pour chaque demande d'autorisation, proposer

des mesures de réduction des délais et indiquer le délai souhaité à la suite de la mise en application des mesures. Au 31 mars 2018, le plan ministériel de réduction des délais de traitement des permis et des autorisations avait été approuvé par les autorités du Ministère.

 En janvier 2018, conformément aux engagements qu'il a pris dans la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021, le MERN a publié les processus pour les autorisations suivantes ainsi que leur délai de traitement :

- ▶ délivrance de baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (BEX);
- ▶ délivrance de baux miniers;
- ▶ approbation des plans de réaménagement et de restauration.

Les délais de traitement de deux des processus ont été réduits en 2017-2018 :

- ▶ Pour une demande de bail minier, le délai de traitement a été réduit de 200 jours, passant de 300 à 100 jours ouvrables. Cette réduction est notamment attribuable à une optimisation du processus d'approbation du plan d'arpentage et à une meilleure coordination des consultations requises pour analyser la demande.
- ▶ Pour une demande de BEX, le délai de traitement a été réduit de cinq jours, passant de 60 à 55 jours ouvrables. Cette réduction découle du protocole d'harmonisation conclu en 2015-2016 entre le MERN et le MDDELCC pour le traitement des demandes de BEX et de certificats d'autorisation environnementale.

Objectif 1.3 Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets

Indicateur 1.3.1	Cible	Degré d'atteinte
Nombre et bénéfices des projets sectoriels réalisés	Bilan annuel	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Préparation de la mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs	▶ Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place ▶ Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé et 4 autres en cours d'élaboration	▶ 2 documents synthèses sur des projets miniers majeurs diffusés et 7 autres en cours d'élaboration ▶ Chargés de projet formés en acceptabilité sociale et sur le fonctionnement des comités de suivi 

Comme ministère à vocation économique, le MERN doit soutenir les projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire. À cette fin, il conseille et accompagne les promoteurs tout au long du processus qui précède l'obtention de l'autorisation gouvernementale ou le refus de délivrer le permis ou d'accorder le droit faisant l'objet de la demande.

Un des moyens privilégiés pour conseiller et soutenir les promoteurs est la mise en place d'un bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques.

Le Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques a comme objectifs : (1) de coordonner l'action ministérielle et interministérielle concernant les projets majeurs de mise en valeur du territoire et des ressources minérales et énergétiques; (2) d'analyser les retombées économiques des projets majeurs pour disposer d'une information économique fiable, crédible et utile à la compréhension de ceux-ci par les communautés locales; (3) de diffuser l'information la plus complète possible relativement à ces projets.

Deux documents synthèses intégrant les indicateurs élaborés pour les projets miniers ont été diffusés sur le site Web du Ministère pour la période 2017-2018. Il s'agit du projet de mine de lithium Whabouchi et d'usine d'hydrométallurgie et du projet de mine de graphite du lac Guéret, dont les aménagements figurent sur la carte interactive des projets majeurs.

Des chargés de projet ont été désignés dans toutes les régions du Québec pour accompagner les promoteurs. Ils soutiennent également les acteurs locaux. En 2017-2018, un premier cycle de 15 heures de formation sur l'acceptabilité sociale et sur le fonctionnement des comités de suivi a été donné aux chargés de projet.

En 2018, les objectifs suivants étaient atteints :

- ▶ le Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques, mis en place en juillet 2016, est maintenant fonctionnel;
- ▶ deux documents synthèses étaient diffusés sur le site Web du Ministère et sept étaient en cours d'élaboration.

Axe d'intervention : Un soutien au développement par l'acquisition, l'enrichissement des connaissances stratégiques et l'innovation

Objectif 1.4 Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique

Indicateur 1.4.1	Cible	Degré d'atteinte
Ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances 	Bilan annuel	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ 10 nouvelles ententes ▶ 1 entente bonifiée ▶ 2 ententes renouvelées ▶ 5 ententes en vigueur tout au long de l'année ▶ 12 ententes terminées ▶ 2 ententes en voie d'être approuvées	▶ 19 nouvelles ententes ▶ 2 ententes renouvelées ▶ 13 ententes en vigueur tout au long de l'année ▶ 4 ententes terminées	▶ 13 nouvelles ententes ▶ 15 ententes en vigueur tout au long de l'année ▶ 15 ententes terminées

TABLEAU 3 NOUVELLES ENTENTES SIGNÉES

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/ période couverte	Au 31 mars 2018
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le COREM 	Financement des activités de recherche et d'innovation technologique de l'industrie minière du COREM.	4,5 M\$ Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2021	Convention signée
12 contrats de recherche (Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, École polytechnique de Montréal, Memorial University, Université McGill, Institut national de la recherche scientifique et Université de Toronto) 	Ces contrats soutiennent la recherche scientifique portant sur les projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques. Les travaux traitent principalement de géochronologie, de gîtologie, de métamorphisme, de géologie structurale, de tectonique, de géochimie et de géologie de l'environnement secondaire.	701 k\$ Les périodes couvertes varient entre 12 et 36 mois.	Les recherches étaient en cours au 31 mars 2018.

TABLEAU 4 ENTENTES EN VIGUEUR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2017-2018

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/ période couverte	Au 31 mars 2018
Convention de subvention entre le MERN et l'Université de Sherbrooke : Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et sur les biocommodités (CRIC-B)	Le MERN est l'un des membres fondateurs de la chaire qui a vu le jour en 2007. Par sa contribution, le Ministère favorise la production locale de biocarburants et de produits chimiques à partir de matières non alimentaires, c'est-à-dire de matières résiduelles forestières, agricoles et urbaines.	2,8 M\$ Du 19 avril 2014 au 31 décembre 2018 ^A	Cette subvention finance la chaire globalement.
Octroi d'une subvention maximale de 1,5 M\$ à Bioénergie La Tuque pour soutenir la réalisation d'études technico-économiques de faisabilité dans le but d'implanter un projet de bioraffinerie à La Tuque, en Mauricie, pour valoriser la biomasse forestière résiduelle ^B	Soutenir la réalisation d'études technico-économiques de faisabilité en deux phases dans le but d'implanter un projet de bioraffinerie à La Tuque, en Mauricie, pour valoriser la biomasse forestière résiduelle. Les études financées portent, entre autres, sur la disponibilité et les coûts d'approvisionnement en biomasse forestière résiduelle (FPInnovations), sur différentes stratégies de densification de la biomasse (FPInnovations), sur les principes de la logistique collaborative et la gestion de la chaîne de valeur (Consortium de recherche FORAC), sur l'analyse de l'impact environnemental, notamment de la sensibilité à la récolte de la biomasse forestière (Université Laval) et l'analyse détaillée des technologies de production de biocarburants (FPInnovations) en collaboration avec CanmetÉNERGIE.	Coût total : 4,6 M\$ MERN : 1,5 M\$ Du 1 ^{er} mai 2016 au 31 décembre 2018	Cette subvention finance 12 études technico-économiques de faisabilité.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le COREM	Financement de la phase 1A (infrastructures) du projet de plateforme d'hydrométallurgie.	3 M\$ Du 31 mars 2017 au 31 mars 2020	Les travaux de construction des infrastructures sont en cours.

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/ période couverte	Au 31 mars 2018
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et l'Association de l'exploration minière du Québec 	Élaborer un système de gestion pour la publication et la diffusion d'une certification en développement durable nouvellement développée pour les entreprises du secteur de l'exploration minière.	60 k\$ Du 1 ^{er} avril 2016 au 30 juin 2018	Les travaux prévus en 2017-2018 ont été reportés en 2018-2019.
3 contrats de recherche (Université du Québec à Chicoutimi et Université Laval)  	Ces contrats soutiennent les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques qui portent principalement sur la géochronologie, la gîtologie, le métamorphisme, la géologie structurale, la tectonique, la géochimie et la géologie de l'environnement secondaire.	59 k\$ Ces contrats ont été attribués en 2016-2017.	Les recherches étaient en cours.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Consortium de recherche en exploration minière 	La convention a pour objectif d'élargir le champ de recherche du Consortium de recherche en exploration minière (CONSOREM) pour y inclure une veille des méthodes et des technologies de pointe utilisées en exploration minière, notamment celles relatives au ciblage des minéralisations en profondeur, et de les tester sur le territoire québécois. Le MERN siège au Comité scientifique du CONSOREM qui statue sur les projets qui seront réalisés.	450 k\$ Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019	Cette subvention finance globalement le CONSOREM.
Entente pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Conseil cri sur l'exploration minière 	Favoriser le développement des ressources minérales sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et le développement au sein de la nation inuite d'une expertise pouvant conduire à la création d'entreprises d'exploration minière et d'emplois.	900 k\$ Du 17 février 2017 au 31 mars 2019	Cette subvention finance globalement les activités de développement, de prospection et d'exploration minière.
Entente pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Fonds d'exploration minière du Nunavik 	Favoriser le développement des ressources minérales du territoire Kativik et le développement au sein de la nation inuite d'une expertise pouvant conduire à la création d'entreprises d'exploration minière et d'emplois.	900 k\$ Du 28 février 2017 au 31 mars 2019	Cette subvention finance globalement les activités de développement, de prospection et d'exploration minière.
Entente concernant l'échange de données géospatiales entre le MERN et Hydro-Québec 	Permettre l'accès aux données sur les infrastructures énergétiques du Québec.	0 \$ Du 15 juillet 2016 au 14 juillet 2019 L'entente est renouvelable automatiquement.	Le partage des données géospatiales s'effectue selon les besoins des deux organisations.
Entente relative à la réalisation du produit AQgéopostal entre le MERN et l'ISQ 	Réaliser le produit de géolocalisation AQgéopostal qui présente les codes postaux par découpages territoriaux du Québec tels que municipalités, MRC, régions administratives, circonscriptions électorales provinciales et fédérales, aires de diffusion, etc.	0 \$ Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 L'entente est renouvelable automatiquement.	Le produit AQgéopostal est maintenant disponible.

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/ période couverte	Au 31 mars 2018
Entente de partenariat pour la mise en place de la Géobase du réseau hydrographique du Québec entre le MERN et le MDDELCC 	Mettre en place un référentiel commun sur le réseau hydrographique du Québec qui servira d'assise à tous les ministères et organismes qui ont besoin de telles données.	0 \$ Du 13 septembre 2015 au 12 septembre 2020 L'entente est renouvelable automatiquement.	Géobase produite pour l'ensemble du Québec, dont 64 % du contenu est diffusé.
Entente de partenariat de production et d'entretien de la cartographie du Réseau de transport terrestre du Québec avec le ministère des Transports 	Les partenaires conviennent de produire ensemble la cartographie du Réseau de transport terrestre du Québec.	0 \$ Du 27 septembre 2016 au 26 septembre 2021 L'entente est renouvelable automatiquement.	La mise à jour annuelle du réseau a été réalisée et est disponible.
Entente gouvernementale de partenariat financier concernant l'acquisition commune d'orthophotographies 	Cette entente a pour objectif d'établir les modalités de financement et de gestion des projets de partenariat d'acquisition d'orthophotographies entre les ministères et organismes signataires. Outre le MERN, les signataires de l'entente étaient le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la Financière agricole du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Transports, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la Sûreté du Québec, le ministère de la Sécurité publique et l'Institut national de santé publique du Québec.	Du 31 octobre 2013 au 31 octobre 2018 En 2017-2018, dans le cadre de cette entente, le Ministère a investi 37,2 k\$, portant la somme globale investie par les ministères et organismes signataires à 220 k\$.	En 2017-2018, cette entente a permis l'acquisition de connaissances (orthophotographies aériennes) sur le territoire du Québec, notamment pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, des Laurentides, de Lanaudière et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

- A Un avenant a été signé afin de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2018.
 B Cette entente avait été omise dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017.

TABLEAU 5 ENTENTES ARRIVÉES À ÉCHÉANCE

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/ Période couverte	Au 31 mars 2018
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC)/ Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et l'Université de Montréal  	Financer un projet de recherche sur l'économie circulaire appliquée au secteur des mines et des métaux du Québec. L'économie circulaire vise à accroître la productivité des ressources en circulation dans le marché afin de réduire l'extraction des ressources en amont et l'enfouissement en aval ainsi que les impacts qui y sont associés.	900 k\$ Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	Les travaux de recherche ont mené à la diffusion de plusieurs documents, dont une synthèse des résultats avec les conclusions et les recommandations.
Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier 	Programme mis en place en 2013 par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies en collaboration avec le MERN. Il vise à inciter les chercheurs québécois à répondre aux besoins de l'industrie minière et à proposer des recherches innovatrices dans l'un des créneaux suivants : exploration et exploitation minières en profondeur; développement du secteur minier en milieu nordique; économies d'énergie et émissions de GES; impact du développement minier sur l'environnement et les communautés; développement et optimisation des outils géoscientifiques; valorisation des résidus miniers.	16,5 M\$ De 2012-2013 à 2017-2018	Le programme a permis de financer 63 projets. La remise des rapports finaux des projets s'échelonnait jusqu'en 2020.
11 contrats de recherche (Université Laval, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Chicoutimi et Université de Toronto)	Ces contrats soutiennent les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques qui portent principalement sur la géochronologie, la gîtologie, le métamorphisme, la géologie structurale, la tectonique, la géochimie et la géologie de l'environnement secondaire.	362 k\$ Ces contrats ont été attribués en 2014-2015, en 2015-2016 ou en 2016-2017.	21 publications ont été rendues publiques par le MERN.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Groupe MISA 	Application des techniques d'amélioration continue à la filière minière et gestion agile de l'énergie dans le secteur minier.	420 k\$ Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	Deux rapports d'avancement des travaux sur l'amélioration continue et la gestion de l'énergie ont été livrés en 2017-2018. Les travaux restants ont été reportés à 2018-2019.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le COREM 	Améliorer la productivité de l'industrie minière par le développement et le transfert d'innovations technologiques conformes aux objectifs de développement durable.	2,8 M\$ Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	Cette subvention finance la recherche précompétitive menée par le COREM.

Indicateur 1.4.2	Cible	Degré d'atteinte
Nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication	Bilan annuel	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► 2 publications téléchargées respectivement 27 et 6 fois	► 15 publications téléchargées 116 fois au total	► 21 publications ^A

A Le nouveau mode de diffusion des documents directement téléchargeables permet à la clientèle d'accéder aux rapports par des moteurs de recherche communs tels que Google. La diffusion en est ainsi facilitée, mais il n'est plus possible d'évaluer le nombre de rapports téléchargés.

Conformément aux ententes de collaboration, les résultats des projets et des recherches sont diffusés par nos partenaires. En 2017-2018, le MERN a par ailleurs diffusé les rapports de recherche présentés dans le tableau 6.

TABLEAU 6 PUBLICATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RECHERCHE ET DIFFUSÉES PAR LE MERN

Titre des publications
Analyse du cycle de vie – métaux et économie circulaire au Québec
Analyse de flux de matières du cuivre, du fer et du lithium
Analyse des freins et leviers liés aux stratégies de circularité pour le cuivre, le fer et le lithium
Analyse technico-économique des stratégies de circularité
Analyse du cycle de vie des stratégies de circularité
Métaux et économie circulaire au Québec – conclusions et recommandations
Minéralisation aurifère filonienne et déformation de l'indice rive du lac Malartic, sous-province de l'Abitibi, Québec
Signatures en éléments traces des sulfures provenant de dépôts de till et d'esker de la province de Churchill, nord du Québec
Pétrologie métamorphique et géologie structurale du nord-est de la sous-province de Pontiac : interprétations préliminaires
Caractérisation pétrologique et géochimique des intrusions mafiques et ultramafiques de la ceinture de Colomb-Chaboullie (Baie-James)
Potentiel en minéralisation de type sulfures massifs volcanogènes (smv) dans le district de Chibougamau-Chapais, sous-province géologique de l'Abitibi (Québec)
Le contact Nemiscau – la Grande : nouveau site d'altérations hydrothermales de type éléonore
Analyse de la provenance sédimentaire dans le nord de la fosse du Labrador, Nunavik-Québec : contraintes pétrographiques et géochronologiques
The Colomb-Chaboullie greenstone belt and its polymetallic sulphides, James Bay: preliminary results
Analyse structurale et microstructures des zones de cisaillement de la rivière George et du lac Tudor
Caractérisation d'un gabbro à mégacristsaux de plagioclase
Application of gravity and pseudogravity geophysical treatments to structural targeting in the Eeyou Istchee Baie-James region, Québec superior province: preliminary interpretations
Impact de la fusion partielle sur la ségrégation magmatique en contexte de base de croûte continentale fondue : implication dans la construction magmatique et métallogénique du nord-est de la province du supérieur (neps), Québec, Canada
Caractérisation du gradient métamorphique dans la croûte moyenne de l'orogène du Nouveau-Québec et relations à la tectonique
Projet terres rares au Québec, rapport final
Étude structurale et métamorphique du complexe d'attic

Objectif 1.5 Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord

Indicateur 1.5.1	Cible	Degré d'atteinte
Nombre et bénéfices des projets d'acquisition et de traitement des connaissances scientifiques 	100 % des activités prévues annuellement	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Connaissances du territoire ► 155 557 km ² Connaissances géoscientifiques ► 24 projets couvrant 254 120 km ²	Connaissances du territoire ► 145 119 km ² Connaissances géoscientifiques ► 21 projets couvrant 115 578 km ²	Connaissances du territoire ► 173 308 km ² Connaissances géoscientifiques ► 20 projets couvrant 180 590 km ² ► 112 zones favorables aux travaux d'exploration découvertes

Connaissances du territoire

Sur l'ensemble du territoire du Québec, tant public que privé, l'acquisition de connaissances se fait par des levés topographiques aériens. En 2017-2018, les travaux d'acquisition de connaissances couvraient une superficie de 173 308 km² :

- 70 236 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, de Lanaudière, du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec;
- 103 072 km² de données laser (lidar) dans les régions de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Lanaudière, de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de Laval, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie.

Les coûts totaux de ces travaux d'acquisition s'élevaient à sept millions de dollars. La majeure partie de ce montant est remboursée par la clientèle pour les services spécialisés reçus (principalement des ministères et organismes). Ainsi, le coût net pour le MERN est de 37,2 k\$ annuellement.

L'acquisition des levés topographiques aériens permet au Ministère de bonifier son offre de produits et de services, notamment avec la production de modèles numériques d'altitude générés à partir de données altimétriques (altitude) et planimétriques (rectangulaires ou géographiques). Le modèle numérique d'altitude offre une représentation numérique du relief d'un territoire. Lorsque ce modèle est intégré à un système d'information géographique, il permet la mise en place de multiples fonctions d'analyse spatiale (risques naturels, analyse du paysage, implantation d'infrastructures, etc.). Ainsi, l'acquisition de levés topographiques aériens contribue directement à la gestion du territoire. Ces données sont d'ailleurs utilisées par les ministères pour la réalisation d'inventaires, de suivis et de contrôles forestiers (MFFP), pour l'évaluation des risques naturels ou pour la prévention de sinistres (ministère de la Sécurité publique, MTMDDET).

Connaissances géoscientifiques

L'acquisition de connaissances géoscientifiques constitue un des éléments clés du développement minier, car elle permet de mieux définir les secteurs où il est justifié d'investir dans l'exploration minière. Ces

connaissances réduisent le risque lié à celle-ci tout en augmentant les chances de découvrir un potentiel minéral. En 2017-2018, les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques représentaient :

- ▶ un investissement de 12,1 millions de dollars pour la réalisation de 20 projets, dont une grande part, soit 11 millions de dollars (91,2 %), pour 17 projets sur le territoire du Plan Nord. Comme par les années passées, l'accent a surtout été mis sur les zones dont les connaissances de base présentaient des lacunes;
- ▶ une superficie de 180 590 km², correspondant aux levés géologiques du roc (79 992 km²), aux levés géophysiques (20 102 km²), aux levés géologiques du Quaternaire (30 146 km²) et à de la modélisation (50 350 km²). La superficie couverte sur le territoire du Plan Nord était de 171 843 km² (95,1 %).

Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont permis de découvrir 112 zones favorables aux travaux d'exploration.

Objectif 1.6 Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise

Indicateur 1.6.1	Cible	Degré d'atteinte
Nombre d'indicateurs sectoriels élaborés	Inventaire des indicateurs (31 mars 2016)	Atteint
	Élaboration et adaptation des indicateurs (31 mars 2017)	Partiellement atteint
	Diffusion des indicateurs (31 mars 2018)	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Inventaire en voie d'être terminé	▶ Inventaire terminé ▶ 2 groupes d'indicateurs pour les projets miniers élaborés ▶ Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé, intégrant les deux groupes d'indicateurs pour les projets miniers (résultat devancé)	▶ 2 documents synthèses intégrant les 2 groupes d'indicateurs pour les projets miniers sur des projets miniers majeurs diffusés ▶ 7 documents synthèses pour d'autres projets miniers en cours d'élaboration

Le calcul des indicateurs est utile autant pour les activités propres à la construction d'une mine que pour celles relatives à son exploitation. Les deux groupes d'indicateurs élaborés pour les projets miniers sont :

- ▶ la création ou le maintien d'emplois associés aux projets (emplois directs et indirects, emplois créés pendant la période de construction, emplois créés pendant la période d'exploitation et répartition des emplois créés entre la région administrative où se réalise le projet et le reste du Québec);
- ▶ les taxes et les impôts perçus par les gouvernements fédéral, provincial et municipal (revenu fiscal pour les gouvernements du Québec et du Canada et taxes foncières et scolaires pour les municipalités).

En 2018, deux documents synthèses intégrant les indicateurs élaborés pour les projets miniers étaient diffusés sur le site Web du Ministère :

- ▶ Mine de lithium Whabouchi et usine d'hydrométallurgie (Nemaska Lithium Inc.)
- ▶ Mine de graphite du lac Guéret (Mason Graphite Inc.)

Au 31 mars 2018, les documents synthèses pour sept autres projets miniers étaient en cours d'élaboration.

Objectif 1.7 Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois

Indicateur 1.7.1	Cible	Degré d'atteinte
Taux de réalisation des travaux 	84 % (2016) 87 % (2017) 90 % (2018)	Atteint Atteint Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► 86,0 %	► 89,5 %	► 92,6 %

La réforme du cadastre québécois a pour but d'obtenir un cadastre complet, fiable, informatisé et constamment mis à jour. Elle contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance propice aux investissements.

Au cours de l'année 2017-2018, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 104 174 lots.

Au 31 mars 2018, 92,6 % des lots avaient été rénovés, soit plus de 3,5 millions de lots. On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots à rénover d'ici la fin du programme, prévue en 2021.

ORIENTATION 2

ASSURER LA MISE EN VALEUR DURABLE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE, DE CONCERT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Axe d'intervention : La participation des communautés dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire

Objectif 2.1 Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public

Indicateur 2.1.1	Cible	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre d'orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale 	Élaboration et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Livre vert déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016 ▶ Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en cours	▶ Orientations rendues publiques le 24 janvier 2017 ▶ 70 % des actions prévues en 2016-2017 achevées ou en cours	▶ 37 % des actions prévues en 2017-2018 ont été achevées ou sont réalisées en continu.

Le chantier sur l'acceptabilité sociale s'inscrit dans la démarche du Ministère de favoriser la prise en compte, par les promoteurs, des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur projet. Les « Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale », rendues publiques le 24 janvier 2017, sont les suivantes :

- ▶ Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire
- ▶ Actualiser et rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public
- ▶ Assurer la mise en place de processus prévisibles de participation publique à toutes les étapes d'un projet
- ▶ Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés locales
- ▶ Renforcer la capacité d'analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en s'assurant de prendre en compte les facteurs d'acceptabilité sociale

Les orientations concernent les projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que les projets qui sont implantés sur le territoire public. Elles servent à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser leur acceptabilité sociale :

- ▶ en permettant aux promoteurs d'évoluer dans un contexte prévisible et rentable où les processus d'autorisation sont transparents et efficaces;
- ▶ en favorisant le dialogue entre les promoteurs et les communautés locales;
- ▶ en favorisant une participation éclairée des acteurs locaux dans la planification territoriale de même que dans l'élaboration et le suivi des projets.

Au 31 mars 2018, 37 % des actions prévues en 2017-2018 ont été achevées ou sont réalisées en continu.

Objectif 2.2 Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation

Indicateur 2.2.1	Cible	Degré d'atteinte
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales 	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Partiellement atteint Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Recherche bibliographique en cours	► Recherche bibliographique en cours ► Politique en cours d'élaboration	► Aucun

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales sont liées aux orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale. Toutefois, la portée initiale de cette politique a été élargie pour inclure les trois formes de participation publique, soit l'information, la consultation et le dialogue, permettant, par conséquent, de favoriser l'acceptabilité sociale du projet. Ainsi, le nom de la politique a été modifié pour Politique de participation des communautés locales afin d'en refléter la portée réelle.

Au cours de l'année 2017-2018, aucune action n'a été réalisée, l'ampleur des efforts à consentir pour réaliser d'autres actions liées aux orientations en matière d'acceptabilité sociale ayant été sous-estimée. Par ailleurs, la réalisation d'un inventaire des outils de consultation élaborés ou en cours d'élaboration au MERN est prévue au cours de l'été 2018.

Indicateur 2.2.2	Cible	Degré d'atteinte
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones  	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Partiellement atteint Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Élaboration en cours d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier qui servira de base à la politique ministérielle	► Élaboration en cours de la politique ministérielle de consultation des communautés autochtones ainsi que celle propre au secteur minier	► Première consultation interministérielle et des communautés autochtones sur la Politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones terminée ► Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier en cours de finalisation

Le MERN entend se doter d'une politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones.

Au 31 mars 2018, l'élaboration de la politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier était en cours de finalisation, alors que la première consultation interministérielle et des communautés autochtones sur la politique ministérielle de consultation des communautés autochtones était terminée.

Indicateur 2.2.3	Cible	Degré d'atteinte
Développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultation 	Inventaire (31 mars 2016) Développement des outils (31 mars 2017) Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)	Non atteint Non atteint Non atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Reporté à 2016-2017	► Reporté à 2017-2018	► Aucun

Les outils d'appréciation en matière de consultation seront élaborés lorsque la politique ministérielle de participation des communautés locales aura été adoptée et rendue publique.

Objectif 2.3 Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles

Indicateur 2.3.1	Cible	Degré d'atteinte
Contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités 	Bilan annuel	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Contribution à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles et des modalités de mise en œuvre	► Sans objet (s. o.)	► s. o.

Le renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités s'est concrétisé lors de la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Il est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et le restera jusqu'au 31 décembre 2019. L'engagement du gouvernement est de l'ordre de 3,2 milliards de dollars sur quatre ans.

Une des mesures de l'Accord de partenariat porte sur le partage des revenus des redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Elle s'accompagne d'une enveloppe de 100 millions de dollars sur quatre ans qui est répartie entre les deux volets suivants :

- Le premier volet concerne les municipalités qui accueillent de nouveaux projets d'exploitation des ressources minières, pétrolières ou gazières. Les sommes consenties sont destinées à financer la mise en place des services municipaux rendus nécessaires par le projet et les activités pour pallier les inconvénients, ou encore, si ces services ou ces activités ne sont pas nécessaires, toute activité pouvant favoriser l'acceptabilité du projet.

- Le second volet permet aux municipalités de bénéficier davantage des retombées de l'exploitation des ressources naturelles, y compris les ressources forestières, minières, pétrolières et gazières ainsi que les pêcheries. Ce volet est une version améliorée de la mesure en vigueur dans l'entente précédente.

Le MERN a contribué, pour le gouvernement, à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus des redevances provenant des ressources naturelles, particulièrement le premier volet, ainsi qu'à l'élaboration des modalités de mise en œuvre de la mesure avec le MAMOT.

Indicateur 2.3.2	Cible	Degré d'atteinte
Bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC 	Bilan de l'entente de principe (31 mars 2016)	Atteint (Terminé au 31 mars 2017)
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Rapport d'évaluation en cours d'approbation	► Rapport d'évaluation diffusé	► Nouvelle entente de principe en vigueur ► 34 ententes de délégation renouvelées

Le programme relatif à une délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État est entré en vigueur le 23 juin 2009. Ce programme s'adresse aux MRC et aux municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC. La mise en œuvre du programme s'est concrétisée par la signature de 42 ententes de délégation. Les premières ententes, d'une durée de cinq ans, ont été signées en 2010.

C'est dans ce contexte que le Comité de suivi et d'évaluation de l'entente de principe a décidé de procéder à une évaluation de mi-parcours en 2015, couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014.

L'évaluation de mi-parcours avait pour objectif de déterminer les pistes d'amélioration qui pourraient être apportées aux modalités du programme et à sa mise en œuvre. Elle s'inscrivait également dans le suivi à apporter aux recommandations figurant dans le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015 – Rapport du commissaire au développement durable.

Le rapport d'évaluation a été diffusé le 31 août 2016 sur le site Web du MERN. L'évaluation a permis de définir les pistes d'amélioration, dont les principales sont les suivantes :

- simplifier la reddition de comptes;
- accroître les revenus des MRC;
- faciliter le contrôle des occupants sans droit;
- accroître le partage de l'information;
- clarifier les rôles et les responsabilités.

La mise en œuvre de ces pistes d'amélioration a débuté avec la signature d'une nouvelle entente de principe le 14 décembre 2017. Dans l'attente de la mise en œuvre d'un nouveau programme découlant de l'entente de principe, les ententes de délégation ont été renouvelées lorsque cela était requis.

Au 31 mars 2018, la nouvelle entente de principe était en vigueur. De plus, 34 ententes de délégation avaient été renouvelées.

Indicateur 2.3.3	Cible	Degré d'atteinte
Contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées 	Bilan annuel	Atteint ^A
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Contribution du MERN à 8 négociations en cours	► Contribution du MERN à 8 négociations en cours dont 1 a été conclue en 2016-2017	► Contribution du MERN à 7 négociations

A Le MERN participe à tous les exercices de négociation auxquels le Secrétariat aux affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif) le convie.

Le MERN contribue aux négociations avec les communautés autochtones à titre d'expert selon ses domaines de compétences, soit l'énergie, les mines et le territoire.

Le Ministère a apporté son expertise dans les négociations ou les discussions suivantes, qui se sont poursuivies en 2017-2018 :

- Négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec le Regroupement Petapan. Ces négociations ont débuté en 1980 et une entente de principe est intervenue en 2004.
- Négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec les Attikameks. Ces négociations ont débuté en 1980.
- Négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec la nation micmaque. Le Gouvernement du Québec a accepté de participer à cette négociation en 2016-2017.
- Négociation bipartite avec la nation micmaque en vue de conclure une entente sur la consultation et l'accommodement dans le domaine des hydrocarbures.
- Négociation tripartite sur l'intégration à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois des descriptions territoriales finales des communautés crie. Cette négociation a débuté après 2008.
- Négociation tripartite sur les reconfigurations territoriales des communautés crie visées par l'article 4.18 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Crie du Québec. Cette négociation a été amorcée après 2002.
- Négociation tripartite sur le transfert du bloc D de Chisasibi qui a débuté après 2002.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION ET SA PRESTATION DE SERVICES

Axe d'intervention : L'évolution de l'organisation et la qualité de l'offre de services

Objectif 3.1 Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès

Indicateur 3.1.1	Cible	Degré d'atteinte
Proportion des clients considérant être bien informés 	Bilan annuel	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Travaux en cours ▶ Québec Mines (degré de satisfaction de 84,2 %) ▶ 2 nouveaux produits d'Adresses Québec ▶ 2 licences accordées pour une utilisation gratuite de données ▶ Rapports géologiques électroniques publiés dans le système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 37 % ▶ Index des noms numérisés et accessibles en ligne	▶ Travaux en cours ▶ Québec Mines (degré de satisfaction de 88 %) ▶ Géobase du réseau hydrographique : 29 % des unités de découpage hydrographique diffusés ▶ 2 licences accordées pour une utilisation gratuite d'Adresses Québec ▶ Partage sans tarification de certains produits et services auprès des membres de l'ACRIgéo ▶ Nouvelles données lidar pour 7 secteurs ▶ 4 types de cartes diffusés gratuitement ▶ Mise en ligne de l'onglet « Information foncière » du site Web du MERN ▶ Rapports géologiques électroniques publiés dans le système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 70 % ▶ Subdivisions territoriales forestières diffusées par le MERN	▶ Sondage sur les pages du site Web du MERN réalisé en mars 2018 ▶ Québec Mines (degré de satisfaction de 94 %) ▶ Géobase du réseau hydrographique : 64 % des unités de découpage hydrographique diffusés ▶ 2 licences accordées pour une utilisation gratuite d'Adresses Québec ▶ 1 licence d'utilisation de l'information géographique gouvernementale accordée au Bureau de coopération interuniversitaire pour les 16 établissements universitaires ▶ Partage sans tarification de certains produits et services auprès des membres de l'ACRIgéo et droit de rediffusion de certaines données pour les membres de l'ACRIgéo ▶ AQRéseau et AQRéseau+ accessibles sur le portail « Données Québec » ▶ Nouvelles données lidar disponibles pour 16 secteurs ▶ Produits géodésiques diffusés gratuitement ▶ Publication dans le système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) d'un premier bulletin géologique en septembre 2017 et de 8 bulletins préliminaires en novembre 2017 ▶ Section « Cartes et information géographique » du site Web du Ministère mise à niveau

En 2017-2018, l'information à valeur ajoutée suivante a été produite par le MERN :

- ▶ Le congrès Québec Mines, organisé annuellement par le MERN, est le rendez-vous par excellence de l'industrie minière québécoise. Ce congrès fait notamment la promotion du développement minier responsable et du potentiel minéral du Québec. Le congrès 2017, qui s'est tenu du 20 au 23 novembre sur le thème « Échanger – Innover – Exceller », proposait plus de 100 conférences, 12 formations ainsi que plusieurs activités de réseautage qui ont réuni plus de 2 000 personnes. Les conférences ont abordé toutes les facettes du développement minier, de l'exploration à la restauration, en passant par les aspects sociaux, environnementaux et économiques d'un développement minier responsable. Le programme était de très haut niveau et comptait plusieurs conférenciers de renommée internationale.

Les formations offertes lors de ce congrès donnent aux participants l'occasion de parfaire leurs connaissances et de développer leurs compétences.

Le MERN mène un sondage de satisfaction auprès des participants au congrès, qu'ils soient congressistes, exposants, conférenciers ou présents à un autre titre; 281 répondants y ont participé. De façon générale, 94 % des répondants sont très ou assez satisfaits du congrès Québec Mines 2017.

- ▶  La Géobase du réseau hydrographique du Québec est un référentiel commun sur le réseau hydrographique du Québec, réalisé en partenariat avec le MDDELCC. Le territoire du Québec est représenté par 225 unités de découpage hydrographique (UDH). L'UDH est une subdivision du territoire québécois, conçue pour faciliter la gestion et l'échange de données hydrographiques. Dans certains cas, une UDH peut représenter une portion d'un grand bassin versant alors que dans d'autres cas il s'agit d'un regroupement de petits bassins versants. Ce découpage d'UDH relève du MDDELCC. La Géobase du réseau hydrographique du Québec est disponible gratuitement sur le site de Géoboutique Québec. Au 31 mars 2018, 64 % des UDH y avaient été diffusés.

En 2017-2018, le MERN a facilité l'accès à de l'information à valeur ajoutée en accordant trois licences d'utilisation de données et de produits et en partageant ou en diffusant des données, des produits et des services :

- ▶ Le MERN a accordé deux licences d'utilisation gratuite de la géobase d'Adresses Québec, une à la Société de l'assurance automobile du Québec et l'autre à la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- ▶ Le MERN a accordé, au Bureau de coopération interuniversitaire pour les 16 établissements universitaires, une licence d'utilisation de l'information géographique gouvernementale diffusée par Géoboutique Québec. Cette entente a pour but de soutenir et de stimuler l'enseignement et la recherche appliquée sur le territoire québécois. Ainsi, ces établissements universitaires ont accès à 41 jeux de données géospatiales produits par différents ministères, dont le MERN.
- ▶ Depuis le 27 mars 2018, les membres de ACRIgéo ont accès gratuitement aux produits d'Adresses Québec. De plus, ils ont la permission de rediffuser :
 - > les données de la Banque de données cadastrales du Québec (polygone et numéro de lot);
 - > 4 jeux de données de l'arpentage (domanialité, droits et contraintes, arpentages compilés antérieurs et nouveaux arpentages officialisés).

L'ACRIgéo, qui regroupe 21 ministères et organismes, a pour vocation de développer et de mettre de l'avant un modèle de coopération gouvernementale touchant toutes les facettes de l'information géospatiale (acquisition, production, utilisation, diffusion, etc.).

- ▶ Depuis le 15 mars 2018, AQRéseau et AQRéseau+ sont accessibles sur le portail « Données Québec ».
- ▶ De nouvelles données lidar sont maintenant disponibles à Géoboutique Québec. Elles couvrent les secteurs suivants : région de l'Outaouais 2015 (réservoir Cabonga, réservoir Baskatong, Maniwaki, Otter Lake et Gatineau), région de l'Outaouais/Abitibi-Témiscamingue 2015 (réservoir Dozois), région de l'Abitibi-Témiscamingue 2014 (unité de gestion 74), région de la Capitale-Nationale 2016 (Jacques-Cartier, Portneuf

et La Côte-de-Beaupré), région de Charlevoix/Fjord-du-Saguenay 2016 (Charlevoix et le Fjord-du-Saguenay), région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2015 (lac Manouane et secteur est), région de la Mauricie 2014 (secteurs nord et sud), région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2014 (lac Onistagane, lac Manouane et lac Péribonka), région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2013 (lac Manouane, secteur ouest et lac Péribonka).

- ▶ Depuis le 27 avril 2017, certains produits géodésiques, soit le système de gestion des informations géodésiques (Géodeq III), les données GNSS des stations de référence permanente et les couches des points géodésiques, sont diffusés gratuitement.
- ▶ Depuis le 8 janvier 2018, les cartes et les couches thématiques suivantes sont diffusées gratuitement en divers formats :
 - > Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000
 - > Cartes topographiques à l'échelle de 1/100 000 au sud du 53° parallèle
 - > Cartes topographiques à l'échelle de 1/100 000 au nord du 53° parallèle
 - > Couche hypsométrique
 - > Cartes topographiques des villages autochtones du nord à l'échelle de 1/2 000
 - > Cartes des zones à risque d'inondation à l'échelle de 1/2 000
 - > Carte du relief à l'échelle de 1/2 000 000
 - > Couche des découpages administratifs à l'échelle de 1/20 000
 - > Couche des découpages administratifs à l'échelle de 1/100 000
 - > Couche des découpages socioéconomiques à l'échelle de 1/20 000
 - > Couche des territoires récréatifs du Québec à l'échelle de 1/100 000
 - > Couche des droits fonciers (baux)

De plus, le MERN a procédé à une mise à niveau d'une section du site Web et d'une plateforme Web :

- ▶ La plateforme Web SIGÉOM est en cours de modernisation³. Cette modernisation s'accompagne d'une révision complète du processus de production des rapports géologiques. Depuis septembre 2017, les rapports géologiques sont publiés directement dans SIGÉOM en version électronique sous l'appellation Bulletin géologiQUE. Cela permet de réduire le délai entre la collecte d'information géologique et sa diffusion et d'harmoniser la présentation de l'information, contribuant ainsi à améliorer sa qualité. En septembre 2017, un premier bulletin géologiQUE, intégrant des fiches du nouveau lexique stratigraphique, a été mis en ligne. Il s'agit du bulletin sur la région du lac Amisquioumisca. En novembre 2017, lors du congrès Québec Mines, huit bulletins préliminaires sur les travaux de cartographie de l'été 2017 ont aussi été mis en ligne.
- ▶ La section « Cartes et information géographique » du site Web du Ministère a été mise à niveau pour offrir aux internautes un meilleur accès à l'information géographique. Cette vitrine permet de découvrir plusieurs types d'informations géographiques, tels que des données géodésiques, les limites territoriales, le réseau routier ainsi que les territoires récréatifs et en facilite l'accès. Elle offre un répertoire de services Web ainsi qu'une carte interactive pour la visualisation des données.

Objectif 3.2 Instaurer une approche clientèle renouvelée

Indicateur 3.2.1	Cible	Degré d'atteinte
Rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC)	DSC mise en ligne le 31 mars 2016	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ DSC mise en ligne le 31 mars 2016	▶ s. o.	▶ s. o.

3 Cette modernisation est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

Au cours de l'année 2015-2016, le MERN a procédé à la révision de sa Déclaration de services aux citoyens (DSC). Elle a été renommée « Déclaration de services à la clientèle » afin de faire explicitement référence à la clientèle d'affaires. Mise en ligne le 31 mars 2016, elle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Indicateur 3.2.2	Cible	Degré d'atteinte
Taux de satisfaction de la clientèle	Détermination dans le cadre de la révision de la DSC	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Travaux en cours	► Travaux en cours	► Sondage sur le degré de satisfaction à l'égard de l'information sur les pages Web du MERN et des plateformes transactionnelles réalisé en mars 2018 ► Besoins en information comblés, entièrement ou en partie, pour 91 % des répondants ► 85 % des répondants très ou plutôt satisfaits des pages Web informationnelles et des plateformes Web transactionnelles

Le MERN a réalisé un sondage auprès de sa clientèle sur son degré de satisfaction à l'égard des pages Web informationnelles de son site (hydrocarbures, restauration des sites miniers, information foncière) et des plateformes transactionnelles SIGÉOM et Infolot. Ce sondage, auquel 780 personnes ont participé, a été réalisé du 12 au 31 mars 2018. La clientèle était classée par type (citoyen, personne en affaires, entreprise, travailleur dans le secteur institutionnel, autre) et selon la fréquence des visites.

Le sondage démontre que l'information correspond aux besoins de la clientèle, entièrement ou presque, ou partiellement, pour :

- 94 % des utilisateurs des plateformes transactionnelles;
- 86 % des visiteurs des pages Web informationnelles.

Ainsi, c'est 91 % des utilisateurs ou des visiteurs qui affirment que l'information a comblé leurs besoins entièrement ou en partie. Les tableaux 7 et 8 présentent le type de clientèle et la fréquence des visites pour les pages Web informationnelles et les plateformes transactionnelles.

TABEAU 7 TYPE DE CLIENTÈLE DES PAGES WEB INFORMATIONNELLES ET DES PLATEFORMES TRANSACTIONNELLES

Type de clientèle ^{A, B}	Page Web informationnelle (n = 269)	Plateforme transactionnelle (n = 501)	Tous (n = 770)
Citoyen	58 %	37 %	46 %
Personne en affaires (professionnel)	25 %	23 %	24 %
Entreprise	9 %	21 %	16 %
Travailleur dans le secteur institutionnel	6 %	13 %	10 %
Autre	2 %	6 %	4 %

A Le calcul des résultats ne tient pas compte des abstentions.

B Les résultats sont pondérés en fonction du nombre d'utilisateurs différents pour chaque page Web et chaque plateforme transactionnelle incluses dans le sondage.

TABEAU 8 FRÉQUENCE DES VISITES DES PAGES WEB INFORMATIONNELLES ET DES PLATEFORMES TRANSACTIONNELLES

Fréquence ^{A, B}	Page Web informationnelle (n = 270)	Plateforme transactionnelle (n = 502)	Tous (n = 772)
Première visite	45 %	13 %	26 %
Toutes les semaines	24 %	48 %	38 %
Quelques fois par année	31 %	39 %	36 %

A Le calcul des résultats ne tient pas compte des abstentions.

B Les résultats sont pondérés en fonction du nombre d'utilisateurs différents pour chaque page Web et chaque plateforme transactionnelle incluses dans le sondage.

Le tableau 9 présente les résultats du sondage. La satisfaction de la clientèle qui consulte les pages informationnelles se situe entre 70 et 86 % alors que celle qui utilise les plateformes transactionnelles (SIGÉOM et Infolot) est supérieure à 90 %.

TABEAU 9 RÉSULTAT DU SONDAGE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE DE MARS 2018

Question ^{A, B}	Page Web informationnelle	Plateforme transactionnelle	Tous
Satisfaction générale (très ou plutôt satisfait)	76 %	91 %	85 %
Expérience de navigation (très ou plutôt positive)	s. o. ^C	94 %	94 %
Information trouvée (très ou plutôt facilement)	70 %	92 %	83 %
Clarté de l'information (très ou assez claire)	75 %	94 %	86 %
Information répondant aux besoins (entièrement ou presque, ou partiellement)	86 %	94 %	91 %

A Le calcul des résultats ne tient pas compte des abstentions.

B Les résultats sont pondérés en fonction du nombre d'utilisateurs différents pour chaque page Web et chaque plateforme transactionnelle incluses dans le sondage.

C La question sur l'expérience de navigation n'a pas été posée pour les pages Web informationnelles.

Objectif 3.3 Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable

Indicateur 3.3.1	Cible	Degré d'atteinte proposé
Nombre de processus d'affaires révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016)	Atteint
	Nombre de processus d'affaires révisés annuellement (3)	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
► Inventaire ► Autodiagnostic ► 4 processus révisés	► 4 processus révisés	► 4 processus révisés

Révision complète de l'organisation du comité juridique lié aux activités du Registre foncier

Le comité juridique a comme objectif de déterminer la position de l'Officier de la publicité foncière en matière d'interprétation juridique. Cette position sera appliquée de façon uniforme dans les activités du Registre foncier.

Une démarche d'amélioration continue a été effectuée afin de réviser le mode de fonctionnement du comité juridique selon la méthode Lean. Plusieurs améliorations ont été proposées par les membres du personnel du Registre foncier.

L'établissement de critères pour soumettre une problématique au comité juridique ainsi que la définition de règles de fonctionnement du comité ont permis de réduire le nombre de rencontres, la durée de celles-ci ainsi que le délai de traitement des demandes.

Amélioration du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes⁴

Le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes a été modifié afin que les promoteurs de parcs éoliens situés sur les terres du domaine de l'État puissent également tirer avantage des occasions d'affaires qui se présentent et exporter leur électricité sur les marchés nord-américains. Les entreprises peuvent ainsi plus facilement profiter de l'ouverture de nouveaux marchés issus de la hausse de la demande d'énergie éolienne, notamment aux États-Unis.

Dans cet esprit, le guide « Arpentage relatif à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État » a été mis en ligne en janvier 2018. Il précise les exigences du MERN et du MDDELCC sur la nature des travaux d'arpentage à exécuter et sur la documentation à produire lors de l'attribution des droits fonciers pour l'établissement d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État. Les délais de traitement de ces dossiers ont également été réduits grâce à la structuration des étapes à réaliser pour l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État.

Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

La Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle est entrée en vigueur le 24 août 2017. Cette politique vise à reconnaître, analyser, évaluer, gérer et surveiller les risques de corruption et de collusion découlant des processus de gestion contractuelle au Ministère. Elle définit également les rôles et les responsabilités des différents intervenants.

Processus de gestion des invalidités à la Direction des relations professionnelles, de la santé et de la sécurité

Le processus de gestion des invalidités à la Direction des relations professionnelles, de la santé et de la sécurité a été optimisé afin de réduire la charge de travail de l'équipe tout en améliorant la qualité du service à la clientèle (interne). C'est à l'aide d'un atelier de type « kaizen », organisé en collaboration avec l'équipe de l'amélioration continue, que des gains de productivité ont pu être réalisés en standardisant les façons de faire et en éliminant les activités à non-valeur ajoutée.

⁴ Cette mesure est en lien avec la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Indicateur 3.3.2	Cible	Degré d'atteinte
Nombre d'outils de gestion révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016)	Atteint
	Nombre d'outils révisés annuellement (3)	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Inventaire ▶ Autodiagnostic ▶ 9 outils révisés	▶ 3 outils révisés	▶ 3 outils révisés

Carte interactive des hydrocarbures⁵

La carte interactive des hydrocarbures, produite en 2016, est un système d'information à référence spatiale qui contient les données géoscientifiques sur les hydrocarbures recueillies au Québec depuis plusieurs décennies. Ce système d'information s'adresse au grand public, aux professionnels de la géomatique, du droit ou de l'industrie des hydrocarbures. L'outil permet notamment, en temps réel et gratuitement, de :

- ▶ consulter les données géographiques et géoscientifiques, certaines informations liées aux permis d'exploration et d'exploitation, les baux d'exploitation, les levés sismiques et les puits;
- ▶ créer des cartes en choisissant les données que l'on souhaite afficher.

Les permis de recherche sont affichés avec des codes de couleurs différents pour qu'ils soient visibles sur la carte interactive par chaque titulaire. La carte interactive peut être consultée sur des ordinateurs de bureau, des tablettes et des téléphones intelligents.

Au cours de l'année 2017-2018, ce système d'information a été amélioré par l'indexation, par puits, des rapports d'inspection disponibles, et par l'ajout d'un indicateur de couleur spécifiant l'état du puits ou du site inspecté.

La carte est accessible à l'adresse :

<http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>.

Gabarit d'inspection des puits d'hydrocarbures

Le gabarit d'inspection des puits d'hydrocarbures est un module de saisie de données préformaté à partir duquel un rapport d'inspection est généré. Il permet de systématiser et d'uniformiser la collecte d'information et les observations sur le terrain lors des inspections.

Bulletin géologiQUE

Le Bulletin géologiQUE remplace les rapports géologiques qui étaient auparavant produits par les géologues du Secteur des mines. Ce bulletin Web, de type Wiki, intègre toutes les informations disponibles sur un même territoire dans le système d'information géomineur du Québec (SIGÉOM). Le Bulletin géologiQUE, dont les contenus sont maintenant standardisés, permet de mettre les ressources géologiques du Québec en valeur. Un prototype de bulletin a été publié en septembre 2017, suivi de huit bulletins préliminaires sur les travaux de terrain de l'été 2017 en novembre de la même année (<http://gq.mines.gouv.qc.ca/bulletins-geologiques/>).

⁵ Cette mesure est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

Objectif 3.4 Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise

La pérennité des connaissances est primordiale pour préserver la mémoire institutionnelle. Ainsi, dans son plan stratégique, le MERN accorde la priorité à des objectifs qui concernent les pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise ainsi que le développement des compétences de la relève en gestion et les plans de gestion mobilisatrice sectoriels.

Indicateur 3.4.1	Cible	Degré d'atteinte
Mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ 4 activités de développement incluant 2 séances d'information ▶ 3 nouveaux outils	▶ 5 activités de développement incluant 2 séances d'information	▶ 4 activités de formation ▶ 1 nouvel outil créé ▶ Coffre à outils pour le transfert d'expertise mis en ligne

Le MERN offre un service de gestion des connaissances et d'expertise à l'intention des gestionnaires et du personnel non-cadre en situation de gestion. Les interventions peuvent prendre la forme d'un rôle de conseil ou de soutien.

Au cours de l'année 2017-2018, les activités suivantes sur le transfert d'expertise ont été tenues :

- ▶ une activité de formation pour présenter les clés permettant d'agir et d'entreprendre le transfert des savoirs et des savoir-faire;
- ▶ trois activités de formation pour développer et mettre en pratique des techniques d'accompagnement professionnel et d'évaluation de la qualité du travail;

De plus, le Ministère a offert à ses gestionnaires des moyens pour appuyer leurs démarches en la matière par :

- ▶ la création de l'outil « Mesurer le transfert des apprentissages : des mots pour le dire! »;
- ▶ la mise en ligne d'un coffre à outils sur le transfert d'expertise afin de regrouper l'ensemble des moyens mis à la disposition des gestionnaires.

Indicateur 3.4.2	Cible	Degré d'atteinte
Bilan des activités des programmes de relève en gestion	Bilan annuel	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ Première cohorte, avril 2014–mai 2015	▶ 3 cohortes de premier niveau et 1 cohorte de niveau supérieur, juin 2015–mai 2016	▶ 2 cohortes de 1^{er} niveau (8 participants) ▶ 1 cohorte de niveau supérieur (7 participants)

Le programme de relève en gestion est un programme de développement des compétences des employés afin de les préparer à assumer un rôle et des responsabilités de gestionnaire. Il cible la relève pour un premier emploi d'encadrement (premier niveau) ainsi que celle pour les emplois d'encadrement de niveau supérieur.

Le programme s'appuie sur le modèle d'apprentissage 70-20-10 élaboré par le Center for Creative Leadership de l'Université de Princeton. Ce modèle établit que le développement des compétences et l'acquisition des connaissances se font à :

- ▶ 70 % par l'activité, l'expérience et l'expérimentation dans l'action;
- ▶ 20 % par les contacts, les interactions, l'accompagnement individuel (*coaching*) et la rétroaction;
- ▶ 10 % par la formation en classe, en atelier ou en ligne.

Dans le cadre du programme de relève en gestion de premier niveau, deux nouvelles cohortes ont été formées, ce qui a permis à huit participants de prendre part à cette démarche de développement de leurs compétences de gestion. Pour ce qui est du niveau supérieur, une cohorte a été formée, ce qui a permis à sept participants de développer les compétences de gestion à maîtriser dans les emplois d'encadrement de niveau supérieur. Les activités du premier niveau, commencées en septembre 2017, devraient se terminer en novembre 2018 tandis que celles du niveau supérieur, qui ont aussi débuté en septembre 2017, devraient prendre fin en mai 2018.

Le taux de satisfaction moyen des participants pour les différentes activités de formation offertes en 2017-2018 atteignait 99 %, autant dans les cohortes de premier niveau que dans la cohorte de niveau supérieur.

Indicateur 3.4.3	Cible	Degré d'atteinte
Mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels	Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
▶ 8 plans de gestion mobilisatrice	▶ Sondage sur le climat de travail réalisé Taux de satisfaction : 79 %	▶ Plan de gestion mobilisatrice ministériel élaboré et mis en œuvre

Les plans de gestion mobilisatrice sectoriels étant arrivés à échéance le 31 mars 2016, le Ministère a fait un sondage organisationnel sur le climat de travail en 2016-2017 afin de mesurer le taux de satisfaction du personnel et de définir les enjeux prioritaires. En s'appuyant sur les résultats obtenus, un plan de gestion mobilisatrice ministériel s'articulant autour des trois objectifs suivants a été élaboré pour l'année 2017-2018 :

- ▶ Favoriser la circulation de l'information et le sentiment d'appartenance en créant des occasions où les gestionnaires et les employés peuvent échanger leurs avis et communiquer leurs idées;
- ▶ Accroître la synergie au sein de l'organisation afin de mieux utiliser les ressources disponibles;
- ▶ Favoriser l'implantation d'une culture d'amélioration continue au sein du MERN.

Afin d'atteindre ces objectifs, dix moyens ont été élaborés et assortis de cibles de résultats. Au 31 mars 2018, 60 % des cibles avaient été atteintes. Parmi les actions réalisées, soulignons celles-ci :

- ▶ Le sous-ministre a tenu trois rencontres avec les gestionnaires du Ministère et sept rencontres d'échanges avec des groupes d'employés;
- ▶ Le sous-ministre a fait une tournée régionale au cours de laquelle il a participé à neuf rencontres avec les employés des bureaux régionaux;
- ▶ Une direction de l'amélioration continue a été créée, son modèle d'affaires élaboré et son offre de services diffusée;

- ▶ Plus d'une dizaine d'activités de sensibilisation ou de formation ont été réalisées pour présenter le potentiel d'application d'une démarche d'amélioration continue;
- ▶ Trois projets de révision de processus ont été réalisés :
 - > Le soutien à la clientèle à la Direction du soutien à la clientèle;
 - > L'optimisation des processus de positionnement juridique en matière de publicité foncière au Bureau de l'Officier de la publicité foncière de la Direction générale du Registre foncier;
 - > La gestion des invalidités à la Direction des relations professionnelles, de la santé et de la sécurité.

CONTRIBUTION DU MERN AU PLAN NORD

Le MERN a contribué de plusieurs façons à la mise en œuvre du Plan Nord, notamment par :

- ▶  la restauration de sites miniers inscrits au passif environnemental et situés sur le territoire du Plan Nord :
 - > des travaux de nettoyage des sites d'exploration situés au Nunavik se sont poursuivis (PD-1, SW-27, SW-24, WB-9 et GW-8). Ils sont maintenant terminés sur les 18 sites qui nécessitaient un nettoyage important de même que sur les 27 sites nécessitant un nettoyage intermédiaire. Selon l'inventaire effectué en 2001-2002, les sites les plus importants ont été nettoyés; il ne resterait actuellement que 45 sites nécessitant des travaux de nettoyage mineurs;
 - > le choix du scénario de restauration du site minier abandonné de la mine Principale et les plans et devis détaillés sont en cours;
 - > des démarches ont été poursuivies afin de conclure une entente concernant les travaux de nettoyage de sites d'exploration minière abandonnés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.
- ▶ le soutien des projets de mise en valeur des métaux et des minéraux, dont les 14 projets miniers sur le territoire du Plan Nord qui ont atteint l'étape de la mise en valeur. À cet effet, le MERN :
 - > collabore à l'étude du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur « Portrait de la situation au nord du 49° parallèle : offre de service, état actuel et évaluation prospective des besoins en main-d'œuvre et de formations professionnelle, collégiale et universitaire »;
 - > participe au comité interministériel pour réduire le navettage aéroporté (*fly-in, fly-out*) afin de maximiser les retombées en région.
- ▶ l'accompagnement des projets de production d'électricité renouvelable de la minicentrale de la Onzième Chute sur la rivière Mistassini. La centrale au fil de l'eau, située sur le territoire des municipalités de Girardville et de Notre-Dame-de-Lorette, a officiellement été mise en service le 2 décembre 2017 par Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. Elle est d'une puissance installée de 19 MW;
- ▶ le financement des activités de la Fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des populations de la Basse-Côte-Nord afin qu'elle puisse assurer un approvisionnement continu en hydrocarbures aux municipalités situées entre La Romaine et Blanc-Sablon. Une somme de 1,75 M\$ a été allouée à la Fiducie en 2017-2018;
- ▶ la modification, en mai 2017, du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État, pour permettre la construction, sur les terres du domaine de l'État, de parcs éoliens, dont la production serait destinée notamment à l'exportation. Certains de ces parcs pourraient se situer sur le territoire du Plan Nord;
- ▶  sa participation aux travaux entourant la mise en place d'aires protégées sur le territoire du Plan Nord, notamment ceux du groupe de travail sur les aires protégées au Nunavik;

- ▶  sa participation aux travaux du comité d'experts mandaté pour clarifier le vocabulaire et définir des principes qui permettront de préciser le concept du mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement;
- ▶ l'attribution d'une somme de 10 M\$ provenant du budget 2018-2019 du Gouvernement du Québec destinée au fonds social de la Société de développement de la Baie-James qui, conformément à sa mission de développement économique et durable, investit dans des entreprises actives sur le territoire. Lorsque ces investissements ont un impact sur l'économie régionale, la Société s'associe aux différents intervenants régionaux et gouvernementaux ou agit en concertation avec eux;
- ▶ la poursuite de la coordination des travaux du comité interministériel portant sur le projet de 265 M\$ pour la réfection de la route de la Baie-James qui a été approuvé par le Gouvernement du Québec. Ces travaux ont mené à :
 - > un accord de principe du gouvernement fédéral concernant une contribution de 108,3 M\$ au projet de réfection de la route dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux du Nouveau Fonds Chantiers Canada 2014-2024;
 - > l'institution, par la Société de développement de la Baie-James, d'un régime d'emprunt de 233,2 M\$, dont 218,2 M\$ pour assurer le financement des travaux de réfection de la route de la Baie-James.
- ▶ des travaux dans le cadre du fonds Capital Mines Hydrocarbures. En 2017-2018, le MERN a révisé les avis sectoriels déjà émis pour deux projets situés sur le territoire du Plan Nord, à savoir, Mason Graphite (lac Guéret) et Nemaska Lithium Inc. (Whabouchi).

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021

Le Plan d'action de développement durable 2016-2021 du MERN présente les neuf objectifs ministériels en matière de développement durable suivants :

- ▶ Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable
- ▶ Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles
- ▶ Développer les ressources minérales de façon responsable
- ▶ Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes
- ▶ Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers
- ▶ Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales
- ▶ Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public
- ▶ Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public
- ▶ Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de gaz à effet de serre

Ces objectifs se divisent en actions et en sous-actions, chacune d'entre elles étant liée à un objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

L'annexe II traite des éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence.

RÉSULTATS 2017-2018

TABLEAU 10 RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021

Indicateur	Cibles	
Objectif 1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable		
Action 1a – Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables		
1- Plateforme intégrée de reddition de comptes fonctionnelle	► Plateforme fonctionnelle pour la reddition de comptes 2016-2017	
2- Pourcentage de réduction du nombre d'imprimantes	► D'ici le 31 mars 2019, réduire de 25 % le nombre d'imprimantes	
3- Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits ^A	► Bilan annuel et cibles à déterminer par la suite	
4- Nombre d'acquisitions faites de façon écoresponsable	► Nouveau cadre d'acquisition de biens et de services écoresponsables d'ici le 31 mars 2017 ► Mise en place d'un processus de suivi ► Bilan annuel	
5- Recommandations sur les moyens d'améliorer la gestion des matières résiduelles	► Mise en place d'un comité ► Recommandations déposées le 31 mars 2017	
Action 1b – Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel		
1- Proportion des véhicules électriques ou hybrides du parc de véhicules ministériel	► Bilan annuel (valeur de référence établie en 2016-2017)	
2- Procédure d'entretien pour les véhicules	► Procédure en place pour les véhicules de la région de Québec d'ici le 31 mars 2017 ► Procédure en place pour les véhicules des autres régions d'ici le 31 mars 2018	
3- Réalisation d'activités de sensibilisation	► Publication annuelle d'une manchette sur l'intranet	
4- Nombre d'équipements de visioconférence renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation	► 100 % des équipements remplacés au 31 mars 2020 ► Équipement de l'auditorium de l'Atrium remplacé au 31 mars 2021	
5- Nombre de formations par classe virtuelle lors des formations juridiques liées aux services du Registre foncier	► Bilan annuel	
6A- Volume de GES émis dans le cadre des travaux	► Bilan annuel	
6B- Recommandations pour réduire les émissions au Centre de services partagés du Québec pour en tenir compte dans les appels d'offres	► 2 recommandations pour réduire les émissions transmises annuellement au Centre de services partagés du Québec	

	Résultats au 31 mars 2018	Degré d'atteinte	Lien avec la Stratégie gouvernementale
	Action abandonnée	► Cible abandonnée	Objectif 1.1, résultat visé : 1* * voir annexe V
	Réduction de 14,6 % au 31 mars 2018 (au total, la réduction atteint 19,9 %)	► Progresse bien	Objectif 1.1, résultat visé : 6
	6,2 tonnes de papier, 1 660 objets promotionnels produits	► Atteint	Objectif 1.1, résultats visés : 1 et 7
	Séance de formation donnée sur les acquisitions écoresponsables, en collaboration avec le MDDELCC	► Atteint (novembre 2017) ► À surveiller ► Atteint	Objectif 1.1, résultats visés : 8 et 9
	Mises en place de la collecte du matériel d'écriture usagé au siège social du MERN ^B	► Atteint (2016-2017) ► Atteint	Objectif 1.1, résultat visé : 1
	14,5 %. Au 31 mars 2018, le nombre des véhicules électriques ou hybrides était de 10 véhicules hybrides sur un total de 69 véhicules légers.	► Atteint	Objectif 1.1, résultat visé : 2
	Reporté à 2018-2019	► Non atteint	Objectif 1.1, résultat visé : 2
	Reporté à 2018-2019	► Non atteint	
	1 manchette diffusée sur l'intranet afin de rappeler au personnel la procédure de partage des véhicules entre le MERN et le MFFP pour les déplacements professionnels ^C	► Atteint	Objectif 1.1, résultat visé : 2
	90,7 % des équipements remplacés soit 39/43 Équipement acquis en 2017-2018, mais non installé	► Progresse bien ► Progresse bien	Objectif 1.1, résultat visé obligatoire : 3
	L'ensemble des formations du Registre foncier est maintenant disponible en libre-service dans l'outil collaboratif Foncierpédia. Les classes virtuelles et traditionnelles ne sont plus requises.	► Atteint	Objectif 1.1, résultat visé obligatoire : 3
	841,8 t équivalent CO ₂ dont 729,9 t étaient attribuables au transport. Ces calculs n'incluent pas les déplacements effectués pour des formations ou des congrès.	► Atteint	Objectif 1.1, résultat visé : 2
	Aucune recommandation	► Non atteint (2017-2018)	Objectif 1.1, résultat visé : 2

Indicateur	Cibles	
Action 1c – Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du Ministère dans ce domaine chez les citoyens		
1- Élaboration d'un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres et le promouvoir	▶ Outil diffusé et publicisé au 31 mars 2017 ▶ Sondage sur le caractère écoresponsable de différents types de rencontres d'ici le 31 mars 2019	
2- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication ministériel en développement durable	▶ Plan de communication rédigé ▶ Mise en œuvre dès 2017	
3- Identification des besoins de formation et de sensibilisation du personnel afin d'améliorer son expertise quant au développement durable	▶ Mise en place d'un comité de travail en 2016 ▶ Recommandations au 31 mars 2017 ▶ Mise en œuvre dès 2017-2018	
4- Reconnaissance des réalisations du personnel mises en place en matière de développement durable	▶ Mise en place d'un comité de travail en 2016 ▶ Modalités définies pour reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable au plus tard le 31 mars 2017 ▶ Mise en œuvre dès 2017-2018	
5- Réalisation d'initiatives culturelles pour les employés 	▶ Mise en place du comité en 2016 ▶ Élaboration d'un plan de travail en 2016 ▶ Réaliser au moins 3 initiatives durant la période 2016-2021^F	
Objectif 2. Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles		
Action 2a – Établir un processus formel et élaborer une grille d'analyse		
1- Prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans les activités structurantes visées	▶ Adoption d'une directive d'ici le 31 mars 2017 ▶ 100 % des activités structurantes visées d'ici le 31 mars 2021	
Objectif 3. Développer les ressources minérales de façon responsable		
Action 3a – Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier		
1A- Diffusion de projets de recherche 	▶ Présentation de projets de recherche lors de Québec Mines 2016 et sur d'autres plateformes à déterminer	
1B Détermination des possibilités d'intégration des connaissances et diffusion de recommandations sur les applications potentielles 	▶ Mise sur pied d'un comité d'intégration des résultats de la recherche en 2017 et par la suite diffusion des travaux	
Action 3b – Augmenter le potentiel de circularité des métaux et documenter les répercussions de l'industrie minière québécoise sur l'environnement		
1- Analyse de flux de matières et analyse de cycle de vie pour 3 métaux (fer, cuivre et lithium) réalisées et diffusion des résultats de recherche  	▶ Présentation du projet de recherche lors de Québec Mines 2017^G ▶ Publication des résultats préliminaires du projet dans le Bulletin Québec Mines ▶ Mise sur pied du comité d'intégration des connaissances en 2018 ▶ Diffusion des travaux par la suite	

	Résultats au 31 mars 2018	Degré d'atteinte	Lien avec la Stratégie gouvernementale
	Au 31 mars 2018, la conception de l'outil de sensibilisation (aide-mémoire) était en cours d'élaboration.	▶ Non atteint ▶ Ne s'applique pas	Objectif 1.1, résultat visé : 7
	Le plan de communication a été élaboré et sa mise en œuvre était achevée au 31 mars 2017 ^D .	▶ Atteint ▶ Atteint	Objectif 1.4, résultat visé : 17
	En 2017-2018, 7 conférences-midi sur le développement durable ont été organisées (et sont disponibles en visioconférence pour les directions régionales) et 14 manchettes sur le développement durable ont été publiées dans l'intranet ^D .	▶ Atteint (terminé au 31 mars 2017) ▶ Atteint ▶ Atteint^E	Objectif 1.4, résultats visés : 16 et 17
	Création de la catégorie Acteur du développement durable dans le cadre des Prix Reconnaissance 2017 et remise du prix Acteur du développement durable lors de la cérémonie de dévoilement tenue le 30 janvier 2018	▶ Atteint ▶ Atteint ▶ Atteint	Objectif 1.4, résultat visé : 17
	En partenariat avec le MFFP, une bibliothèque d'échange de livres est gérée de façon permanente dans le hall d'entrée de l'Atrium. Les employés peuvent y laisser des livres ou en emprunter.	▶ Cible abandonnée ▶ Cible abandonnée ▶ Atteint	Objectif 1.5
	Directive ministérielle sur la prise en compte des principes de développement durable adoptée le 20 décembre 2017	▶ Atteint (décembre 2017) ▶ Progresse bien	Objectif 1.2, résultats visés : 10 et 13
	Deux exercices de PCPDD ont été réalisés, soit pour la conception du Plan stratégique du Ministère et pour l'approche révisée en matière d'affectation du territoire public		
	3 rapports finaux publiés sur le site du FRQNT	▶ Atteint	Objectifs 2.1 et 2.2, résultat visé : 22 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Comité d'intégration des résultats de la recherche en activité	▶ Progresse bien	Objectifs 2.1 et 2.2, résultat visé : 22 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Travaux présentés lors du congrès Québec Mines 2017	▶ Atteint	Objectif 2.1, résultat visé : 20 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Publication des résultats préliminaires du projet dans le Bulletin Québec Mines (octobre 2016)	▶ Atteint	
	Mise sur pied du comité d'intégration des connaissances (mars 2017)	▶ Atteint	
	Travaux de recherche terminés, rapport de synthèse final élaboré ^H	▶ Progresse bien	

Indicateur	Cibles	
Action 3c – Favoriser l'adoption de technologies propres		
1- Nombre d'ateliers mettant en relation les entreprises du secteur minier et les entreprises en innovations technologiques du Québec  	▶ 2 ateliers réalisés en 2016 et 2 ateliers en 2017	
2- Nombre d'ateliers permettant aux entreprises du secteur minier de faire connaître leurs besoins en innovations technologiques  	▶ 1 atelier réalisé en 2016 et 1 atelier en 2017	
Objectif 4. Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes		
Action 4a – Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés		
1A- Pourcentage de réduction du passif environnemental des sites miniers  	▶ 80 % d'ici 2022, cibles annuelles à déterminer ^d	
1B- Montant investi pour des travaux de sécurisation ou de restauration des sites miniers abandonnés  	▶ 15 M\$ en 2016-2017, cibles subséquentes à définir	
Action 4b – Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement		
1- Tableau de bord fonctionnel des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées 	▶ Outil implanté dans les secteurs au 31 mars 2017 ▶ Bilan de l'utilisation de l'outil et bonification, s'il y a lieu, au 31 mars 2019	
2- Nombre de rencontres annuelles du comité des directeurs et du comité d'experts sur le développement du mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement ^k 	▶ 3 rencontres du comité des directeurs ▶ 6 rencontres du comité d'experts	
Objectif 5. Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers		
Action 5a – Identifier et mettre en œuvre des mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones, lors de l'élaboration ou de la révision d'activités structurantes		
1- Proportion d'activités structurantes visées par la prise en compte de mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones	▶ 100 % des activités structurantes visées dès avril 2017	
2- Proportion des heures travaillées par les salariés locaux et les salariés autochtones pour chaque mine à l'étape de la construction	▶ Augmentation de 10 % de la proportion des heures travaillées annuellement	

	Résultats au 31 mars 2018	Degré d'atteinte	Lien avec la Stratégie gouvernementale
	Un atelier inno+ organisé le 19 décembre 2017 a permis à 3 entreprises et à 1 centre de recherche de présenter leur technologie innovante pour répondre au défi sur la valorisation de sous-produits d'aluminosilicates lancé par la société minière Nemaska Lithium. L'atelier s'est déroulé à la satisfaction des 4 participants.	► Partiellement atteint	Objectif 2.2, résultat visé : 22 et objectifs 2.5 et 3.1, résultat visé : 33
	Écotech Québec a organisé un atelier Connexion le 24 octobre 2017. Les enjeux et les besoins de la société minière Nemaska Lithium en ce qui concerne les technologies propres ont été présentés devant un auditoire de 21 entrepreneurs à Shawinigan, auxquels se sont joints 17 entrepreneurs par visioconférence.	► Atteint	Objectif 2.2, résultat visé : 22 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Réduction de 11,5 % ^J au 31 mars 2018	► À surveiller	Objectif 3.1, résultat visé : 33 et objectif 5.2, résultat visé : 44
	5,5 M\$ investis en 2017-2018. Le montant investi cumulé est de 24,3 M\$ au 31 mars 2018.	► Atteint	Objectif 3.1, résultat visé : 33 et objectif 5.2, résultat visé : 44
	Tableau de bord utilisé pour les avis sectoriels et ministériels depuis janvier 2017. Il permet d'optimiser le processus de gestion en assurant une cohérence et en facilitant le suivi des avis des différents secteurs et du Ministère.	► Atteint ► Ne s'applique pas	Objectif 3.2, résultats visés : 35 et 36
	Aucune rencontre du comité des directeurs 6 rencontres du comité d'experts	► Non atteint ► Atteint	Objectif 3.2, résultats visés : 35 et 36 et objectifs 3.1 et 2.1
	Action abandonnée	► Cible abandonnée	Objectifs 4.1 et 4.3, résultat visé : 40
	Action abandonnée. Au terme des travaux avec la CCQ, le constat est qu'aucune donnée disponible ne permet de suivre cet indicateur. Par conséquent, l'indicateur et la cible devront être redéfinis.	► Cible abandonnée	Objectifs 4.1 et 4.3, résultat visé : 38

Indicateur	Cibles	
Objectif 6. Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales		
Action 6a – Développer et actualiser les connaissances sur le territoire		
1- Nombre de mises à jour de la base de données Adresses Québec	► 12 mises à jour annuellement	
2- Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés lidar 	► 100 000 km ² en photographies aériennes et données lidar annuellement	
3- Pourcentage d'avancement des travaux de production de la Géobase du réseau hydrographique du Québec 	► 100 % au 31 mars 2018	
4- Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale 	► 100 % au 31 mars 2021	
5- Nombre de projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques 	► 20 projets réalisés annuellement	
Action 6b – Diffuser les connaissances sur le territoire et en faciliter l'accès		
1- Nombre de photographies aériennes numérisées et diffusées 	► 230 000 photographies aériennes (tirages) numérisées et diffusées au 31 mars 2018 ► 125 000 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées et diffusées au 31 mars 2021	
Objectif 7. Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public		
Action 7a – Soutenir le dynamisme économique et social		
1- Optimisation des modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface 	► Modalités optimisées au 31 mars 2017	
2- Nombre de rencontres de suivi entre les bureaux régionaux du MERN et les MRC délégataires de leur territoire	► 3 rencontres par année par MRC en 2016-2017 et en 2017-2018	
3- Diffusion annuelle du nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et des sommes allouées	► Nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et sommes allouées diffusées annuellement	

	Résultats au 31 mars 2018	Degré d'atteinte	Lien avec la Stratégie gouvernementale
	12 mises à jour de la géobase Adresses Québec réalisées. Cette géobase couvre l'ensemble du territoire habité du Québec.	► Atteint	Objectif 6.1, résultat visé : 48 et objectif 6.3, résultat visé : 50
	En 2017-2018, les travaux d'acquisition de levés topographiques ont couvert une superficie de 173 308 km ² : 70 236 km ² de photographies aériennes et d'orthophotographies et 103 072 km ² de données lidar.	► Atteint	Objectif 6.1, résultat visé : 48 et objectif 6.3, résultat visé : 50
	100 % en production	► Atteint	Objectif 6.1, résultat visé : 48 et objectif 6.3, résultat visé : 50
	92,6 % des lots rénovés, soit plus de 3,5 millions de lots	► Progresse bien	Objectif 6.1, résultat visé : 48 et objectif 6.3, résultat visé : 50
	20 projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques réalisés couvrant 180 590 km ²	► Atteint	Objectif 6.1, résultat visé : 48 et objectif 6.3, résultat visé : 50
	Numérisation et diffusion des photographies aériennes issues des tirages terminées ¹ 86,4 % (107 989/125 000) des photos aériennes issues de rouleaux de film numérisées et 83,2 % (104 020/125 000) diffusées.	► Atteint ► Progresse bien	Objectif 6.1, résultat visé : 48 et objectif 6.3, résultat visé : 50
	Nouvelle entente de principe signée en décembre 2017 entre le MERN, le MAMOT, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec. Au 31 mars 2018, le nouveau programme de délégation portant sur les modalités de la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation des substances minérales de surface est en cours d'élaboration.	► Non atteint	Objectif 6.2, résultat visé : 49
	28 MRC ont été rencontrées 3 fois ou plus, 10 MRC ont été rencontrées 2 fois, 1 MRC rencontrée 1 fois, et 4 MRC n'ont pas été rencontrées.	► Partiellement atteint	Objectif 6.2, résultat visé : 49
	3 044 739 \$ versés par le MAMOT aux 8 municipalités suivantes : Rouyn-Noranda, La Corne, Schefferville, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Chapais, Chibougamau et Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	► Atteint (2017-2018)	Objectif 6.2, résultat visé : 49

Indicateur	Cibles	
Action 7b – Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public		
1- Élaboration d'une approche révisée d'affectation du territoire public	► Approche élaborée d'ici à mars 2018	
2- Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit	► 500 terres du domaine de l'État libérées annuellement de toute occupation sans droit	
Objectif 8. Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public		
Action 8a – Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale		
1- Pourcentage du nombre d'actions prévues annuellement dans la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale ^M	► 80 % des actions prévues annuellement réalisées	
2- Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements, qui ont un comité de suivi	► 100 % des projets	
3- Profil et analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux et recommandations	► Profil dressé au 31 mars 2017 ► Mise en œuvre des recommandations, s'il y a lieu	
Action 8b – Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation		
1- Développement d'une politique de consultation des communautés locales	► Développement au 30 septembre 2016, bilan annuel de la mise en œuvre	
2- Développement d'une politique de consultation des communautés autochtones	► Développement au 30 septembre 2016, bilan annuel de la mise en œuvre	
3- Développement d'outils d'appréciation en matière de consultation des communautés locales	► Développement des outils (31 mars 2017) ► Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)	

	Résultats au 31 mars 2018	Degré d'atteinte	Lien avec la Stratégie gouvernementale
	Bilan relatif à l'approche actuelle d'affectation du territoire public diffusé sur le site Web du MERN en mars 2018. Au 31 mars 2018, la proposition d'approche révisée d'affectation du territoire public était en cours d'approbation en vue de la tenue d'une consultation ciblée et d'une consultation publique.	► Non atteint	Objectif 6.1, résultat visé : 48 et objectif 6.3, résultat visé : 50
	799 terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit	► Atteint	Objectif 6.1
	37 % des actions achevées ou réalisées en continu. La planification des activités pour 2017-2018 était ambitieuse. Toutefois, plusieurs activités de communication ont été réalisées et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur les comités de suivi a considérablement progressé. Les nouvelles responsabilités et les nouveaux rôles confiés aux chargés de projet ont été précisés et des outils ont été développés pour soutenir leur travail d'accompagnement en matière d'acceptabilité sociale.	► Partiellement atteint	Objectif 6.3, résultat visé : 50, objectif 1.3, résultat visé : 15, objectifs 2.1 et 3.1, résultat visé : 33 et objectif 6.2
	100 %. Les comités de suivi sont en place pour les 4 nouveaux projets miniers suivants : Whabouchi, de la société Nemaska Lithium, mine Niobec, Lamaque Sud, de la société Eldorado Gold, et mine Canadian Malartic.	► Atteint	Orientation 6, objectif 6.3, résultat visé : 50, objectif 1.3, résultat visé : 15, objectif 3.1, résultat visé : 33 et objectif 6.2
	Les recommandations découlant du profil ont été abordées lors d'une séance de sensibilisation au développement durable pour les chargés de projet du réseau régional du Ministère.	► Atteint ► Progresse bien	Objectif 6.3, résultat visé : 50 et objectif 2.1
	Aucune action n'a été réalisée.	► Non atteint	Objectif 6.3, résultat visé : 50, objectif 1.3, résultat visé : 15 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Élaboration de la politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier en cours de finalisation	► Non atteint	Objectif 6.3, résultat visé : 50, objectif 1.3, résultat visé : 15 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Les outils d'appréciation en matière de consultation seront élaborés lorsque la politique ministérielle de participation des communautés locales aura été adoptée et rendue publique.	► Non atteint ► Non atteint	Objectif 6.3, résultat visé : 50, objectif 1.3, résultat visé : 15 et objectif 3.1, résultat visé : 33

Indicateur	Cibles	
Action 8c – Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière		
1- Publication du Règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	► Règlement et lignes directrices publiés au 31 mars 2017	
		
2- Publication annuelle du volume et de la valeur du minerai extrait au Québec, de même que de l'impôt minier et des redevances versées par chacune des sociétés minières	► Publication, à l'automne de chaque année, pour 100 % des sociétés minières répondantes ^N	
		
Objectif 9. Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de GES		
Action 9a – Mise en œuvre de la Politique énergétique 2030		
1- Élaboration du projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	► Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année 2016	
2- Élaboration du Plan d'action 2016-2020 de la Politique énergétique 2030	► Diffusion du Plan d'action d'ici la fin de l'année 2016	

- A L'indicateur publié dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 était le « nombre de communications imprimées et d'objets promotionnels ». Concernant le nombre de communications imprimées, le format de celles-ci peut être variable. Le poids est apparu une meilleure mesure de la quantité de matière utilisée. C'est pourquoi l'indicateur a été modifié.
- B Cette mesure fait suite à une recommandation du comité et vise à remettre le matériel récupéré à TerraCycle pour la fabrication d'objets d'usage courant à base de matière plastique. Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP sont situées dans le même bâtiment. Cette sous-action est donc réalisée en partenariat.
- C Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP sont situées dans le même bâtiment. Cette sous-action est donc réalisée en partenariat.
- D Le MFFP y est représenté. Les activités 2016-2017 et 2017-2018 ont été réalisées conjointement.
- E La mise en œuvre a débuté dès 2016-2017.
- F Étant donné que la cible a été atteinte dès la première année, elle sera modifiée. La nouvelle cible consistera à réaliser au moins une initiative par année.
- G Bien que dans le PADD 2016-2021, la cible soit « Présentation des projets de recherche lors de Québec Mines 2017 », il s'agissait d'un seul projet de recherche; la cible aurait donc dû être « Présentation du projet de recherche lors de Québec Mines 2017 ».
- H Rapports transmis au cours de l'exercice 2017-2018 (Analyse du cycle de vie – Métaux et économie circulaire au Québec, Analyse de flux de matières du cuivre, du fer et du lithium, Analyse des freins et leviers liés aux stratégies de circularité pour le cuivre, le fer et le lithium, Analyse technico-économique des stratégies de circularité, Analyse du cycle de vie des stratégies de circularité et Rapport final : Métaux et économie circulaire au Québec – Conclusions et recommandations).
- I Aucune cible annuelle n'a été déterminée en 2017-2018.
- J La méthode de calcul du pourcentage de réduction du passif environnemental a été modifiée afin de se conformer aux directives du Secrétariat du Conseil du trésor transmises en mai 2018.
- K Afin de documenter la réflexion du Ministère, deux comités internes ont été formés, un comité des directeurs et un comité d'experts.
- L La totalité des tirages détenus et ciblés dans le cadre de cette action a été numérisée. Le nombre de tirages à numériser avait été surestimé.
- M L'indicateur initialement inscrit dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 faisait référence au livre vert, mais comme le document « Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles » a été rendu public le 24 janvier 2017 par le Ministère, l'indicateur fait maintenant référence à ce document.
- N Concerne les exploitants miniers ayant un revenu découlant de l'exploitation minière dans le cadre de leur exercice financier débutant après le 31 décembre 2015.
- O Publication en janvier 2018 des données de 2016.

	Résultats au 31 mars 2018	Degré d'atteinte	Lien avec la Stratégie gouvernementale
	Le Règlement d'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière publié le 19 juillet 2017 et entré en vigueur le 3 août 2017.	► Atteint (19 juillet 2017)	Objectif 6.3, résultat visé : 50, objectif 1.3, résultat visé : 15 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Publication du volume et de la valeur du minerai extrait au Québec, de même que de l'impôt minier et des redevances versées pour 100 % des sociétés minières ^o	► Atteint	Objectif 6.3, résultat visé : 50, objectif 1.3, résultat visé : 15 et objectif 3.1, résultat visé : 33
	Réalisé en 2016-2017	► Atteint	Objectifs 7.1 ,7.2, 8.1, 8.2, 8.3 et objectifs 2.2, 3.1 et 5.2
	Le Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030 a été diffusé le 26 juin 2017.	► Atteint (juin 2017)	Objectifs 7.2, 8.1, 8.2 et 8.3 et objectifs 2.2, 3.1 et 5.2

PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

Les actions suivantes ont été présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018 :

Poursuivre la mise en œuvre de la politique énergétique 2030	Page 24
Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures qui consiste notamment à : ▶ préparer et déposer le cadre réglementaire sur la gestion des hydrocarbures; ▶ préparer la position du Gouvernement du Québec dans le cadre du processus d'approbation de l'Office national de l'énergie relatif au projet d'oléoduc Énergie Est; ▶ poursuivre les travaux relatifs au projet de loi assurant la mise en œuvre de l'Accord Canada-Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent; ▶ élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur les puits inactifs; ▶ effectuer le suivi et le contrôle des projets d'exploration des hydrocarbures.	Page 30
Poursuivre la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021	Page 26
Restaurer les sites miniers abandonnés jugés prioritaires	Pages 29, 64-65
Élaborer et mettre en œuvre le plan de réduction du corpus législatif et réglementaire	Pages 32-33
Élaborer et mettre en œuvre le plan de réduction des délais de traitement des dossiers, notamment la gestion des titres miniers	Pages 33-34
	
Poursuivre l'acquisition de levés topographiques aériens et de connaissances géoscientifiques sur le territoire du Québec afin de soutenir la mise en valeur du potentiel minéral	Page 41
Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord	Pages 58-59
Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Page 44
Élaborer et mettre en œuvre une politique de participation des communautés locales ainsi qu'une politique de consultation des communautés autochtones	Page 45
	
Élaborer les plans sectoriels de gestion mobilisatrice du personnel	Page 57
Mettre en œuvre les nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Page 56

SERVICES À LA CLIENTÈLE

Organisation

Depuis le 1^{er} avril 2016, les services à la clientèle sont organisés autour de deux pôles, les Renseignements généraux et les Services spécialisés à la clientèle. Les deux pôles offrent des services de première ligne à leur clientèle respective, à savoir :

- ▶ répondre aux questions les plus fréquemment posées;
- ▶ répondre aux questions complexes concernant les programmes les plus populaires;
- ▶ aider la clientèle à exécuter des opérations complexes;
- ▶ traiter certaines demandes de citoyens et de professionnels;
- ▶ transférer les autres demandes au réseau de répondants;
- ▶ vulgariser l'information sur les règlements à l'intention des citoyens;
- ▶ assister les citoyens et les professionnels dans leur recherche d'information sur Internet;
- ▶ réaliser des sondages auprès de clientèles ciblées.

Renseignements généraux

Le service des Renseignements généraux est partagé entre le MERN, le MFFP et TEQ. Il sert de porte d'entrée au Ministère et a la responsabilité de :

- ▶ répondre aux demandes de renseignements généraux sur le Ministère;
- ▶ répondre aux demandes qui concernent ses activités et ses programmes :
 - > les tirages au sort des terrains de villégiature;
 - > les demandes d'information sur le Programme de réforme du cadastre québécois;
- ▶ répondre aux demandes sur certains portails ou outils de recherche gouvernementaux tels que Québec géographique, Hydrocarbures et Géoinfo;
- ▶ répondre aux questions sur l'énergie (ex. : politique énergétique) et sur le Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG).

Services spécialisés destinés à la clientèle

Les Services spécialisés destinés à la clientèle servent de porte d'entrée à la clientèle de l'information foncière, géospatiale et minière de même qu'à celle de l'utilisation du territoire public. Ainsi, ils comprennent le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec, le Centre de services des mines et le Centre de services du territoire public. Ils répondent notamment aux demandes concernant le site Web :

- ▶ d'Adresses Québec
- ▶ de Géoboutique Québec
- ▶ de Gestion des titres miniers (GESTIM)
- ▶ du Greffe de l'arpenteur général du Québec
- ▶ d'Infolot
- ▶ de Produits et services cadastraux
- ▶ du Registre du domaine de l'État
- ▶ du Registre foncier du Québec en ligne
- ▶ du Système d'information géominière (SIGÉOM)
- ▶ Vue d'ensemble du Québec – Atlas Québec

Principales améliorations apportées

En octobre 2016, le MERN a procédé à la mise en place du Centre de services du territoire public. Ce centre est pleinement fonctionnel depuis le 1^{er} avril 2017 et prend en charge les demandes d'information et d'utilisation du territoire public.

La formation continue est une priorité dans la livraison de services de première ligne de qualité. Au cours de l'année 2017-2018, c'est près de 830 heures de formation qui ont été données sur des sujets tels que :

- ▶ la réforme cadastrale;
- ▶ les relations conflictuelles possibles avec la clientèle;
- ▶ les domaines géospatial et minier, et ceux du territoire public et de l'information foncière;
- ▶ le processus de gestion des plaintes.

Demandes de renseignements

Le nombre total de contacts en 2017-2018 en fonction du mode de communication est présenté dans le tableau 11.

TABLEAU 11 NOMBRE DE CONTACTS SELON LE MODE DE COMMUNICATION

Mode de communication	Nombre de contacts		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Téléphone ^{A, B}	148 234	144 801	93 681
Courrier et télécopie	158	131	24
Courriel ^C	9 479	8 349	3 746
Total	157 871	153 281	97 451

Note Les résultats comprennent les données des Renseignements généraux ainsi que des Services spécialisés à la clientèle (Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec, Centre de services des mines et Centre de services du territoire public).

A Dans le cas du Centre de services des mines, la comptabilisation des appels téléphoniques a débuté le 1^{er} juin 2015, les outils de reddition de comptes ayant été mis en place à cette date.

B Dans le cas du Centre de services du territoire public, la comptabilisation des appels téléphoniques a débuté le 1^{er} avril 2017, les outils de reddition de comptes ayant été mis en place à cette date.

C Le nombre de courriels comprend seulement ceux reçus par les Renseignements généraux et par le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière.

La diminution du nombre de contacts est attribuable aux facteurs suivants :

- ▶ la création de TEQ le 1^{er} avril 2017, dont les demandes ne sont plus comptabilisées dans les résultats du MERN depuis cette date;
- ▶ l'autonomie grandissante de la clientèle du Registre foncier dans l'utilisation du service en ligne de réquisition d'inscription depuis son implantation en septembre 2014 ainsi que dans la consultation de ce site Web.

Résultats relatifs aux engagements dans la Déclaration de services à la clientèle

Délais de réponse aux demandes d'information

Les résultats relatifs aux engagements sur les délais de réponse aux demandes d'information sont donnés dans le tableau 12.

Résultats pour l'année 2017-2018

La Déclaration de services à la clientèle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

TABEAU 12 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS SUR LES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX DEMANDES D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Engagement	2016-2017		2017-2018	
	Résultat de l'engagement	Délai moyen de réponse ^A	Résultat de l'engagement	Délai moyen de réponse ^A
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	94,3 %	3,4 jours	90,4 %	4,3 jours
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins ^B	99,0 %	0,5 jour	97,9 %	0,5 jour
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes, dans 80 % des cas ^C	79,4 %	1 min. 3 sec.	81,2 %	1 min. 8 sec.

Note Les résultats sont donnés à partir du 1^{er} avril 2016, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Déclaration de services à la clientèle. Ainsi, seuls les résultats de deux années financières sont présentés dans cette édition du rapport annuel de gestion.

A Le calcul du délai moyen de réponse s'applique à toutes les demandes d'information reçues.

B Le nombre de courriels comprend ceux reçus par les Renseignements généraux et par le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière (cette note n'apparaissait pas dans les rapports annuels précédents).

C Dans le cas du Centre de services du territoire public, la comptabilisation des appels téléphoniques a débuté le 1^{er} avril 2017, les outils de reddition de comptes ayant été mis en place à cette date.

Délais de traitement des dossiers

Les résultats relatifs aux engagements sur les délais de traitement des demandes ou des requêtes sont donnés dans le tableau 13⁶.

TABEAU 13 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Demande	Délai (cible)	Niveau d'atteinte	Délai moyen	Nombre de dossiers traités ^A	Nombre de dossiers traités dans le délai visé ^A
Pour la gestion des titres miniers					
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	60 jours, dans 80 % des cas	84,0 %	56	28 801	24 204
Renouvellement de claims	60 jours, dans 80 % des cas	90,7 %	51	39 644	35 949
Pour les demandes relatives au Programme de réforme du cadastre québécois					
Demande de modification de données cadastrales	120 jours, dans 80 % des cas	91,9 %	58,2	2 187	2 009

A Demandes dont le traitement a été achevé entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

6 Ces résultats sont en lien avec le Plan gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

Gestion des plaintes

Le MERN s'est engagé à répondre aux plaintes écrites ou verbales dans les 20 jours ouvrables ou moins.

Au cours de l'année 2017-2018, les unités administratives du Ministère ont reçu 108 plaintes pour un traitement en première instance, dont 23 plaintes verbales, relativement aux produits et services. Quant au Bureau de la gestion des plaintes, il a reçu 16 plaintes pour un traitement en deuxième instance. Ces résultats représentent une baisse de 51 % par rapport au nombre de plaintes reçues en 2016-2017 en raison principalement de la création de TEQ le 1^{er} avril 2017. La diminution de 14 % des plaintes reçues relativement à des activités du Secteur du territoire lui est également attribuable.

TABEAU 14 NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

Plainte	2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 ^{re} instance et plainte verbale	213	215	108
2 ^e instance	27	36	16
Total	240	251	124

Du 1^{er} avril au 23 août 2017, le Bureau de la gestion des plaintes a également reçu, à titre de mandataire de TEQ, 17 plaintes pour un traitement en première instance, dont une plainte verbale, et 4 plaintes pour un traitement en deuxième instance.

En 2017-2018, le délai de traitement moyen des plaintes verbales s'établissait à 0,5 jour ouvrable et celui des plaintes écrites à 17 jours ouvrables.

Outre les plaintes, le Bureau de la gestion des plaintes a reçu 43 requêtes en cours d'année qui ne mettaient pas en cause la prestation de services du Ministère : aux 17 requêtes qui ont été dirigées vers un autre ministère ou organisme s'ajoutaient 9 dénonciations, 9 demandes diverses et 8 commentaires. Enfin, mentionnons que le traitement d'une plainte a été interrompu.

Prestation électronique de services

Le site Web du MERN permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble d'informations sur les ressources énergétiques et minérales ainsi que sur le territoire québécois et à un large éventail de produits et de services. De plus, de nombreuses publications sont diffusées en version électronique.

Plusieurs améliorations ont été apportées au cours de l'année 2017-2018⁷ :

- ▶ La section « Cartes et information géographique » du site Web du Ministère a été mise à niveau afin d'améliorer l'accès à l'information géographique. Cette vitrine permet de découvrir plusieurs types d'informations géographiques telles que des données géodésiques, les limites territoriales, le réseau routier et les territoires récréatifs. Elle contient un répertoire de services Web ainsi qu'une carte interactive permettant de visualiser les données.
- ▶ Une nouvelle page thématique a été créée sur le site du Ministère afin de se conformer aux dispositions de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Elle permet au MERN de publier les projets de formulaires avant leur diffusion officielle, et ce, pendant une période de 30 jours, afin de recueillir les commentaires des intervenants des secteurs d'activité économique touchés. Les formulaires peuvent

⁷ Ces améliorations sont en lien avec le Plan gouvernemental sur l'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

ensuite être modifiés selon les besoins afin de les rendre plus clairs, plus simples et moins astreignants à remplir pour les entreprises et de les limiter aux éléments prescrits par les lois et les règlements.

- Des améliorations ont été apportées à Infolot afin de clarifier la nature de ce service en ligne en présentant les options qui s'offrent à la clientèle. Une campagne promotionnelle a par ailleurs été menée sur les médias sociaux pour augmenter la visibilité du site.
- La mise en place d'un guichet unique de prestation électronique de services pour le milieu minier et les hydrocarbures a été amorcée en 2017-2018. Cette initiative permettra une application efficace de la Loi sur les mines et de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures. De plus, la prestation électronique de services permettra à la fois de répondre aux orientations stratégiques du Ministère en matière d'allègement réglementaire et d'offrir un environnement convivial et performant à la clientèle et aux autres intervenants sur le territoire. Au 31 mars 2018, le dossier d'affaires, volet du milieu minier, était en cours d'élaboration.

TABLEAU 15 NOMBRE DE VISITES SUR LES SITES MINISTÉRIELS ET NOMBRE DE TRANSACTIONS EFFECTUÉES

Site ministériel et transaction effectuée	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Variation
Nombre de visites				
Site ministériel [mern.gouv.qc.ca]	926 010	979 910 ^A	1 189 101	209 191
Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca]	45 721	42 033	37 938	(4 095)
Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]	6 452 361 ^B	8 407 288	8 415 666	8 378
Infolot [infolot.mern.gouv.qc.ca]	307 442	560 661	688 147	127 486
SIGÉOM [sigeom.mines.gouv.qc.ca]	111 758	134 023	144 031	10 008
Grefe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca]	nd ^C	26 631 ^D	32 444	5 813
Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]	42 502	41 276	45 279	4 003
Nombre de transactions				
Transaction au Registre foncier du Québec en ligne	12 845 539	12 841 902	13 015 253	173 351
Autres transactions				
► Gestim	5 639	7 397	6 615	(782)
► Infolot	4 990	4 318	4 214	(104)
► SIGÉOM ^E	4 801	5 214	4 674	(540)
► Géoboutique Québec ^F	2 173	3 988	5 781	1 793
► Registre du domaine de l'État ^G	1 450	1 633	1 477	(156)
► Loyer d'un terrain public	608	637	747	110
► SIGPEG	18	19	14	(5)
► Total – Autres transactions	19 679^H	23 206^H	23 522	316

A Les données d'achalandage du 14 juin au 26 juillet 2016 n'ont pu être calculées.

B Les données du 19 avril au 31 mai 2015 ne sont pas comprises dans les calculs. En supposant que l'achalandage est régulier, le nombre de visites au Registre foncier du Québec en ligne peut être estimé à 7,3 millions en 2015-2016.

C Non disponible

D Les données du 1^{er} avril au 13 juin 2016 ne sont pas comprises dans les calculs. Le code de suivi de l'outil pour mesurer l'achalandage du site Web (Google Analytics) n'était pas utilisé sur le site pendant cette période. Par conséquent, les données ne peuvent être comparées avec celles de l'année 2015-2016.

E Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 3 817 en 2015-2016; 3 693 en 2016-2017 et 2 955 en 2017-2018.

F Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 506 en 2015-2016; 2 079 en 2016-2017 et 4 099 en 2017-2018.

G Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 925 en 2015-2016; 1 004 en 2016-2017 et 849 en 2017-2018.

H Les transactions de Québec Mines ont été retirées, car le système ne permet pas d'extraire seulement les transactions en ligne.

Le Ministère est également responsable de plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du Gouvernement du Québec, dont Adresses Québec et Politique énergétique. Des contenus thématiques et évènementiels sont également intégrés au site ministériel au fil de l'actualité gouvernementale, le canal Web permettant d'adapter les communications en fonction des utilisateurs.

TABLEAU 16 NOMBRE DE VISITES SUR LES SITES GOUVERNEMENTAUX SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MERN

Site gouvernemental	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Variation
Efficacité énergétique [efficaciteenergetique.gouv.qc.ca]	478 318	506 597	s. o. ^A	s. o.
Véhicules électriques [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca]	195 917	245 061	s. o. ^A	s. o.
Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]	94 568	54 107	51 469	(2 638)
Hydrocarbures [hydrocarbures.gouv.qc.ca]	35 334	16 565	6 678 ^B	(9 887) ^B
Écomobile [ecomobile.gouv.qc.ca]	13 801	15 529	s. o. ^A	s. o.
Politique énergétique [politiqueenergetique.gouv.qc.ca]	30 630	16 805	12 207	(4 598)
Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca]	11 530	9 683	9 969	286
Géoinfo [geoinfo.gouv.qc.ca]	9 935	9 194	13 057	3 863
Le bilan [lebilan.ca]	4 991	101 ^C	s. o. ^A	s. o.

A Le 1^{er} avril 2017, TEQ était créée. Les données statistiques des sites relevant de TEQ ne sont donc plus comptabilisées par le MERN depuis cette date : Efficacité énergétique, Véhicules électriques, Écomobile et Le bilan.

B Il y a eu 6 678 visites du 1^{er} avril 2017 au 9 janvier 2018. Le contenu du site Hydrocarbures a été intégré au site Web ministériel, dans l'onglet Énergie, le 10 janvier 2018. Les visites sont donc comptabilisées avec celles du site ministériel à partir de cette date.

C Le site a été mis en cache, c'est-à-dire qu'il est inaccessible aux utilisateurs externes depuis le 14 mars 2016.

UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2018, le Ministère employait 1 288 personnes, dont 213 en région. La répartition de l'effectif par grand secteur d'activité au 31 mars 2018 est donnée dans le tableau 17. La répartition de l'effectif, en heures rémunérées, par grand secteur d'activité au 31 mars 2018 est donnée dans le tableau 18.

TABLEAU 17 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE, AU 31 MARS 2018, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Écart
Bureau de la sous-ministre et des unités relevant de la sous-ministre	63	71	81	10
Services administratifs ^A	373	410	443	33
Énergie et Mines	336	332	230	(102) ^B
Territoire	646	628	534	(94)
Total	1 418	1 441	1 288	(153)

Note L'effectif en poste représente la somme du personnel permanent et occasionnel et non les heures rémunérées autorisées.

A L'effectif des services administratifs du MERN assume également les services administratifs du MFFP.

B L'écart s'explique par la création, le 1^{er} avril 2017, de TEQ.

TABEAU 18 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF UTILISÉ, EN HEURES RÉMUNÉRÉES, AU 31 MARS 2018, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	2015-2016 (kh) ^A	2016-2017 (kh)	2017-2018 (kh)	Écart (kh)
Bureau de la sous-ministre et des unités relevant de la sous-ministre	114,0	120,9	143,5	22,6
Services administratifs ^B	648,9	684,6	761,8	77,2
Énergie et Mines	608,1	609,1	435,5	(173,6) ^C
Territoire	1 100,0	1 064,1	965,5	(98,6)
Total	2 471,0	2 478,7	2 306,3	(172,4)
Total en ETC transposés^D	1 353,0	1 357,2	1 262,8	(94,4)

Note L'effectif utilisé est exprimé en heures rémunérées et représente le total des heures travaillées, soit les heures de travail normales, celles du personnel à la prétraite ainsi que celles découlant d'absences rémunérées ou partiellement rémunérées, auxquelles s'ajoutent les heures supplémentaires payées. La notion d'heures rémunérées représente une mesure de l'effort de travail des employés tandis que le nombre d'employés représente les personnes travaillant pour le Ministère. À titre d'exemple, les personnes qui travaillent à temps partiel réduisent le nombre d'heures rémunérées.

Les heures des étudiants et des stagiaires ne sont pas considérées dans le calcul des heures rémunérées.

A kh = millier d'heures

B L'effectif des services administratifs du MERN assume également les services administratifs du MFFP.

C L'écart s'explique par la création, le 1^{er} avril 2017, de TEQ.

D Le nombre d'ETC transposés est obtenu en divisant le nombre d'heures rémunérées par 1 826,3 h.

TABEAU 19 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE, AU 31 MARS 2018, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Écart
Bas-Saint-Laurent (01)	10	10	9	(1)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	22	20	16	(4)
Capitale-Nationale (03)	1 189	1 205	1 075	(130)
Mauricie (04)	16	16	17	1
Estrie (05)	20	21	16	(5)
Montréal (06)	42	37	36	(1)
Outaouais (07)	8	12	10	(2)
Abitibi-Témiscamingue (08)	43	52	41	(11)
Côte-Nord (09)	11	12	13	1
Nord-du-Québec (10)	12	11	13	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	16	15	16	1
Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0	0
Laval (13)	0	0	0	0
Lanaudière (14)	1	1	1	0
Laurentides (15)	28	29	25	(4)
Montréal (16)	0	0	0	0
Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0
Total	1 418	1 441	1 288	(153)

Note L'effectif en poste représente la somme du personnel permanent et occasionnel et non les heures rémunérées autorisées.

Gestion et contrôle des effectifs

Pour l'exercice financier 2017-2018, la cible pour les effectifs a été établie en heures rémunérées. Contrairement à la notion d'équivalent temps complet (ETC), les heures rémunérées comprennent les heures travaillées (qui incluent les heures normales de travail, celles du personnel à la préretraite ainsi que celles découlant d'absences rémunérées ou partiellement rémunérées) et les heures supplémentaires payées. Le tableau 20 présente la répartition de l'effectif en poste en heures rémunérées, en ETC transposés et en nombre d'employés.

TABLEAU 20 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie	Heures travaillées (kh)	Heures supplémentaires (kh)	Total des heures rémunérées (kh)	Total en ETC transposés ^A	Nombre d'employés au 31 mars 2018 ^B
Personnel d'encadrement	157,4	0,2	157,6	86,3	88
Professionnel	1 185,6	9,2	1 194,8	654,2	674
Personnel de bureau, technicien et assimilé	932,8	3,1	935,9	512,4	523
Ouvrier	14,9	3,1	18,0	9,9	3
Total en heures	2 290,7	15,6	2 306,3	s. o.	s. o.
Total en ETC transposés^A	1 254,3	8,5	1 262,8	1 262,8	s. o.

A Le nombre d'ETC transposés est obtenu en divisant le nombre d'heures rémunérées par 1 826,3 h.

B Incluant les employés permanents et occasionnels.

Au 31 mars 2018, le MERN comptait 58 étudiants et stagiaires, lesquels ne sont pas soumis au contrôle des effectifs du Conseil du trésor.

L'effectif autorisé en heures rémunérées pour le MERN correspond à 2 334,5 (en milliers d'heures rémunérées). En 2017-2018, le MERN a consommé 2 306,3 milliers d'heures rémunérées. Le MERN a donc respecté sa cible en matière d'emploi d'effectifs au cours de la période visée.

Formation et perfectionnement

Les tableaux 21, 22 et 23 présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les trois dernières années civiles ainsi que le nombre de jours de formation par catégorie d'emploi.

TABLEAU 21 RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Champ d'activité	2015	2016	2017
Favoriser le développement des compétences	277 587 \$	451 414 \$	526 726 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	292 509 \$	275 460 \$	295 517 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	90 250 \$	119 973 \$	175 593 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	11 977 \$	21 875 \$	32 046 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	56 259 \$	72 750 \$	94 195 \$
Total	728 582 \$	941 472 \$	1 124 077 \$

TABEAU 22 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION

Dépenses de formation	2015	2016	2017
Proportion de la masse salariale	0,81 %	1,00 %	1,28 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	0,72 jour	1,02 jour	1,31 jour
Montant alloué par personne	285 \$	425 \$	570 \$

Note Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés ayant travaillé au Ministère durant l'année, incluant les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit investir 1 % de la masse salariale en formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2017 est de 1,23 %. Un écart avec les dépenses totales en formation existe, car seule la formation admissible dans le cadre de la Loi est considérée dans le calcul.

TABEAU 23 NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2015	2016	2017
Cadre	419	297	383
Professionnel	773	1 329	1 374
Conseiller en gestion des ressources humaines	46	37	29
Ingénieur	76	39	28
Fonctionnaire	472	436	636
Ouvrier	5	12	16
Étudiant et stagiaire	51	109	109
Total	1 842	2 259	2 575

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés ayant pris leur retraite est présenté dans le tableau 24.

TABEAU 24 NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cadre	4	9	8
Professionnel	12	20	16
Conseiller en gestion des ressources humaines	2	0	0
Ingénieur	2	4	0
Fonctionnaire	18	29	16
Ouvrier	0	0	0
Total	38	62	40

Taux de départ volontaire du personnel permanent

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent est présenté dans le tableau 25.

TABEAU 25 TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU PERSONNEL PERMANENT

Taux de départ volontaire du personnel permanent	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux de départ volontaire	8,7 %	9,9 %	12,5 %

Note Le taux de départs volontaires comprend les démissions, les retraites ainsi que les mouvements de type mutation vers d'autres ministères et organismes.

Ressources financières

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées pour accomplir la mission ministérielle tant par le Ministère que par l'intermédiaire de fonds spéciaux.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2017-2018 pour le portefeuille ministériel totalisent 189,1 millions de dollars et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 26. Ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière, ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minérales ou hydrauliques.

TABEAU 26 RÉPARTITION DES REVENUS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	2016-2017 (M\$)	2017-2018 ^A (M\$)	Variation (M\$)
Énergie	167,7	2,7	(165,0)
Mines	20,8	21,9	1,1
Territoire	162,6	163,9	1,3
Administration	0,6	0,6	0,0
Total	351,7	189,1	(162,6)

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

La diminution des revenus de 162,6 millions de dollars est principalement attribuable au transfert des activités du volet Efficacité et innovation énergétiques du Fonds des ressources naturelles vers le nouvel organisme TEQ.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2017-2018 totalisent 224,6 millions de dollars. La répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 27 et par catégorie de dépenses dans le tableau 28.

TABEAU 27 RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	2016-2017 (M\$)	2017-2018 ^A (M\$)	Variation (M\$)	Variation ^B (%)
Énergie	185,7	26,5	(159,2)	(86)
Mines	35,8	44,8	9,0	25
Territoire	120,3	115,2	(5,1)	(4)
Administration	33,1	38,1	5,0	15
Total	374,9	224,6	(150,3)	(40)

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

La diminution nette de 150,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable au transfert des activités du volet Efficacité et innovation énergétiques du Fonds des ressources naturelles vers le nouvel organisme TEQ.

TABLEAU 28 RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LA CATÉGORIE

Catégorie de dépenses	2016-2017 (M\$)	2017-2018 ^A (M\$)	Variation (M\$)	Variation ^B (%)
Rémunération	91,7	83,2	(8,5)	(9)
Fonctionnement	77,7	80,4	2,7	3
Amortissement	27,4	28,5	1,1	4
Affectation	0,7	0,8	0,1	14
Transfert	177,4	31,7	(145,7)	(82)
Total	374,9	224,6	(150,3)	(40)

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Investissements

Les investissements de l'exercice 2017-2018 totalisent 30,8 millions de dollars comparativement à ceux de 2016-2017 qui s'élevaient à 36,1 millions de dollars. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation est présentée dans le tableau 29. La variation nette de 5,3 millions de dollars s'explique principalement par la baisse des investissements dans le réseau complexe (plan cadastral).

TABLEAU 29 RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LA CATÉGORIE D'IMMOBILISATION

Catégorie d'immobilisation	2016-2017 (M\$)	2017-2018 ^A (M\$)
Matériel et équipement	3,5	4,1
Développement informatique	2,2	2,6
Réseau complexe	30,4	24,1
Total	36,1	30,8

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

Coût de revient

Un état de situation relatif à l'avancement des travaux pour établir le coût de revient des principaux produits et services du MERN est présenté dans la section portant sur la Politique de financement des services publics.

Ressources informationnelles

Le Ministère s'appuie notamment sur les ressources informationnelles (RI) pour que ses domaines d'activité puissent gagner en efficacité et, ultimement, améliorer la relation avec sa clientèle. Elles constituent ainsi l'un des moyens privilégiés pour soutenir l'ensemble des activités ministérielles et la mise en œuvre des orientations gouvernementales.

La planification annuelle des dépenses et des investissements en matière de RI a été élaborée pour répondre à trois grands objectifs :

- ▶ Assurer le bon fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques
- ▶ Appuyer le Ministère dans la réalisation de sa mission
- ▶ Respecter les budgets octroyés

TABLEAU 30 DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2017-2018

Catégorie de coûts	Investissement capitalisable prévu (en k\$)	Investissement capitalisable réel (en k\$)	Dépenses non capitalisables prévues (en k\$)	Dépenses non capitalisables réelles (en k\$)
Activité d'encadrement	144,0	149,8	6 025,3	3 647,5
Activité de continuité	4 402,8	4 141,4	38 459,8	34 449,2
Dossier	5 884,3	2 078,8	1 070,5	152,2
Total	10 431,1	6 370,0	45 555,6	38 248,9

Les écarts entre la planification et les dépenses réelles s'expliquent notamment par une saine gestion des ressources. En effet, pour le projet Modernisation du logiciel de représentation graphique des lots (MLRG), l'utilisation de ressources internes a été privilégiée, ce qui a permis de diminuer les coûts du projet.

Finalement, le fait d'annuler ou de prioriser de nouveau certaines activités de continuité ainsi que la diminution des coûts d'acquisition expliquent l'écart entre les dépenses prévues et réelles.

Principaux dossiers en ressources informationnelles réalisés pendant l'année 2017-2018

Faciliter l'accès à l'information géologique par des moyens modernes

Le Ministère a poursuivi son virage Web en ce qui concerne les résultats des levés géologiques, notamment avec la mise en ligne d'un nouveau type de rapport géologique électronique qui rend la navigation plus intuitive et plus conviviale et permet un arrimage direct aux bases de données. De plus, l'ensemble des rapports du fonds documentaire est en cours de révision pour qu'ils puissent être reconnus par les moteurs de recherche du Web au moyen d'un traitement de reconnaissance optique de caractères.

Ces nouveaux produits électroniques permettent de s'affranchir des technologies désuètes en favorisant l'utilisation des fureteurs Web modernes, répondant ainsi à la volonté de Géologie Québec de rendre la connaissance géoscientifique plus accessible à la population grâce aux nouvelles technologies.

L'information foncière améliorée

Dans le but de maintenir le niveau de service et de qualité de l'information cadastrale, le projet MLRG a permis l'amélioration et la mise à niveau des systèmes d'information. De plus, le Ministère poursuit sa mission d'optimiser et de valoriser les activités liées à l'information foncière et géospatiale.

TABLEAU 31 LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT ET LES RESSOURCES AFFECTÉES

Liste des projets	Avancement (%)	RH ^A prévues (k\$)	RH réelles (k\$)	RF ^B prévues (k\$)	RF réelles (k\$)	Explication sommaire des écarts
GESTIM- Refonte de la carte interactive	80 %	220,2	157,3	260,3	22,9	Les coûts réels ont été moindres en raison du délai de livraison plus long que prévu de la preuve de concept.
Mise à niveau de l'infrastructure Linux	100 %	105,0	77,6	23,8	49,9	Le projet s'est terminé le 31 mars 2018.
Projet ministériel de gestion intégrée des documents pour le MERN et le MFFP (PMGID)	4 %	209,7	9,7	168,8	0,0	Ce projet a été annulé à la suite d'une modification du produit par le fournisseur, laquelle aurait engendré des coûts d'implantation additionnels dans l'éventualité où le Ministère aurait poursuivi le projet.
Remplacement des outils de gestion de projets	63 %	60,0	128,6	337,3	338,5	Le projet se déroule dans le respect de l'échéancier et des coûts initialement prévus.
Modernisation du logiciel supportant la représentation graphique des lots (MLRG)	100 %	675,8	369,0	1 833,3	1 163,5	L'implantation s'est terminée le 13 février 2018. Une solution d'affaires de grande qualité a été livrée dans le respect de l'échéance révisée et du budget prévu.
Optimisation du Registre foncier	52 %	44,4	0,3	304,2	29,9	Le projet requiert des dispositions législatives qui n'ont pas été adoptées comme prévu à l'automne 2017. Les travaux entrepris ont donc été suspendus.
Modernisation de l'outil d'analyse et d'exploitation des données	2 %	149,1	7,9	250,0	0,0	Le projet a été suspendu le 9 février 2016 et annulé le 23 janvier 2018 en raison d'un repositionnement des besoins d'affaires.

A RH : Ressources humaines

B RF : Ressources financières

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'égalité en emploi

L'accès à l'égalité en emploi cible les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Données globales

Au 31 mars 2018, tel qu'il est indiqué dans le tableau 32, l'effectif comptait 1 218 employés permanents. Le nombre de personnes embauchées pendant la période 2017-2018, selon le statut d'emploi, est présenté dans le tableau 33.

TABEAU 32 NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS EN POSTE AU 31 MARS 2018

Nombre d'employés en poste au 31 mars 2018	Permanent
Nombre d'employés en poste au 31 mars 2018	1 218

TABEAU 33 NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES SELON LE STATUT D'EMPLOI AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018

Nombre de personnes embauchées	Permanent ^A	Occasionnel ^B	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées ^C	77	82	64	64	287

A Les données sur l'embauche du personnel permanent incluent uniquement les données sur le recrutement.

B Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

C Si, au cours de l'année financière, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle doit apparaître dans les deux statuts.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés (permanents, occasionnels, stagiaires et étudiants) qui sont membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou qui vivent avec un handicap, afin que ces groupes soient mieux représentés dans la fonction publique. L'embauche des personnes qui font partie de groupes cibles est présentée dans le tableau 34 et l'évolution de leur taux d'embauche selon le statut d'emploi est donnée dans le tableau 35.

TABEAU 34 EMBAUCHE DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE GROUPES CIBLES

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'une communauté culturelle	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible ^A	Taux d'embauche par statut d'emploi ^B
Permanent	77	2	0	0	3	5	6,5 %
Occasionnel	82	5	0	3	0	8	9,8 %
Étudiant	64	3	0	0	0	3	4,7 %
Stagiaire	64	7	1	0	0	7	10,9 %
Total	287	17	1	3	3	23	8,0 %

A Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

B Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes faisant partie d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2017-2018 dans le même statut d'emploi.

TABEAU 35 ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DES PERSONNES FAISANT PARTIE D'UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Permanent	5,8 %	10,4 %	6,5 %
Occasionnel	13,3 %	16,0 %	9,8 %
Étudiant	5,7 %	8,6 %	4,7 %
Stagiaire	12,7 %	9,7 %	10,9 %
Taux d'embauche global	10,0 %	11,5 %	8,0 %

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux de représentativité de 9 % pour les membres des communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées au sein de l'effectif permanent. Le tableau 36 présente l'évolution de la représentativité des personnes faisant partie d'un groupe cible au sein de l'effectif permanent sur une période de trois années financières. Le tableau 37 donne leur représentativité par catégorie d'emploi au 31 mars 2018.

TABLEAU 36 ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES APPARTENANT À UN GROUPE CIBLE AU SEIN DE L'EFFECTIF PERMANENT

Groupe cible	Nombre d'employés permanents dans le groupe cible au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total au 31 mars 2016	Nombre d'employés permanents dans le groupe cible au 31 mars 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total au 31 mars 2017	Nombre d'employés permanents dans le groupe cible au 31 mars 2018	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total au 31 mars 2018
Communauté culturelle	50	4,0 %	55	4,3 %	57	4,7 %
Autochtone	4	0,3 %	4	0,3 %	3	0,2 %
Anglophone	7	0,6 %	9	0,7 %	7	0,6 %
Personne handicapée	14	1,1 %	14	1,1 %	16	1,3 %

TABLEAU 37 REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES APPARTENANT À UN GROUPE CIBLE AU SEIN DE L'EFFECTIF PERMANENT AU 31 MARS 2018, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupe cible ^A	Personnel d'encadrement		Professionnel ^B		Technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communauté culturelle	2	0,2 %	43	3,5 %	8	0,7 %	4	0,3 %	57	4,7 %
Autochtone	0	0 %	3	0,2 %	0	0 %	0	0 %	3	0,2 %
Anglophone	1	0,1 %	3	0,2 %	3	0,2 %	0	0 %	7	0,6 %
Personne handicapée	0	0 %	6	0,5 %	7	0,6 %	3	0,2 %	16	1,3 %

A Aucun des employés appartenant à la catégorie d'emploi des ouvriers ne figure dans les groupes cibles.

B Professionnel : cette catégorie comprend également les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Femmes

Le taux d'embauche des femmes par statut d'emploi est donné dans le tableau 38 et leur taux de représentativité au sein de l'effectif permanent au 31 mars 2018 se trouve dans le tableau 39.

TABLEAU 38 TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2017-2018, PAR STATUT D'EMPLOI

Embauche	Personnel permanent	Personnel occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	77	82	64	64	287
Nombre de femmes embauchées	44	47	36	30	157
Taux d'embauche des femmes	57,1 %	57,3 %	56,3 %	46,9 %	54,7 %

TABLEAU 39 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF PERMANENT AU 31 MARS 2018

Représentativité	Personnel d'encadrement	Professionnel ^A	Technicien	Personnel de bureau	Ouvrier	Total
Nombre total d'employés permanents	88	639	391	97	3	1 218
Nombre de femmes ayant le statut d'employée permanente	38	257	270	85	0	650
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent	43,2 %	40,2 %	69,1 %	87,6 %	0 %	53,4 %

A Professionnel : catégorie qui comprend également les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le MERN participe au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Le nombre de projets soumis à ce programme est donné dans le tableau 40.

En 2017-2018, aucun nouveau participant n'a été accueilli, puisqu'aucun projet n'avait été soumis l'année précédente dans ce programme⁸.

TABLEAU 40 NOMBRE DE PROJETS SOUMIS DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2017 (cohorte 2018)
6	0	2

Afin de sensibiliser tous les employés à la réalité des personnes handicapées, le Ministère a publié dans l'intranet :

- ▶ une manchette sur la Semaine québécoise des personnes handicapées et sa thématique;
- ▶ une manchette pour sensibiliser les employés aux différents gestes pouvant améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées;
- ▶ une manchette présentant le témoignage de deux employées sur les défis quotidiens des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

Par ailleurs, le Ministère accomplit d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes faisant partie de groupes cibles, telles que l'accueil d'un organisme ayant pour mission de concrétiser l'intégration sociocommunautaire et la réussite professionnelle des personnes immigrantes afin de sensibiliser le personnel à la richesse que constitue la diversité culturelle dans leur milieu de travail.

8 Les inscriptions au programme se font dans l'année précédant l'accueil du participant.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2017-2018, le Ministère a traité 701 demandes d'accès à des documents. Cela représente une augmentation de 3,24 %.

TABLEAU 41 DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Champ d'activité	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Demande d'accès	651	679	701
Demande ayant fait l'objet d'un accès partiel ^A	87	105	99
Demande traitée dans un délai de 20 jours	593	592	637
Demande traitée dans un délai allant de 21 à 30 jours	58	84	63

A Pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de document, conformément aux dispositions de la loi.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- ▶ article 9, al. 2 et articles 13, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28.1, 29, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
- ▶ article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu quatre demandes en 2017-2018. Trois ont obtenu une réponse positive et le Ministère ne détenait pas de document pour la quatrième demande. Le délai moyen de traitement a été de 13 jours.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable. En outre, six décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

En application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a publié des documents et des renseignements dans son site Web.

Six formations sur l'accès et la protection des renseignements personnels ont été données aux employés qui sont également sensibilisés à la question lors de leur arrivée.

Par ailleurs, d'avril à décembre 2017, le Ministère a traité 33 demandes d'accès dans le cadre d'une entente avec Transition énergétique Québec.

Accessibilité du Web

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web est présenté dans le tableau 42.

TABEAU 42 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Élément	Explication
Liste des sections ou des sites Web qui ne sont pas encore conformes	► Site ministériel [mern.gouv.qc.ca] – à l'exception de la vitrine ministérielle (onglet Ministère, pages d'accueil sectorielles et certains contenus thématiques) et de l'onglet sur l'information foncière ► Registre foncier du Québec en ligne [www.registrefoncier.gouv.qc.ca] – à l'exception du Service en ligne de réquisition d'inscription ► Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca] ► Conversion des unités de mesure [foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion] ► Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Les pages du site Web transférées sur le gestionnaire de contenus WordPress lors de la refonte partielle du site Web ministériel en 2016, ainsi que chaque nouvelle page produite depuis ce temps, respectent les standards de l'accessibilité Web. Par ailleurs, comme le recommandent les standards en question, un lien menant à une page sur l'accessibilité se trouve dans les sites Web qui ne respectent pas encore l'ensemble des exigences en matière d'accessibilité [mern.gouv.qc.ca/accessibilite].
Liste des obstacles et des situations particulières	Les sites qui sont actuellement non conformes (mentionnés précédemment) nécessiteraient une refonte complète pour respecter les standards d'accessibilité, ce qui obligerait le Ministère à engager des sommes importantes à cette fin. De plus, le moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web étant maintenu par le Secrétariat à la communication gouvernementale du ministère du Conseil exécutif, les modifications apportées doivent être entièrement réalisées à l'interne et se limiter à une mise à niveau des sites. Par ailleurs, certains de ces sites comprennent une carte géographique interactive qui ne répond pas aux standards du Web en matière d'accessibilité^A alors que d'autres contiennent des documents qui ont été numérisés massivement et qui, par conséquent, ne sont pas accessibles.
Ressources mises à contribution	Ressources internes : webmestres-conseils, édimestres, graphistes et équipes de développement informatique
Prévision d'une refonte (ou d'une mise à jour)	Sites pour lesquels une refonte est prévue : ► Les pages de contenu du site ministériel [mern.gouv.qc.ca] – à l'exception de la vitrine ministérielle et de l'onglet sur l'information foncière^B ► L'accessibilité Web sera standardisée lorsque les sites suivants seront de nouveau mis à jour : > Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca] > Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca] > Conversion des unités de mesure [foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion]
Élaboration d'un plan d'action	Le Ministère a le souci d'améliorer ses façons de faire en continu en appliquant les bonnes pratiques en matière d'accessibilité Web. Tout nouveau développement sera fait en respectant les standards d'accessibilité et inclura les meilleures pratiques en matière d'optimisation des moteurs de recherche (référencement naturel). À la suite d'un travail de mise à jour, les pages du site produites avec l'ancienne technologie seront transférées vers un système de gestion de contenu^C en lien avec les orientations numériques gouvernementales. Pour la prochaine année, certaines pages seront transférées selon les priorités ministérielles en communication. Élaboration d'un plan d'action pour tous les nouveaux contenus et ceux qui seront revus en 2018-2019. Une analyse de la situation selon les principes du WCAG 2.0^D en vigueur a permis de prioriser certains critères afin d'améliorer l'accessibilité au quotidien.
Démarche de sensibilisation et de formation	L'équipe Web met des processus et des outils en place afin d'améliorer les façons de faire, sensibilisant ainsi tous les intervenants. Des formations en ligne sont également prévues.

- A Les applications Web de type carte interactive ne répondent pas au standard sur l'accessibilité Web SGQRI 0008-01, car la technologie utilisée et la façon dont l'outil a été développé ne permettent pas aux lecteurs d'écran de lire adéquatement le contenu de la carte et d'utiliser le clavier pour naviguer dans l'outil.
- B La poursuite des travaux de refonte se fera en concordance avec les indications prescrites dans le moratoire sur le développement ou la refonte des sites Web gouvernementaux ainsi qu'avec la Stratégie d'optimisation du Web gouvernemental. Le contenu du site sera transféré de façon graduelle à la plateforme gouvernementale unifiée, selon un ordre de priorité établi par le Ministère. L'onglet sur l'information foncière sera également transféré, à terme, dans la plateforme.
- C Le moratoire sur le développement des sites Web est maintenu, de façon permanente, par le Secrétariat à la communication gouvernementale du ministère du Conseil exécutif. Les travaux de transfert de contenu Web ministériel vers la plateforme gouvernementale unifiée auront un impact important sur les ressources internes, tant dans l'équipe des communications (Web) que dans celle des technologies de l'information (TI); le Ministère travaillera sur ce projet avec les différentes unités administratives touchées.
- D Web Content Accessibility Guidelines – Règles pour l'accessibilité des contenus Web.

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

En 2017-2018, le Ministère a reçu une seule divulgation en application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

TABEAU 43 DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Reddition de comptes 2017-2018	Nombre de divulgations ou communications par point
Article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	
1- Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	
2- Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	
3- Divulgations fondées	
4- Divulgations reçues, réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
> Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
> Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
> Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
> Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
> Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
> Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	
5- Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	1

Allègement réglementaire et administratif

Les formalités administratives découlent des lois et des règlements et s'y conformer entraîne des coûts importants pour les entreprises. Le gouvernement a inscrit une cible de réduction de 10 % du coût des formalités administratives dans le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif (Plan d'action), laquelle s'ajoute à la cible de 20 % qui avait été fixée pour la période de 2004 à 2015⁹ (mesure 3.1.1 du Plan d'action).

Tout comme les 18 autres ministères et organismes concernés, le MERN est appelé à contribuer à cet objectif pour améliorer l'environnement d'affaires du Québec. À cette fin, il a élaboré un plan de réduction pour la période 2016-2018.

En 2016-2017, le MERN et le MFFP ont produit pour la première fois une reddition de comptes séparée sur l'allègement réglementaire et administratif. Auparavant, la reddition de comptes se faisait conjointement, puisque l'exercice financier de référence remonte à 2004-2005 alors que les deux ministères faisaient partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le tableau 44 présente l'évolution, depuis 2004-2005, du nombre et du volume de formalités auxquelles les entreprises doivent se conformer, ainsi que des coûts qu'elles doivent assumer pour ce faire. Ces résultats portent sur l'exercice financier qui précède celui du rapport annuel de gestion. Entre 2004-2005 et 2016-2017, le coût des formalités a augmenté de 9,2 % pour le MERN et le volume s'est accru de 3,9 %.

⁹ Pour les ministères, l'échéance est fixée au 31 mars de l'année qui suit.

TABEAU 44 ÉVOLUTION DU NOMBRE, DU COÛT ET DU VOLUME DE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET TAUX DE VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2004-2005

Année financière	Nombre	Coût total associé ^A (M\$)	Volume	Taux de variation du coût par rapport à 2004-2005	Taux de variation du volume par rapport à 2004-2005
2004-2005	72	1,31	8 785		
2010-2011	76	1,35	8 830	3,1 %	0,5 %
2014-2015	76	1,45	8 727	10,7 %	-0,7 %
2015-2016	84	1,45	9 293	10,7 %	5,8 %
2016-2017	82	1,43	9 127	9,2 %	3,9 %

Note Les années financières retenues sont celles publiées dans le Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif de mars 2018.

A En valeur constante de 2004.

Pour contribuer aux objectifs gouvernementaux en matière d'allègement réglementaire et administratif, le MERN a mis en place les mesures suivantes :

Mesures d'application générales du Plan d'action :

- En octobre 2017, le MERN a transmis son plan de réduction des coûts des formalités ainsi que son plan de réduction des délais de traitement (objectif 1.2.2 du Plan stratégique)¹⁰ au MESI, comme cela est requis dans les engagements 3.1.1 et 3.1.2 du Plan d'action.
- Le plan de réduction des délais indique qu'un protocole d'harmonisation, conclu en 2015-2016 entre le MERN et le MDDELCC, a contribué à réduire de cinq jours ouvrables (8,3 %) le délai de traitement des demandes de baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface, qui est passé de 60 à 55 jours ouvrables. Pour une demande de bail minier, le délai de traitement a été réduit de 200 jours (66,7 %), passant de 300 à 100 jours ouvrables (objectif 1.2.2 du Plan stratégique).
- En novembre 2017, la Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements d'une région à l'autre a été diffusée sur le site Web ministériel, comme cela est requis dans l'engagement 3.1.3 du Plan d'action.
- À l'hiver 2018, le MERN a entrepris de revoir son plan de réduction des coûts des formalités afin de déterminer les moyens pour atteindre la cible gouvernementale.
- En parallèle, la révision des estimations du coût des formalités minières a été entreprise. À cet effet, un sondage a été réalisé auprès des sociétés minières. Cet exercice a pour objectif de mieux refléter les coûts supportés par les entreprises minières et les efforts faits par le MERN pour les alléger. Au 31 mars 2018, la révision était en cours de finalisation.
- En janvier 2018, une nouvelle page Web ministérielle a été mise en ligne pour publier, avant leur diffusion officielle, les projets de formulaires afin de recueillir les commentaires des intervenants dans les secteurs d'activité économique concernés, pendant une période de 30 jours comme cela est requis dans l'engagement 3.1.4 du Plan d'action.

Chantier 5 : Simplifier la vie des entreprises dans le domaine des ressources naturelles, comme cela est requis dans l'engagement 3.2.5 du Plan d'action :

- Le Centre de services du territoire public a été créé en octobre 2016. La clientèle peut remplir un formulaire de demande d'utilisation du territoire public en ligne, mais le paiement de la transaction doit être envoyé par la poste¹¹.

10 Le plan de réduction des délais correspond à l'objectif 1.2.2 du Plan stratégique 2015-2018 (Plan stratégique).

11 Mesure qui ne figurait pas dans le précédent rapport annuel de gestion.

- ▶ Afin de conseiller et de soutenir notamment les promoteurs, des chargés de projet ont été désignés dans chacune des régions du Québec. En 2017-2018, un premier cycle de 15 heures de formation sur l'acceptabilité sociale et sur le fonctionnement des comités de suivi a été donné (objectif 1.3.1 du Plan stratégique).
- ▶ En janvier 2018, les processus et les délais de traitement relatifs à la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface, à la délivrance d'un bail minier et à l'évaluation et à l'approbation d'un plan de réaménagement et de restauration ont été publiés (objectif 1.2.2 du Plan stratégique).
- ▶ En février 2018, la directive « Contenu de l'étude de faisabilité exigée à l'article 101 de la Loi sur les mines » entrait en vigueur. Elle clarifie les attentes quant à l'élaboration de l'étude de faisabilité exigée pour une demande de bail minier de façon à éviter le chevauchement d'information et à s'harmoniser aux normes en vigueur dans l'industrie. Cette directive a été diffusée auprès des associations et des clientèles minières.

Chantier 7 : Poursuivre l'amélioration de la prestation électronique de services (PES) conformément à l'engagement 3.2.7 du Plan d'action :

- ▶ Le MERN a amorcé la mise en place d'un guichet unique de prestation électronique de services pour le milieu minier et les hydrocarbures. Cette mise en commun des services permettra une application efficace de la Loi sur les mines et de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures. Au 31 mars 2018, le dossier d'affaires, volet du milieu minier, était en cours d'élaboration.

Obligations de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif :

- ▶ En décembre 2017, en collaboration avec le MESI, le MERN a organisé deux formations sur les nouvelles obligations relatives à l'élaboration des analyses d'impact réglementaire (AIR).
- ▶ En 2017-2018, le MERN a publié six AIR sur son site Web concernant trois projets de règlement, la modification d'un règlement existant pour donner suite à une mesure budgétaire et la révision d'un règlement et d'un programme de nature réglementaire (objectif 1.2.1 du Plan stratégique) :
 - > Projet de règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline (2017, G.O. 2, 4449)
 - > Projet de règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre (2017, G.O. 2, 4324)
 - > Projet de règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu hydrique (2017, G.O. 2, 4211)
 - > Projet de règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (2017, G.O. 2, 4825)
 - > Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (2017, G.O. 2, 4061)
 - > Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes (D. 466-2017 du 10 mai 2017)

Emploi et qualité de la langue française

La Politique linguistique du MERN a été adoptée le 9 août 2016.

Dans la page d'accueil de son intranet, placée bien en évidence, le Ministère présente une page intitulée « Un français de qualité ». En 2017-2018, de nouvelles capsules linguistiques se sont ajoutées à celles déjà diffusées dans les années antérieures. On a ainsi ajouté :

- ▶ 12 capsules linguistiques;
- ▶ 1 manchette de l'Office québécois de la langue française sur la Francofête 2018;
- ▶ 1 manchette de rappel sur la politique linguistique ministérielle.

L'état de l'élaboration et de l'application de la politique linguistique par le Ministère est présenté dans les tableaux 45 à 47.

TABLEAU 45 COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Comité permanent et mandataire	Réponse
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	Aucune
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

TABLEAU 46 ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique	Date
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	2016-08-09

TABLEAU 47 IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, lesquelles?	Diffusion d'une manchette dans l'intranet pour faire un rappel à la politique linguistique et à l'importance de valoriser l'usage du français au travail
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, lesquelles?	Une formation sur la politique linguistique a été donnée en région.
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel :	
▶ prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
▶ prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non



Deux stratégies pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) ont été en vigueur au cours de l'année financière 2017-2018 :

- la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 qui a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2017 (Stratégie 2011-2016);
- la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, rendue publique le 11 décembre 2017.

Au 31 mars 2018, le plan d'action ministériel découlant de la nouvelle stratégie était en cours d'élaboration. Ainsi, les actions toujours d'actualité découlant de la Stratégie 2011-2016 seront poursuivies jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau plan d'action.

En 2017-2018, des 13 actions sous la responsabilité du MERN inscrites dans la Stratégie 2011-2016, 8 sont toujours d'actualité¹². Le suivi des actions est indiqué dans le tableau 48.

Les éléments de l'OVT **OVT** qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 sont indiqués dans le rapport annuel de gestion.

TABLEAU 48 SUIVI DES ACTIONS RELEVANT DU MERN QUI SONT INSCRITES DANS LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OVT 2011-2016

Mesure inscrite à l'OVT	Action entreprise	Avancement		
		Réalisée ^A	En cours	Reportée
3.4 Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles	Le Ministère a participé à plusieurs rencontres lors de tables de négociation pilotées par le Secrétariat aux affaires autochtones. Les négociations toujours en cours sont les suivantes : ► une négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec le Regroupement Petapan inc.; ► une négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec les Attikameks; ► une négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec les Micmacs; ► une négociation bipartite avec la nation micmaque en vue de conclure une entente sur la consultation et l'accommodement dans le domaine des hydrocarbures; ► une négociation tripartite sur l'intégration à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois des descriptions territoriales finales des communautés cries; ► une négociation tripartite sur les reconfigurations territoriales des communautés cries visées par l'article 4.18 de la paix des braves^B; ► une négociation tripartite sur le transfert du bloc D de Chisasibi.		X	

¹² La responsabilité de l'action 6.12, Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES, relève maintenant de TEQ, créée le 1^{er} avril 2017. Par conséquent, cette action a été retirée du présent exercice.

Mesure inscrite à l'OVT	Action entreprise	Avancement		
		Réalisée ^A	En cours	Reportée
9.30 Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour fins de bleuetières ^C	Afin de simplifier et d'optimiser l'attribution des terres du domaine de l'État à des fins de bleuetières, le MERN attribue maintenant des terres pour l'aménagement de bleuetières traditionnelles par appel de propositions en vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Les baux attribués dans le cadre du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour fins de bleuetières sont progressivement convertis, à leur échéance, en baux de bleuetières traditionnelles.	X		
9.32 Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier ^{A, D}	En 2017-2018, le MERN a accompagné des promoteurs miniers qui exploitent une mine au Québec ou qui souhaitent le faire. Cet accompagnement a pris plusieurs formes : des rencontres avec les promoteurs pour les aider dans leur projet, la participation à divers comités intersectoriels pour assurer le suivi des projets ou la production d'avis se rapportant à des projets miniers pour d'autres ministères et organismes gouvernementaux.	X		
12.7 Fournir de l'information foncière pour appuyer le développement local et régional ^A	La rénovation cadastrale contribue à améliorer le système de publicité foncière et favorise un climat de confiance propice aux investissements. En 2017-2018, la rénovation cadastrale a été achevée à 92,6 %.	X		
12.9 Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale ^A	Chaque année, des partenariats se créent afin d'acquérir de nouvelles connaissances géospatiales. En 2017-2018, 8 partenariats avec des acteurs régionaux ont ainsi été créés pour réaliser des photographies aériennes et des levés lidar dans 8 régions du Québec. Les projets ont couvert une superficie de 74 276 km ² (la cible annuelle est de 20 000 km ²).	X		
12.11 Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral ^A	En 2017-2018, le MERN a investi dans 20 projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques et d'études géologiques. Ces travaux, couvrant une superficie de 180 590 km ² , dont 95 % se trouvaient sur le territoire du Plan Nord, ont permis de découvrir 112 zones favorables à l'exploration.	X		
12.14 Poursuivre la délégation aux MRC de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal ^{A, E}	En 2017-2018, le MERN a renouvelé 27 des 28 conventions de gestion territoriale, et la dernière sera renouvelée à sa date d'échéance. Ces conventions balisent les responsabilités et les pouvoirs délégués aux MRC en matière de planification, de gestion foncière et forestière ainsi que de réglementation foncière.		X	
12.15 Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux ^A	En 2017-2018, aucun nouveau parc régional n'a été créé sur les terres du domaine de l'État.	X		

A Les actions indiquées comme réalisées peuvent aussi être des actions en continu.

B La paix des braves est la dénomination courante pour désigner l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

C Cette mesure est en lien avec la Politique gouvernementale en matière d'allègement réglementaire et administratif.

D Cette mesure est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

E Le MERN est responsable de la partie sur la gestion foncière de l'action.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics (Politique) vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Coûts des principales activités ministérielles

Afin de déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, l'évaluation du coût des produits et services ministériels est réalisée annuellement. Elle s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts de fonctionnement et d'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération, ou ont été imputés avec plus de précision si un mode d'affectation plus direct était disponible. De plus, la répartition effectuée exclut les dépenses de transfert, les événements exceptionnels ainsi que les dépenses affectées au Fonds d'information sur le territoire.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, les fonctions administratives centrales du Ministère sont aussi mises au service du MFFP. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de rapprocher les coûts de ses activités de la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et services. Ainsi, des améliorations ont été apportées aux outils de répartition des dépenses. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe III présente les coûts des principales activités ministérielles, à l'exception de celles du Fonds d'information sur le territoire.

Produits et services tarifés

Dans le but de donner suite aux exigences de la Politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe IV présente les revenus de tarification du Ministère, ainsi que la base de fixation des tarifs, et fait état de leur indexation annuelle.

Comme il a été mentionné précédemment, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir du coût de ses activités. Les tableaux 49 et 50 présentent les coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire ainsi que les coûts et revenus moyens de certains titres miniers pour lesquels le Ministère a terminé l'évaluation.

TABLEAU 49 COÛTS DE CERTAINS PRODUITS ET SERVICES TARIFÉS AU SECTEUR DU TERRITOIRE (FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE)

Produit ou service	2017-2018 (M\$)
Publicité des droits	32,8
Rénovation cadastrale	29,9
Services spécialisés de la connaissance géographique	8,5
Enregistrement cadastral	5,5
Vente de biens et de services divers	5,4

TABEAU 50 COÛTS ET REVENUS MOYENS UNITAIRES DE CERTAINS TITRES MINIERS

Loyer des baux miniers	
Coûts moyens unitaires	12 353 \$ par bail minier ou concession minière
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2000
Revenus moyens unitaires ^B	4 069 \$ par bail minier ou concession minière
Niveau de financement atteint	33 %
Loyer des baux de substances minérales de surface	
Coûts moyens unitaires	583 \$ par bail exclusif et non exclusif
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2017
Revenus moyens unitaires ^B	181 \$ par bail exclusif et non exclusif
Niveau de financement atteint	31 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2017-2018.

B La majorité des revenus perçus par le MERN ont été virés, en cours d'année, au Fonds des générations.

Produits et services non tarifés

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

Renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues par la Loi, la première période fixée par le Conseil du trésor en vertu de l'article 11, qui débutait le 1^{er} janvier 2015 et se terminait le 31 mars 2016, a été prolongée sur une base annuelle jusqu'au 31 mars 2018.

TABEAU 51 CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2017 ET LE 31 MARS 2018

Contrat de services de 25 000 \$ et plus	Nombre	Valeur
Contrat de services avec une personne physique ^A	4	217 125 \$
Contrat de services avec un contractant autre qu'une personne physique ^B	95	41 250 885 \$
Total des contrats de services	99	41 468 010 \$

A Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

B Incluant les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Suivi des recommandations du Rapport du Vérificateur général du Québec – Rapport du Commissaire au développement durable

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015, Rapport du commissaire au développement durable – printemps 2014, chapitre 3, terres du domaine de l'État

À la suite de la publication du Rapport du Vérificateur général du Québec – Rapport du commissaire au développement durable sur la gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État, le MERN a déposé un plan d'action auprès de la Commission de l'administration publique en décembre 2014 pour répondre aux huit recommandations du commissaire au développement durable.

Compte tenu des progrès satisfaisants du MERN, le Commissaire au développement durable ne fera plus de suivi de ces recommandations. Le rapport annuel de gestion du MERN ne comportera donc plus d'état de situation sur le suivi de ces recommandations.

TABEAU 52 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC – RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DU TERRITOIRE

N°	Recommandation du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Action menée par le MERN au 31 mars 2018
		Réalisée	En cours	À venir	
1	S'assurer, pour les régions du Québec concernées, que les plans d'affectation du territoire public sont à jour afin de faciliter l'octroi de droits fonciers dans le respect des orientations gouvernementales.		X		Les plans d'affectation du territoire public ont été achevés pour 12 des 13 régions administratives concernées. Le plan d'affectation du territoire public de la région du Nord-du-Québec, sections Kativik et Baie-James, est en cours d'élaboration.
2	Établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l'État.	X			Les dossiers de vente des terres du domaine de l'État sont systématiquement analysés à l'aide d'une grille qui reprend les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État.
3	Faire un suivi adéquat auprès des municipalités régionales de comté afin de veiller au respect des ententes et des conventions signées, notamment en s'assurant de la bonne compréhension des procédures et de leur application.		X		L'élaboration du cadre de gestion et la mise en place des tables de suivi sont terminées. Dans le cadre des tables de suivi et d'accompagnement des 43 MRC délégataires, 66 rencontres individuelles ont été tenues par le MERN avec les MRC (aménagistes, responsables du territoire public intramunicipal, responsables des dossiers de villégiature ou de la gestion des sablières et des gravières). De plus, 14 autres rencontres collectives ont eu lieu avec le MERN, les aménagistes et les responsables des activités déléguées des MRC.
4	S'assurer que l'analyse socioéconomique est obtenue et que les exigences relatives au développement durable sont remplies avant d'accorder un droit foncier à des fins commerciales ou industrielles.		X		La grille d'évaluation d'un projet (critères, notes explicatives, appréciation) a été mise à jour et le processus de traitement des projets économiques a été révisé. Avant l'octroi d'un droit foncier, les documents suivants doivent être versés au dossier : ► le plan d'affaires du promoteur; ► la fiche d'analyse territoriale du projet; ► la grille d'évaluation du projet; ► la décision prise par la Direction générale du réseau régional. Au 31 mars 2018, la nouvelle version du guide du promoteur était en cours de finalisation.
5	S'assurer que les décisions relatives à l'octroi de droits fonciers sont suffisamment justifiées, notamment à l'égard de l'analyse territoriale, et que la documentation soutenant ces décisions est présente dans les dossiers.	X			Une fiche d'analyse a été rédigée pour l'émission des droits fonciers. Elle comprend l'ensemble des étapes de traitement d'une demande, de l'ouverture du dossier jusqu'à l'émission du droit. Elle permet de produire une analyse normalisée, cohérente et bien documentée.

N°	Recommandation du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Action menée par le MERN au 31 mars 2018
		Réalisée	En cours	À venir	
6	S'assurer que les exigences réglementaires se rapportant aux évaluations de la valeur marchande des terres de l'État sont respectées et que la valeur obtenue est juste.		X		Toutes les demandes d'évaluation pour l'ensemble du Réseau régional du MERN sont faites à l'interne par un évaluateur agréé.
7	S'assurer que la tarification des frais d'administration relatifs à la location et à l'aliénation des terres de l'État couvre l'ensemble des coûts.	X			Une mise à jour des frais d'administration relatifs à la location et à l'aliénation des terres du domaine de l'État est en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2016. Celle-ci repose sur les principes inscrits dans la Politique de financement des services publics et fait suite à la révision du coût de revient des différents services offerts par le Ministère en matière de gestion foncière.
8	Effectuer un suivi basé sur les risques afin de veiller à ce que l'utilisation des terres du domaine de l'État soit conforme à l'usage précisé dans le bail et que, à la fin de celui-ci, la remise en état des lieux soit satisfaisante.		X		En matière de suivi et de contrôle, le MERN s'est doté de deux plans d'action afin d'assurer une surveillance et de vérifier que l'usage des terres du domaine de l'État est conforme au bail consenti. Le Plan d'action pour libérer le territoire public des occupations sans droit (OSD) a permis d'atteindre les résultats suivants : ▶ 2015-2016 : 784 occupations sans droit libérées ▶ 2016-2017 : 1 017 occupations sans droit libérées ▶ 2017-2018 : 799 occupations sans droit libérées Le Plan d'action pour veiller à ce que l'utilisation des terres du domaine de l'État soit conforme aux droits accordés a comme objectif de vérifier les 3 054 baux délivrés. Les résultats suivants ont été obtenus : en 2016-2017, 283 baux ont été vérifiés et en 2017-2018, 1 623 l'ont été.

Note Une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec et le Commissaire au développement durable l'ont jugée satisfaisante.



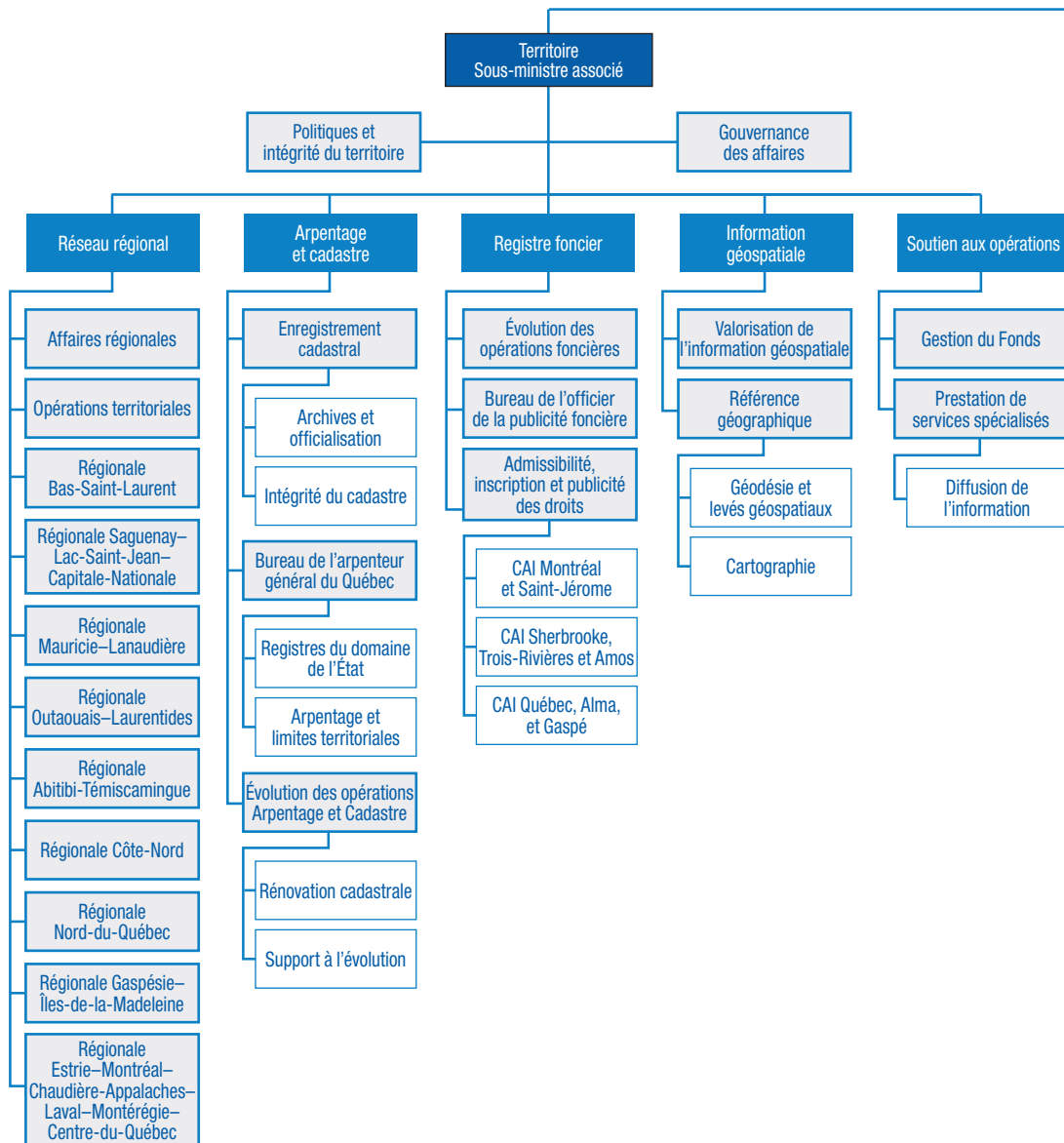
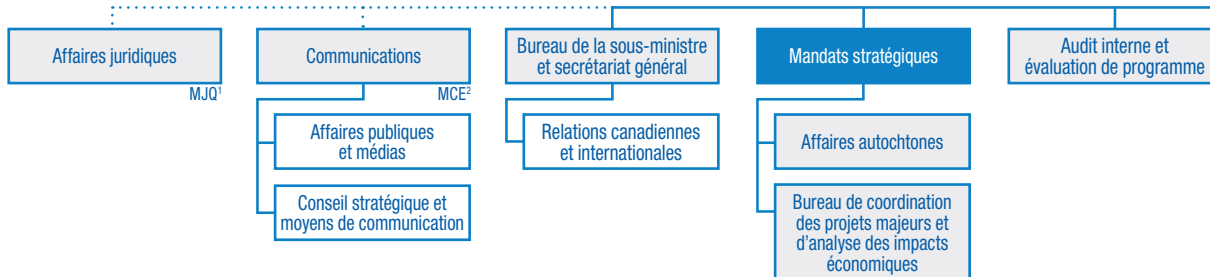


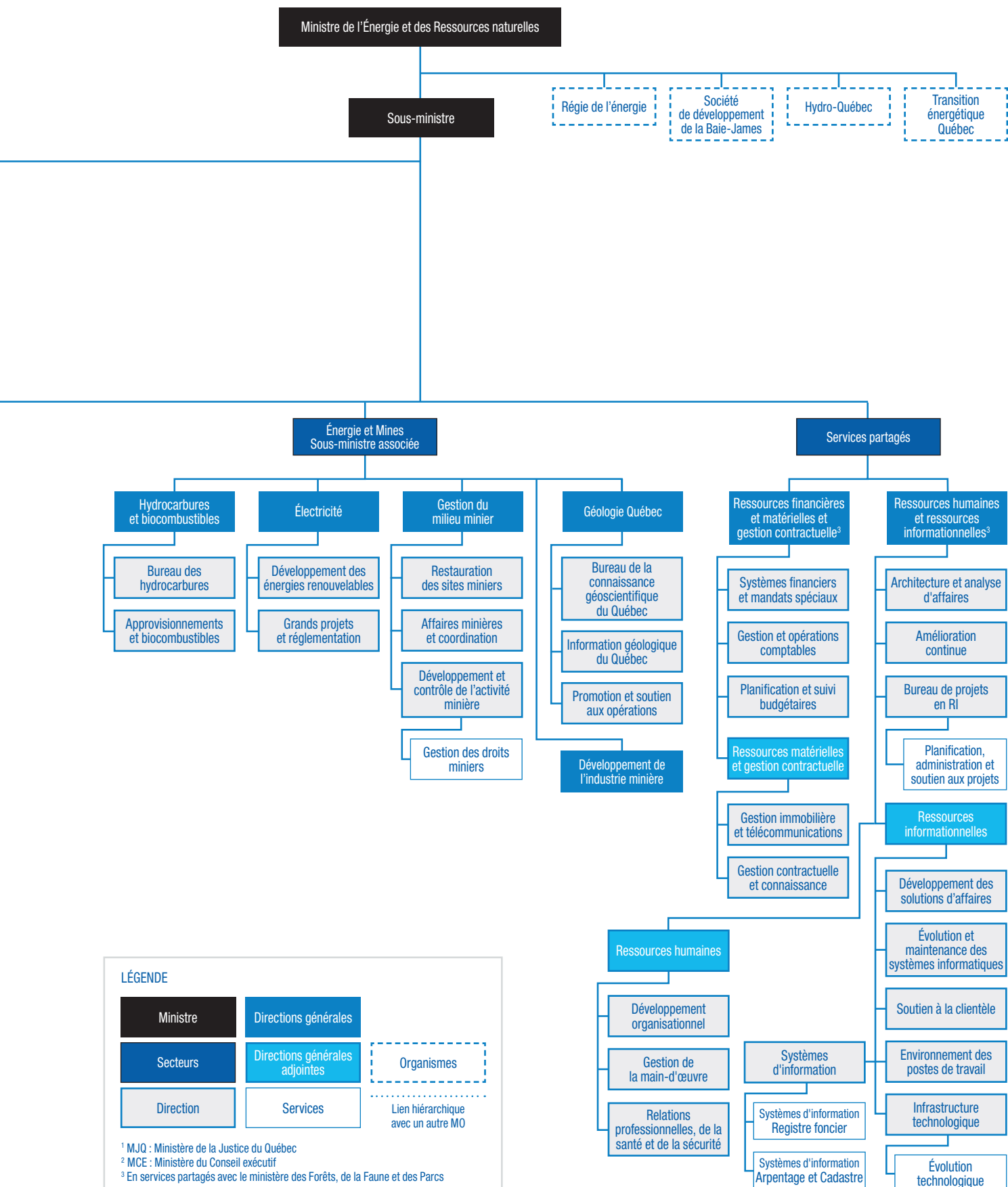
ANNEXES



ANNEXE I

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2018





ANNEXE II

ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021 FAIT RÉFÉRENCE

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. La réalisation, par 95 % des ministères et organismes (MO), d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles. 2. La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010. 3. La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés. 6. La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques. 7. La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables. 8. D'ici à 2020, par 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable. 9. L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables des MO. Il procédera à une première évaluation de ces achats à la fin de l'année 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.	1. Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
	1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	10. La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO. 13. La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.	2. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.
	1.3. Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	15. Accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.	

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
	1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	17. La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
	1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial		3. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	20. D'ici à 2020, la mise en œuvre de mesures ou la contribution à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et celui de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine.	4. Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30%, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises.
	2.2. Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	22. L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.	
	2.5. Aider les consommateurs à faire des choix responsables		
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	3.1. Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	33. L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes. 34. Le renforcement et le développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.	
	3.2. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	35. D'ici à 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi. 36. La mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.	

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	4.1. Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables		
	4.3. Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	40. Les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.	
5. Améliorer par la prévention la santé de la population	5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	44. Des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associés à l'activité humaine.	
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.1. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	48. La création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.	
	6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	49. La mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.	5. Les MO qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent en avant au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Ces actions sont définies relativement aux plans d'accompagnement-conseil sectoriels établis par les tables de concertation qui en sont responsables.
	6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	50. Des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité.	
7. Soutenir la mobilité durable	7.1. Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
	7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	57. L'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels. 58. L'amélioration de l'efficacité énergétique et une augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES. 59. Un soutien accru à la recherche, au développement et à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique. 60. La réduction de la consommation des produits pétroliers dans les transports.	
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	8.1. Améliorer l'efficacité énergétique	61. L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique. 62. L'appui à l'innovation et au transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique. 63. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.	
	8.2. Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	64. La réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables. 65. L'appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables.	
	8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	66. La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES. 67. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et clientèles des MO.	

ANNEXE III

COÛTS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Activité ministérielle	2017-2018 (M\$)
Rapports d'inventaires géoscientifiques	13,6
Restauration des sites miniers abandonnés	6,9
Droits d'utilisation du territoire public	4,3
Expertise en ressources énergétiques	3,9
Protection du territoire public	3,6
Rôle-conseil auprès de l'industrie minière	2,9
Compilations géominières	2,8
Lois et règlements relatifs aux ressources naturelles et au territoire	2,4
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	2,3
Accueil et renseignements	1,5
Avis intégrés	1,4
Études géoscientifiques	1,1
Titres d'exploration	1,1
Titres d'exploitation	0,9
Restauration des sites miniers actifs	0,9
Information d'analyse territoriale	0,9
Aide favorisant l'utilisation polyvalente du milieu forestier et projets conjoncturels	0,7
Expertise en matière de développement régional	0,7
Redevance et contrôle des exploitations de substances minérales	0,6
Plans d'affectation du territoire public	0,6
Émission des droits liés à l'énergie	0,6
Affaires autochtones	0,6
Registre écrit et informatique des droits	0,5
Avis et expertise en connaissance et en gestion territoriale	0,3
Stratégie énergétique	0,3
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 250 k\$	0,9
Total	56,3

ANNEXE IV

REVENUS DE TARIFICATION

REVENUS DE TARIFICATION : ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

Catégorie de revenus	2015-2016 (k\$)	2016-2017 (k\$)	2017-2018 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Droits et permis					
Ressources hydrauliques					
Énergie électrique produite ^C	988	0	0	Oui	DA
Régimes des eaux	1 559	1 633	1 691	Oui	DA
Total – Ressources hydrauliques	2 547	1 633	1 691		
Autres					
Étude de dossiers	33	78	36	Oui	MAG
Total – Autres	33	78	36		
Total partiel	2 580	1 711	1 727		
Vente de biens et de services					
Formules et documents	40	92	101	Oui	DA
Terres de l'État	2 105	687	748	Non	MAG
Terrains et bâtisses	9	22	11	Non	MAG
Accès à l'information	1	2	2	Oui	DA
Dossier éolien – tarif annuel d'une réserve de superficie	313	212	55	Oui	MAG
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	253	255	257	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	621	909	836	Oui	CS
Location et concessions	19 423	22 263	22 642	Oui	MAG
Arpentage de terrains	16	3	0	Oui	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	79	120	126	Oui	DA
Total partiel	22 860	24 565	24 778		
Total général	25 440	26 276	26 505		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :
 - selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
 - en fonction du coût des services (CS);
 - par décision administrative (DA).

C Les revenus de l'énergie électrique produite sont entièrement comptabilisés dans le Fonds des générations depuis le 1^{er} janvier 2008. Les revenus enregistrés en 2015-2016 sont exceptionnels et s'expliquent par le règlement d'un dossier qui était en litige depuis plusieurs années.

REVENUS DE TARIFICATION : FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Catégorie de revenus	2015-2016 (k\$)	2016-2017 (k\$)	2017-2018 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Volet foncier					
Vente de biens et de services					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	38 789	40 234	39 351	Oui	CS
Vente d'enregistrements cadastraux	3 559	3 236	3 227	Oui	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	81 823	83 189	81 018	Oui	CS
Vente de biens et de services divers	1 344	1 301	1 437	Oui	CS
Total – Volet foncier	125 515	127 960	125 033		
Volet géographique					
Vente de biens et de services					
Services spécialisés en information géographique	6 881	4 716	8 880	Oui	CS
Vente de biens et de services divers	934	709	576	Oui	CS
Total – Volet géographique	7 815	5 425	9 456		
Total général	133 330	133 385	134 489		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison des modifications possibles que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

REVENUS DE TARIFICATION : FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Catégorie de revenus	2015-2016 (k\$)	2016-2017 (k\$)	2017-2018 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Volet Efficacité et innovation énergétiques					
Droits et permis – Autres					
Redevances sur l'énergie ^C	47 785	44 744	0	Non	DA
Total – Volet Efficacité et innovation énergétiques	47 785	44 744	0		
Volet Gestion des hydrocarbures					
Droits et permis – Autres					
Bail d'exploitation et d'utilisation	67	78	71	Oui	CS
Permis de recherche – pétrole, gaz naturel et réservoir souterrain	903	827	764	Oui	CS
Autre permis	26	44	64	Oui	CS
Vente de biens et de services					
Formules et documents	2	1	1	Oui	MAG
Frais d'administration	6	4	2	Oui	CS
Total – Volet Gestion des hydrocarbures	1 004	954	902		
Volet Patrimoine minier					
Droits et permis – Ressources minières					
Exploitation minière	13 500	19 370	20 000	Non	MAG
Total – Volet Patrimoine minier	13 500	19 370	20 000		
Volet Gestion de l'activité minière					
Droits et permis – Ressources minières					
Claim	400	1 200	1 730	Oui	DA
Total – Volet Gestion de l'activité minière	400	1 200	1 730		
Total général	62 689	66 268	22 632		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :
 - selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
 - en fonction du coût des services (CS);
 - par décision administrative (DA).

C Les redevances sur l'énergie sont comptabilisées par Transition énergétique Québec depuis le 1^{er} avril 2017.

ANNEXE V

LISTE DES RÉSULTATS VISÉS, DES OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES¹³ ET DES ACTIVITÉS INCONTOURNABLES DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS CONTRIBUE LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021

RÉSULTATS VISÉS

Résultats visés	
2	La réduction, d'ici à 2020, de 9 % des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport à l'évaluation de 2009-2010
3	La réalisation, par 90 % des ministères et des organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
6	La mise en œuvre, par 70 % des ministères et des organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques
7	La réalisation, par 50 % des ministères et des organismes, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables
10	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes
11	L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable
13	La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux
17	La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les ministères et les organismes et à l'extérieur de l'administration publique
20	D'ici à 2020, la mise en œuvre de mesures ou la contribution à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et celui de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine
22	L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec
23	L'adoption de mesures pour soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
24	La promotion de l'approvisionnement écoresponsable auprès des entreprises
33	L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes
34	Le renforcement et le développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés
35	D'ici à 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux objectifs d'Aichi
36	La mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques
37	La mise en valeur des biens et des services écologiques associés aux écosystèmes terrestres (forestiers, agricoles, urbains, etc.) et aquatiques (milieux humides, lacs, rivières, etc.)
47	Le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable
48	La création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire
64	La réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables
65	L'appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables

13 Afin de fournir l'information pertinente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les éléments présentés dans ce tableau constituent un complément d'information par rapport à ce qui figure déjà au Plan d'action de développement durable 2016-2021. On y précise quels résultats spécifiques sont visés (ces résultats visés sont rattachés aux objectifs gouvernementaux) de même que les autres objectifs gouvernementaux auxquels les actions du Plan contribuent. Tous les résultats visés et les objectifs gouvernementaux peuvent être consultés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, [En ligne] [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf].



Énergie et Ressources
naturelles

Québec

